

Rapport d'activité 2025

DÉCHETS

Prix et qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



SOMMAIRE :

EN SYNTHÈSE	2
FAITS MARQUANTS	3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	5
LE PÔLE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉTROPOLITAIN	6
LE TERRITOIRE DESSERVI	8
DESCRIPTION DU SERVICE ET ÉVOLUTIONS	9
SENSIBILISATION ET PRÉVENTION	10
LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSFERT DES DÉCHETS	16
LES DECHETTERIES	20
LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	22
LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT	32
LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	33
REPÈRES	34
CHIFFRES CLÉS	36
INDICATEURS TECHNIQUES DE L'ACTIVITÉ	40
BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE	41
BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT	50
LES INDICATEURS FINANCIERS	60
LE COMPTE ADMINISTRATIF	61
ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE	70
RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT	71
LES COÛTS DE REVIENT PAR FLUX (en €HT, €HT/Tonne, €HT/habitant)	72
COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX	73
COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX	73
ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES DÉLÉGATAIRES	75
LA SOCIÉTÉ VALBOM	76
LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE	79
ANNEXES	82
TABLEAU DES EFFECTIFS DU P.P.G.D. AU 31/12/2025	83
TABLEAU DE RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHETTERIE	85
LEXIQUE	86
LES ADRESSES UTILES	87

EN SYNTHÈSE ...

Principalement portée par le déploiement de la baisse généralisée des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles (1 passage par semaine au lieu de 2), l'année 2025 a été marquée par une accélération de la baisse des volumes de déchets et par l'augmentation des performances de tri.

Au cours de l'année 2025, **370 183** tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés en porte à porte, en apport volontaire (bornes) ou dans les déchetteries (centres de recyclage), **soit -1,79% par rapport à 2024** bien que la population ait augmenté sur la Métropole (+12 04 habitants, soit +1.47%). En conséquence le ratio par habitant et par an a baissé de 3,7% à 438 kg/hab/an.

Cette évolution globale est la résultante :

- de la baisse des déchets apportés en centre de recyclage (-2,39% kg/an/hab), principalement des végétaux et du "tout venant".
- de la baisse confirmée des Ordures Ménagères Résiduelles de -7,17 %/hab (partiellement compensée par l'augmentation des déchets de la collecte sélective : + 3,50%/hab et par la mise en place des bornes d'apports des déchets alimentaires sur une grande partie du territoire).

Cette réduction des déchets ménagers et assimilés par habitant (hors déchets communaux) est ainsi de -15,36% par rapport à l'année de référence de 2010, **l'objectif de -15% d'ici 2030 fixé par la loi "AGEC" est ainsi atteint dès cette année.**

Autre performance notable, la performance globale de valorisation (directement en matière, en organique ou en énergie) a continué à croître (96,35% des volumes en 2025). Cette performance est directement liée à la politique de "zéro enfouissement" engagée par la métropole (les déchets enfouis ont diminué de 40% en 2025).

Outre la performance environnementale, il est à noter que, concomitamment à la baisse de fréquence des OMR, la fiabilité de service a été consolidée. Sur le périmètre de la régie, en 2025, 99,7% des collectes en porte-à-porte ont été assurées ce qui constitue le meilleur ratio depuis des années.

Enfin, en termes financiers, la situation du budget annexe est stabilisée avec un budget équilibré sans faire appel au budget principal et sans situation de surfinancement. Cette stabilisation se reflète dans les couts du service à l'habitant et à la tonne qui continuent à se situer dans la moyenne nationale, malgré une augmentation notable des charges salariales et le développement de nouveaux services (notamment concernant les biodéchets).



Crédit photo JB MENGES Bordeaux Métropole



FAITS MARQUANTS

...déploiement du plan stratégique déchets 2022-2026 en matière de collecte et réduction des déchets

- Finalisation d'une des actions majeures du plan déchets 2026 : **l'harmonisation des fréquences de collecte** avec 1 passage hebdomadaire pour les Ordures Ménagères et 1 passage hebdomadaire pour les collectes sélectives (CS) sur 100% de la métropole hors Bordeaux intra boulevard.
- Installation de **1226 Bornes d'apports de déchets alimentaires**, et distribution de kits d'utilisation des bornes aux habitants ([bioseaux](#), guide du tri).
- Développement des déchetteries mobiles.
123 présences **de déchetteries mobiles** au 31/12/2025 sur Bordeaux, Bègles, Talence (2 interventions/mois/quartier).
12 166 personnes sensibilisées et plus de 9 000 dépôts ou retraits de matériel au 31/10/2025.
Plus de 23 tonnes collectées du 1/01 au 31/10/2025 (dont 43% prises en charge par des recycleries partenaires).
- Démultiplication des **actions de sensibilisation et de prévention**. (cf. p.11).



- **Extension de l'offre de Jardinage au naturel / broyage**
21 plateformes de broyage en 2 temps réalisées sur 11 communes.

Le principe du broyage en 2 temps est le suivant :

Temps 1 : dépôts des branches par les usagers, dans le lieu de stockage ouvert à cet effet.

Temps 2 : plusieurs jours après, broyage des branches et distribution du broyat.

Les nouvelles communes participantes : Cenon, Talence, Martignas sur Jalle Mérignac.



- 178 demandes de subvention de broyeur individuel accordées (26 311 euros) avec uniquement une communication de proximité.
- Expérimentation d'une sensibilisation des usagers aux actions dédiées au tri sur la ville de Mérignac :
 - Lancement en mars 2025 sur 12 résidences soit 2 600 logements et ~5 700 résidents
 - +9% de tonnage de CS collectés entre T1 et T3 2025 sur le circuit expérimental.Co-construction d'un plan d'actions pour déploiement à partir de janvier 2026.

...amélioration des déchetteries

- Intégration de **3 recycleries associatives** (Etu Recup à Pessac Bourgaillh, La Boucle à Villenave d'Ornon, Le Recyclorium à Bassens) — 1 jour/semaine chacune.
- Mise en place de nouvelles filières **REP** (Responsabilité Elargie des Producteurs) avec la signature de 11 contrats avec les éco-organismes dans les centres de recyclage et déclinaison de cette démarche avec les pôles territoriaux et les villes.

...amélioration de l'information et du suivi de l'utilisateur du pôle prévention et gestion des déchets (PPGD)

- Pérennisation d'un centre relation usagers, avec télé accueil et déploiement d'un nouveau système d'informations.
Ce système d'informations nommé Collect'IV permet de dématérialiser et tracer les demandes des usagers. En 2025, 35 325 demandes usagers ont ainsi été enregistrées et traitées.

- Amélioration du parcours usager

L'unité relation usagers a fait l'objet d'un diagnostic mené par la Direction Conseil et Organisation (méthode de design de service : observation, entretiens, écoute d'appels, tests de formulaires). Cette démarche a permis d'objectiver le fonctionnement de la cellule et d'identifier des pistes d'amélioration portant sur les canaux de contact, le serveur vocal, les formulaires en ligne et le traitement des demandes par les services de second niveau.

Les résultats ont été restitués en décembre 2025 ; des ateliers de co-construction avec les agents et les services associés sont prévus au premier trimestre 2026 pour définir les expérimentations à engager.

...sur les contrats de délégation de service public

Validation des performances du centre de tri dans le cadre des essais de fin de contrat.

Animations et visites : nombreuses animations et une nouvelle augmentation du nombre de visiteurs sur les deux sites (parcours de visite et Maison Rêvée à Bègles, Jardin Rêvé à Cenon), pour atteindre 4500 visiteurs sur l'année.

...en matière de coopération territoriale

Accord pour la création d'un groupement d'autorités concédantes avec la **SPL UNITOM 33** pour lancer le renouvellement du contrat de gestion des équipements de traitement des déchets de Bordeaux Métropole.

...consolidation de la Direction ressources RH

- Evolution importante avec la création du **service sécurité et formation métier interne** pour développer l'accompagnement des agents et sécuriser les pratiques.
- Doublement de l'équipe des assistantes RH pour un fonctionnement en binôme sur chacun des 3 sites pour renforcer l'accompagnement des agents.
- Co-pilotage à la réorganisation du PGD pour mise en place au 01/01/26.
- Déploiement de la stratégie de communication interne à travers de nombreux outils internes (teams, intranet BM...) mais également en lien avec la Direction de Communication sur les grands projets qui touchent à la collecte des déchets (Bornes d'apports de déchets alimentaires, collecte en 1+1...).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Le pôle métropolitain de prévention et gestion des déchets

Le périmètre du PPGD

- la définition de la stratégie et le pilotage des politiques publiques de gestion des déchets sur l'ensemble de la métropole, y compris la prévention et la sensibilisation et l'implantation des déchetteries et de ressources ;
- la collecte des OMR et des recyclables de 21 communes sur 28 (voir carte ci-après) ;
- le transport des déchets vers les centres de traitement ;
- le traitement et la valorisation des déchets communaux ;
- l'exploitation de 16 déchetteries sur 18.

L'organisation du Pôle Prévention et Gestion des Déchets

Les missions générales du Pôle sont regroupées au sein de trois directions.

- **La direction Exploitation qui comprend :**

- les services collecte qui assurent la collecte et le transfert des ordures ménagères résiduelles et assimilées ainsi que la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en régie directe sur 21 communes ;
Ces services gèrent également l'acquisition et l'installation de matériel de précollecte (bornes et bacs roulants) ainsi que la gestion de la relation usagers.
- le service valorisation qui a en charge la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage (déchettes) c'est à dire le gardiennage et l'accueil ainsi que le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- le centre matériel et sites qui gère l'entretien des bâtiments de la direction et les matériels y afférents.

- **La direction Stratégie et Maitrise d'Ouvrage qui comprend :**

- la mission de suivi et de pilotage des délégations de service public ;
- le service Pilotage qui a pour mission l'animation des politiques publiques de prévention des déchets, la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine, la gestion des données informatisées de collecte et le déploiement des solutions de tri à la source des bio déchets ;
- le service Prévention qui a pour mission l'animation des partenariats et l'accompagnement des habitants ;
- la mission Plan Stratégique Déchets 2026 qui définit la stratégie de mise en œuvre des actions techniques du Plan : schéma directeur des centres de recyclage ; fréquences de collecte, tri à la source des biodéchets et la mise en œuvre des extensions des consignes de tri.

- **La direction Ressources qui comprend :**

- le service des Ressources Humaines chargé de la gestion courante des agents, de la sécurité et des formation métiers ;
- le service Administratif et Financier, service support et transversal qui gère administrativement les marchés publics, la préparation et l'exécution budgétaire, le suivi des tonnages et des coûts ainsi que la gestion administrative de la direction ;
- la mission à l'accompagnement au changement du pôle et communication interne ;

Les moyens humains

Au 31 décembre 2025, la direction se compose de 1011 postes (voir annexe).

Les moyens matériels roulants

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en porte-à-porte sont assurées à l'aide de 175 véhicules bennes auxquels s'ajoute une benne à chargement latéral.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en apport volontaire s'effectuent au moyen de 10 bennes compactrices à grue et de 11 camions à bras hydrauliques type Polybenne.

Le transport des déchets est réalisé avec 16 semi-remorques et 3 camions à bras pour le transfert, 27 camions à bras pour les déchetteries.

Le SIVOM Rive Droite

Bordeaux Métropole adhère au SIVOM Rive droite pour 7 de ses communes (voir carte ci-après).

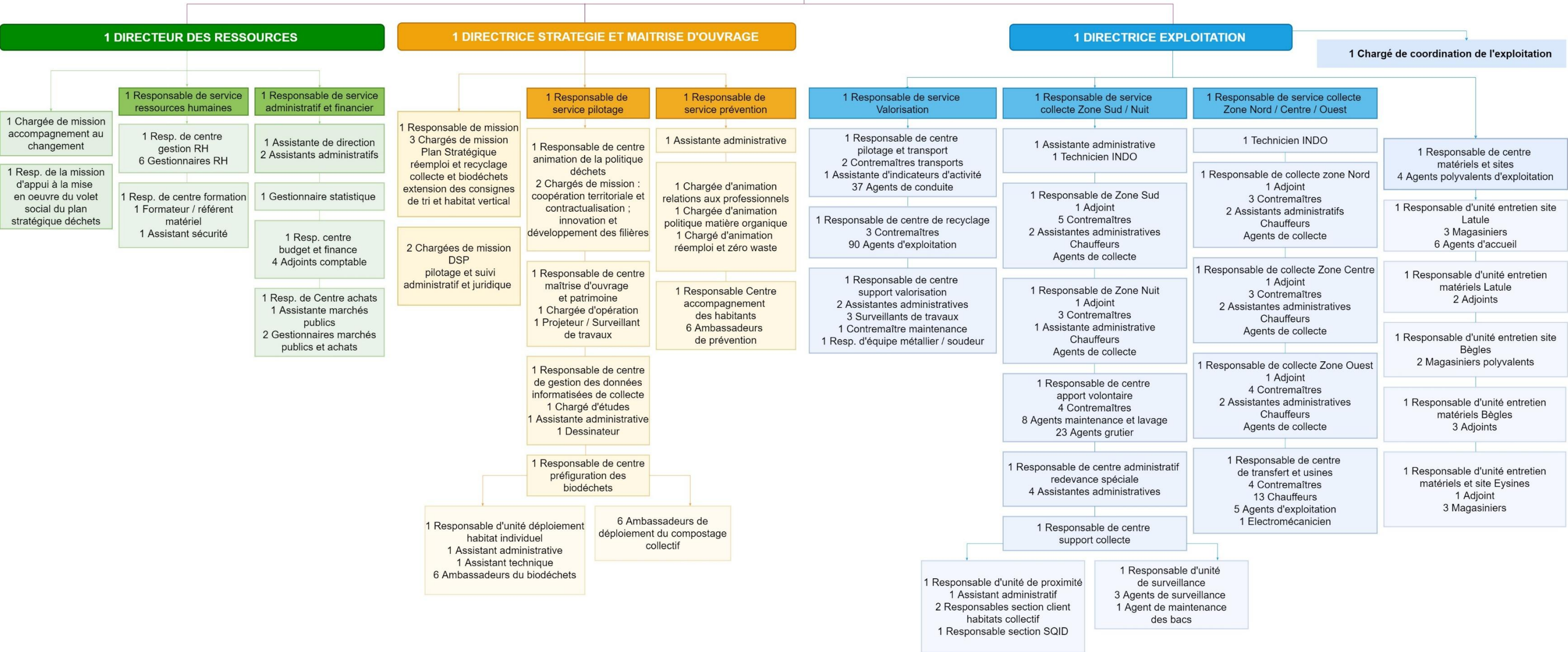
Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société VEOLIA Propreté, pilote les prestations suivantes :

- collecte des déchets ménagers et assimilés,
- gestion de 2 déchetteries

LE PÔLE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉTROPOLITAIN

ORGANIGRAMME DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EN CHARGE DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

1 ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES



LE TERRITOIRE DESSERVI

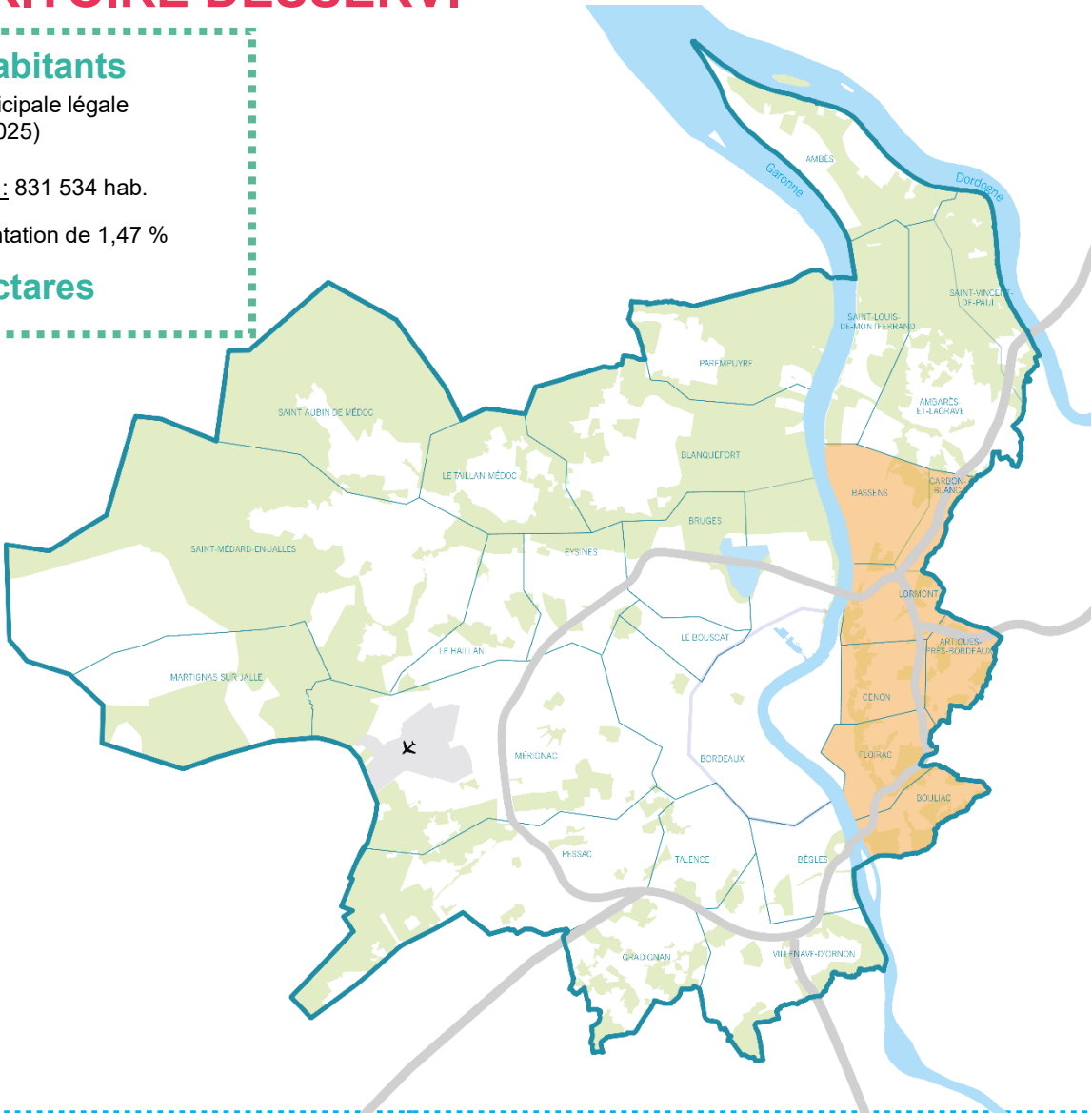
843 738 habitants

(Population municipale légale au 1er janvier 2025)

Population 2024 : 831 534 hab.

Soit une augmentation de 1,47 %

57 828 hectares



REGIE : 745 458 habitants 52 783 hectares			SIVOM : 98 280 habitants 5 045 hectares		
Ambarès-et-Lagrave	17 298 hab	Carbon-Blanc	8 342 hab	Pessac	66 874 hab
Ambès	3 291 hab	Cenon	26 784 hab	Saint-Aubin-de-Médoc	7 764 hab
Artigues-près-Bordeaux	8 623 hab	Eysines	24 436 hab	Saint-Louis-de-Montferrand	2 097 hab
Bassens	8 132 hab	Floirac	17 939 hab	Saint-Médard-en-Jalles	32 749 hab
Bègles	30 968 hab	Gradignan	26 186 hab	Saint-Vincent-de-Paul	1 016 hab
Blanquefort	16 786 hab	Le Haillan	11 499 hab	Le Taillan-Médoc	10 966 hab
Bordeaux	265 328 hab	Lormont	24 654 hab	Talence	45 869 hab
Bouliac	3 806 hab	Martignas-sur-Jalle	7 959 hab	Villenave-d'Ornon	42 185 hab
Le Bouscat	24 262 hab	Mérignac	77 136 hab		
Bruges	20 382 hab	Parempuyre	10 407 hab		

DESCRIPTION DU SERVICE ET ÉVOLUTIONS

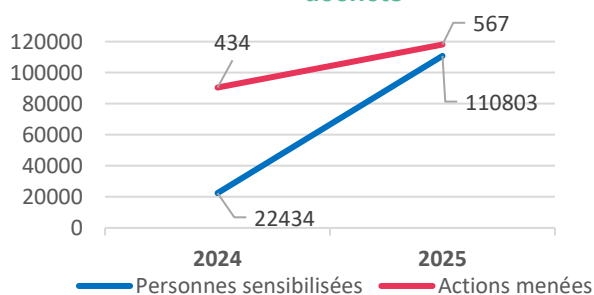
SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

Sensibiliser dans le quotidien des habitants

En 2025, le service a atteint un nombre record de **110 803 personnes sensibilisées à la réduction et au tri des déchets**, soit une augmentation de 368 % par rapport à 2024. Cette performance s'appuie sur 567 interventions (+40 %) axées sur le jardinage au naturel, le tri et le réemploi. Ces actions ont permis de toucher environ 16 % des foyers métropolitains.

Une campagne massive de porte-à-porte, ciblant l'habitat collectif sur 15 communes, a permis de sensibiliser 88 013 habitants.

Sensibilisation à la réduction et au tri des déchets

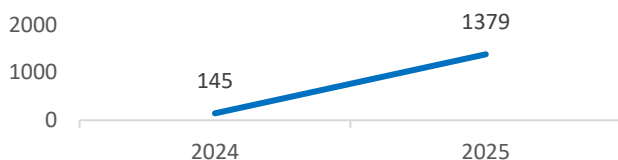


Développer la promotion du jardinage au naturel

Le déploiement des dispositifs de proximité s'est intensifié en 2025 pour limiter les apports de végétaux en déchetterie et favoriser la biodiversité. L'offre de services s'articule désormais autour de plusieurs axes :

- Le broyage de proximité : la montée en puissance du dispositif "en 2 temps" (un temps de dépôt pendant quelques jours, puis un temps de broyage) a permis de réaliser 21 plateformes sur 11 communes (dont les nouvelles communes de Ambès, Talence, Martignas, Mérignac, Cenon, Floirac). Les volumes pris en charge ont fortement augmenté (1379 tonnes soit +801% par rapport à 2024).

Tonnages broyés



En parallèle, l'activité en régie a progressé pour atteindre 21 950 personnes sensibilisées contre 15 933 l'année précédente. Les thématiques prioritaires ont été le jardinage au naturel (31 %), le tri (28 %) et le réemploi (22 %). Le service continue de s'appuyer sur des outils pédagogiques comme l'escape game zéro déchet « Trizzy : mission 5R0D » pour diversifier ses modes d'intervention.

Crédit photo : Dorothée Despagne.



Crédit photo : Audrey Labadie

- Les aides financières aux usagers : le dispositif a connu un certain succès avec 178 subventions accordées pour l'achat de broyeurs individuels (pour un montant total de 26 311 €) et 9 demandes pour des kits mulching (pour un montant total de 572 €),
- Aménagements en centres de recyclage : la création de jardins de démonstration du jardinage au naturel a débuté dans 4 centres (Pessac Bourgaillh, Le Taillan, Gradignan et Bassens).

AIDE À L'ACHAT DE BROYLEUR PARTAGÉ

MOINS JETER, MIEUX JETER
bordeaux-metropole.fr/gerer-ses-dechets
une question, une info ?
0800 22 21 20 (appel gratuit)

TERritoire Zéro DÉCHETS
GASPIPAGE
BORDEAUX MÉTROPOLÉ



Zone de broyage en cours
Crédit : Gaëlle Coculet

Opération de broyage chez les particuliers

Les opérations de broyage chez les particuliers se sont déroulées à cheval sur 2 années :

- Du 1er novembre 2025 au 31 janvier 2026 : inscription des habitants via le formulaire disponible sur le site de Bordeaux Métropole, 600 places ont été proposées aux habitants. Une surréservation allant jusqu'à 670 inscriptions a été possible pour pallier les annulations à l'initiative des usagers qui étaient constatées sur les années précédentes.

La base de données ainsi générée a été transférée aux cotraitants en fonction de leur secteur d'intervention (tri par codes postaux). Un fichier partagé a en effet été créé avec eux permettant le suivi des prises de rendez-vous et la transmission des justificatifs de services faits.

Les usagers ont été ensuite recontactés par email et/ou par téléphone afin de déterminer une date d'intervention.

- Du 15 novembre 2025 au 15 mars 2026 : période d'intervention à domicile. Au final, 447 interventions à domicile ont réellement eu lieu.

Centres de recyclage mobiles et leur zone de dons

Le dispositif a été relancé et étendu avec 109 interventions réalisées en 2025. Une présence accrue depuis octobre 2025 avec des interventions deux fois par mois sur l'ensemble des quartiers de Bordeaux mais aussi à Bègles et Talence.

Les résultats témoignent de l'appropriation du service par les usagers :

- 24 717 personnes sensibilisées, plus de 9 700 usagers ayant déposé ou repris du matériel ;
- plus de **23,1 tonnes collectées**, dont 40 % ont été prises en charge par les recycleries partenaires (Etu'Recup, La Boucle, Atelier d'éco solidaire, Pépites) pour favoriser le réemploi.



Crédit : Charlotte Barbier

Animations des réseaux et publics spécifiques

Habitat collectif : le travail avec les bailleurs s'est structuré avec plusieurs rencontres pour présenter les projets de réduction des fréquences de collecte, le tri des biodéchets et les évolutions pour améliorer la propreté aux abords des points d'apport volontaire (PAV). Près de 80 nouvelles demandes de supports et animations ont été enregistrées via le formulaire en ligne dédié aux gestionnaires. Une expérimentation visant à proposer des solutions pour améliorer le tri en habitat collectif a été lancée en cours d'année et continuera l'année prochaine. De plus, les bailleurs de la métropole ont participé à la co-



Crédit photo : JB Mengès

Photo de la 1ère rencontre avec les bailleurs et les élus pour la présentation de l'avancement du groupe de travail propreté aux abords des PAV du 12/05/2025.

construction des programmes de formation aux gestes de tri, à destination de leurs collaborateurs (gardiens) pour l'année 2026.

Scolaires : un nouveau parcours dédié à la réduction des déchets a été lancé à la rentrée de septembre 2025, mobilisant déjà 11 classes.

Communes : une concertation a été menée avec les communes pour enrichir l'offre de sensibilisation dans les prochaines années.



Photo de la rencontre du Pôle Prévention et Gestion des Déchets de Bordeaux Métropole et des bailleurs de l'Union Régionale des HLM : 14 représentants.





La distribution gratuite de composteurs individuels

En 2025, **10 202 composteurs** ont été distribués ce qui porte à **89 499** le nombre de composteurs distribués depuis 2012.

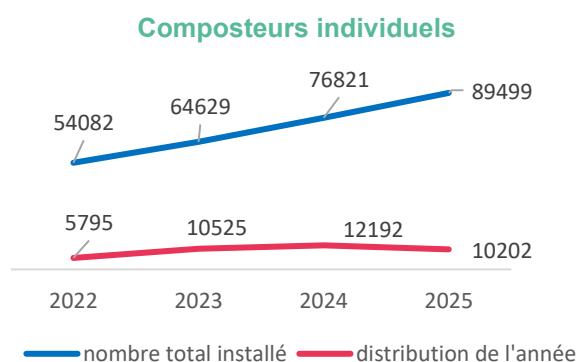
Le taux de dotation de composteurs est de **51,6%** de l'habitat pavillonnaire, traduisant cependant des disparités fortes entre les communes.

L'objectif de doter 95 % de l'habitat individuel extra-rocade (70 354 environ) est atteint à 88,6% au 31/12/2025.

Aujourd'hui, 4 tutos vidéo sont disponibles pour multiplier les canaux d'information et de sensibilisation des habitants à la gestion de leurs biodéchets via le compostage.

Un marché permettant la livraison à domicile de composteurs individuels a été notifié en 2024, ce qui a permis de déployer **2 436 livraisons** en 2025.

BIODÉCHETS :
se faire livrer son composteur à domicile



la livraison à domicile



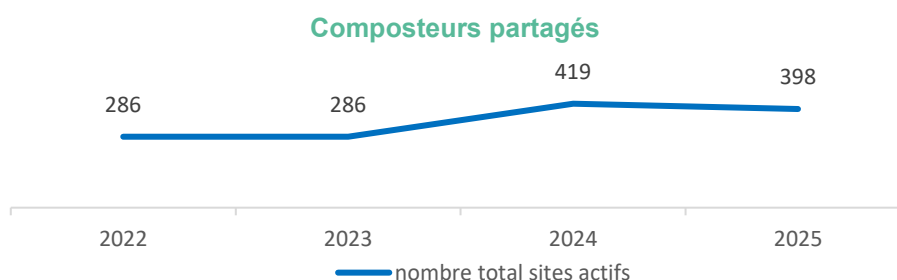
Développement du compostage collectif

Les résidences d'habitat collectif en gestion de sites de compostage partagé :

398 sites actifs ont été accompagnés par Bordeaux Métropole ce qui correspond à **28 500 habitants** pratiquant le compostage partagé en 2025. On constate une baisse d'utilisation de certains sites de compostage à proximité des Bornes d'apports de Déchets alimentaires.

La gestion professionnelle des composteurs collectifs, déployée en extra rocade, où le suivi du site est effectué par le prestataire de Bordeaux Métropole s'est poursuivie avec **174 sites** fin 2025.

L'objectif est de doter 100 % de l'habitat collectif extra-rocade.



Aires de réemploi en déchetteries

En 2025, Bordeaux Métropole continue à développer le réemploi au sein des déchetteries. Plusieurs actions, portées en régie ou avec ses partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire, ont permis de donner une seconde vie à **44,7 tonnes** d'objets en 2025, **21,6 tonnes** venant des points de collecte en déchetteries et **23,1 tonnes** des déchetteries mobiles.

L'intervention des recycleries dans les déchetteries, fixes ou mobiles, permet de poursuivre un double objectif : à la fois sensibiliser le public au réemploi pour l'inciter à venir directement chez les acteurs du territoire y déposer leurs objets devenus inutiles et récupérer un gisement de déchets pouvant être évités.

Différentes actions sont menées sur les centres de recyclage :

- Gradignan : une zone de don de 50 m², gérée en régie, est ouverte sur les horaires du centre (6.5j/7). En 2025, nous y avons collecté 7,4 T d'objets potentiellement réemployables et 6,6 T d'objets ont été repris gratuitement par le public pour une deuxième vie.

- Carles Vernet à Bordeaux : une zone de don de 15 m², gérée en régie, permet au public de poser et reprendre des objets réemployables. Ces objets ne sont pas pesés.

- Villenave d'Ornon : la recyclerie La Boucle intervient 2 demi-journées par semaine, les mercredis et vendredis après-midi. De mars à décembre 2025, ils ont collecté 5,6 T d'objets et sensibilisé 2 517 personnes.

- Pessac Bourgaillh : la recyclerie Etu'Récup intervient les samedis. En 2025, ils ont collecté 7,4 T d'objets et sensibilisé 2640 personnes.

- Bassens : la recyclerie Le Recyclorium intervient alternativement les mercredis et samedis. En 2025, ils ont collecté 2,03 T d'objets et sensibilisé environ 800 personnes.

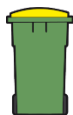
Sur les déchetteries mobiles, les prestations sont assurées via un marché porté par un acteur du déchet associé aux recycleries locales. Démarré en 2024 avec 4 implantations dans le centre historique de Bordeaux, les centres mobiles ont été déployés en 2025 sur des zones denses éloignées des déchetteries : 8 quartiers de Bordeaux et les communes de Talence et Bègles. Grâce à une récurrence bimensuelle dans chaque quartier, les habitants ont bénéficié d'une collecte incluant désormais les déchets dangereux et les encombrants, avec, comme point d'entrée, une zone de don à leur disposition. Celles-ci ont permis de donner une seconde vie à 23.1 tonnes d'objets qui ont, soit été repris gratuitement sur place, soit emportés vers les recycleries partenaires.



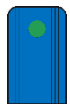
En 2025 : 44,70 tonnes ont pu être détournées des déchets des déchetteries et ont trouvé une deuxième vie grâce aux aires de réemploi.

La collecte sélective (bacs verts/jaunes + bornes)

La collecte sélective est réalisée sur l'ensemble des communes selon deux systèmes :



- la collecte en porte-à-porte du bac jaune/vert, destinée aux emballages ménagers, papiers, magazines, assurée une fois par semaine pour les **245 578 bacs roulants** des 28 communes,



- la collecte en bornes d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 780 habitants, est assurée une fois par semaine pour les **1 239 bornes installées**.

- Bordeaux Métropole passe des conventions d'exploitation avec les bailleurs sociaux qui choisissent d'équiper leurs résidences de conteneurs enterrés, soit **750 bornes**.



Dans l'hypercentre de Bordeaux, la collecte en porte à porte a été doublée par une collecte en apport volontaire avec la mise en place d'emplacements réservés à des bacs jaunes/verts de proximité.

La collecte des textiles usagés

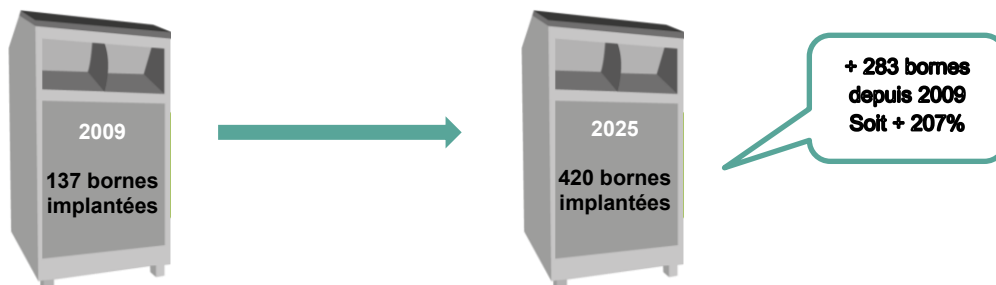


Bordeaux Métropole, encourage le développement d'une filière de collecte des textiles sur l'ensemble du territoire métropolitain qui permet de les détourner des ordures ménagères résiduelles et de répondre aux objectifs de réduction des déchets et de valorisation matière et réemploi.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2009, un partenariat entre la commune d'implantation des bornes, le collecteur de textiles et Bordeaux Métropole a été instauré afin que cette

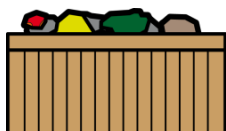
dernière puisse identifier le nombre de bornes implantées sur le territoire métropolitain, leurs emplacements et bénéficier d'une remontée d'informations au regard des tonnages collectés. Ainsi en 2025, **2 204 tonnes** ont été détournées des ordures ménagères. **420 bornes** sont implantées sur le domaine public par des collecteurs conventionnés par Bordeaux Métropole, soit une pour **2009 habitants**, implantation conforme à la préconisation d'Eco TLC d'une borne pour 2 000 habitants.

Evolution du nombre d'implantations annuelles de conteneurs textiles depuis 2009



La collecte en déchetteries

Les déchetteries sont des installations ouvertes aux ménages du territoire métropolitain, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m. Le réseau des centres métropolitains se compose de 18 sites (voir carte ci-après).



Les produits collectés sont : les végétaux, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles, les déchets diffus spécifiques des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les huiles de vidange, le verre, le mobilier ...

Les installations mises à la disposition des usagers se répartissent ainsi :

- 16 centres exploités en régie,
- 2 centres exploités par le SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.

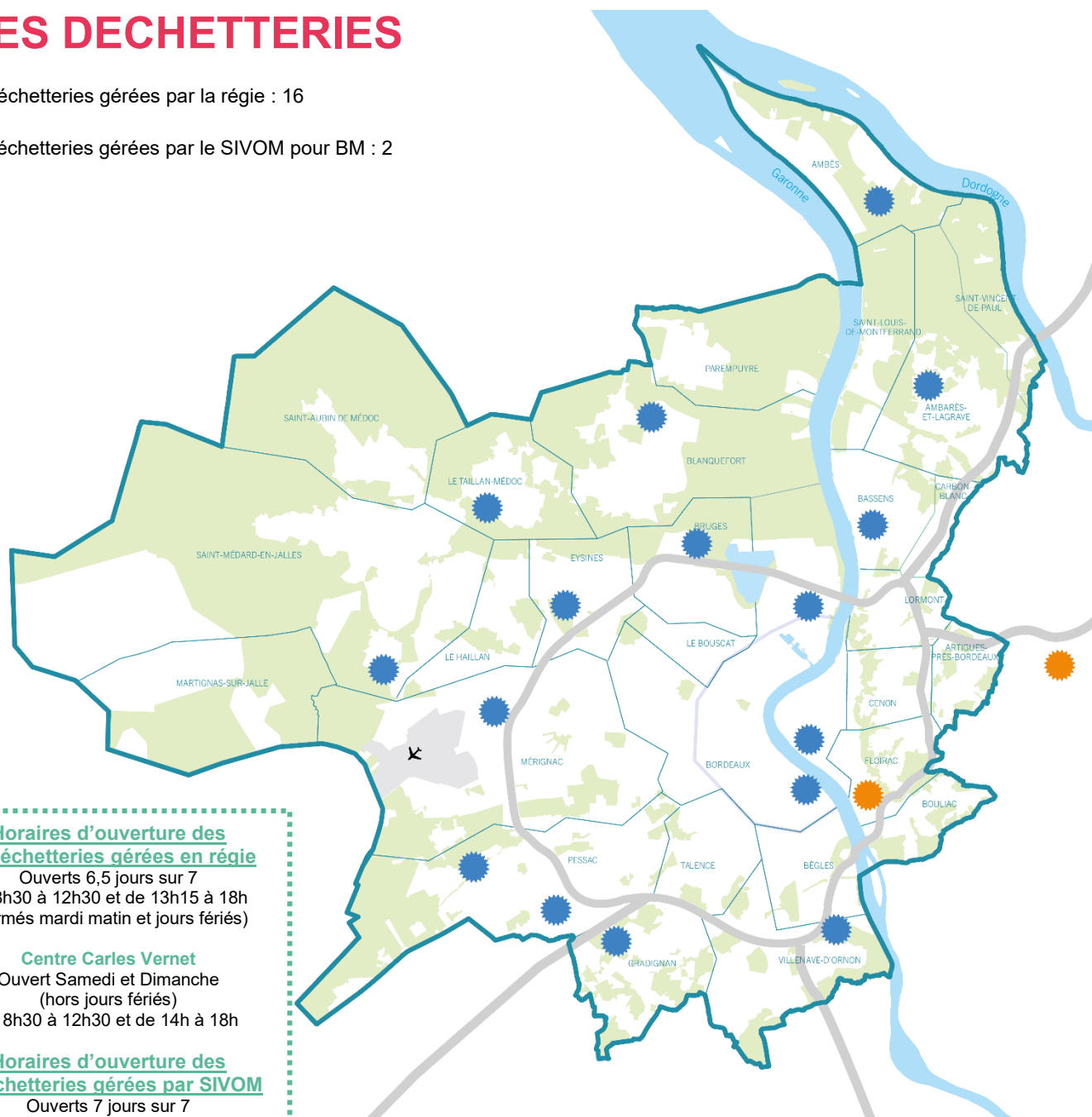
Les marchés publics de collecte

Nature des prestations	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Marché de prestation globale de propreté au sein du cœur historique de Bordeaux (Renouvellement courant 2028) Dans le cadre du marché de prestation globale de propreté du cœur historique de Bordeaux, le titulaire assure la collecte des déchets ménagers et assimilés selon une logique de « chaîne du propre » intégrant collecte et nettoyage. Cette prestation comprend la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets recyclables (REC), ainsi que la collecte des points d'apport volontaire pour le verre et les emballages recyclables. La collecte en porte-à-porte concerne environ 5 000 bacs d'ordures ménagères résiduelles et 4 000 bacs de déchets recyclables. Elle est réalisée du lundi au samedi, avec une fréquence de cinq passages hebdomadaires pour les OMR et un passage hebdomadaire pour les recyclables. Une collecte spécifique des cartons des professionnels est également assurée auprès d'une quarantaine d'établissements du secteur. Des prestations complémentaires peuvent être mobilisées, notamment pour la collecte des biodéchets, les opérations de réemploi ou la gestion des déchets générés lors d'événements exceptionnels.	SUEZ RV SUD OUEST	Les déchets collectés sont acheminés vers les exutoires désignés par Bordeaux Métropole. Les ordures ménagères résiduelles sont dirigées vers les unités de valorisation énergétique (UVE) situées à Bègles (rue Louis Blériot) ou à Cenon (rue Jean Cocteau), permettant leur valorisation énergétique. Les déchets recyclables sont transportés vers le centre de tri de Bègles, rue Louis Blériot. Le verre est acheminé vers le site de la société Maltaha Glass Recycling France à Izon pour être recyclé. Enfin, les cartons collectés auprès des professionnels sont déposés au centre de tri et de valorisation Suez situé avenue Jeanne d'Arc à Bègles.
Collecte et enlèvement de déchets de types ordures ménagères sur des sites situés sur le territoire métropolitain (Renouvelé en 2025)	Lot n°1 Fourniture, collecte et enlèvement des déchets dans des caissons amovibles : SUEZ RV SUD OUEST Lot n°2 Collecte et enlèvement des déchets dans des bacs : SUEZ RV SUD OUEST	Les déchets collectés dans le cadre du lot n°1 sont acheminés vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bègles, située rue Louis Blériot. Les ordures ménagères y sont traitées afin de produire de l'énergie par valorisation thermique. Pour les prestations relevant du lot n°2, les ordures ménagères et assimilées sont orientées vers les UVE de Bègles ou de Cenon, tandis que les emballages recyclables sont dirigés vers le centre de tri de Bègles (VALBOM) afin d'être valorisés dans les filières de recyclage adaptées.
Collecte et traitement des déchets alimentaires en intra-rocade et extra-boulevards (lot n°1) (Renouvellement courant 2028) Les prestations couvrent la collecte des biodéchets auprès des usagers équipés de bacs dédiés, l'entretien des équipements de collecte, le transport des déchets vers une filière de valorisation ainsi que le suivi de l'activité. Les déchets alimentaires collectés font l'objet d'une valorisation matière ou énergétique, conformément aux objectifs de Bordeaux Métropole en matière de réduction des déchets résiduels et de développement de l'économie circulaire.	Lot n°1 : MOULINOT NOUVELLE AQUITAINE	Pré-traitement : Eysines

Collecte et traitement des déchets alimentaires en intra-boulevard (lot n°2) (Renouvellement courant 2028) Les prestations portent sur la collecte des biodéchets déposés dans les abris-bacs situés en intra-boulevard.	Lot n°2 : ECOVALIM BORDEAUX (Groupe CVE Biogaz) (mandataire) Co-traitant : BICYCOMPOST	Les biodéchets collectés sont d'abord acheminés vers la plateforme de massification et de lavage de BICYCOMPOST, située 130 rue Achard à Bordeaux (Bacalan). Selon leur qualité, ils sont ensuite dirigés vers différentes filières : Biodéchets sans impuretés • Pena Environnement, 4773 avenue de Pierroton, 33127 Saint-Jean-d'Ilac. • Valorisation par compostage industriel. Biodéchets comportant des indésirables Valorisation par méthanisation sur plusieurs sites : • TERRALYS à Saint-Selve ; • EQUIBIO Pays de Buch à Mios ; • GPMB (Grand Port Maritime de Bordeaux) à Bassens. Les refus de tri extraits lors du déconditionnement sont orientés vers l'incinération à Bègles pour valorisation énergétique
Marché de prestations de service ayant pour objet la collecte des déchets ménagers territoire du SIVOM de la Rive droite. (En cours de renouvellement)	VEOLIA PROPRETE	Sur 7 communes : Artigues, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont.

LES DECHETTERIES

-  Déchetteries gérées par la régie : 16
-  Déchetteries gérées par le SIVOM pour BM : 2



Horaires d'ouverture des 16 déchetteries gérées en régie

Ouverts 6,5 jours sur 7
de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h
(Fermés mardi matin et jours fériés)

Centre Carles Vernet

Ouvert Samedi et Dimanche
(hors jours fériés)
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Horaires d'ouverture des 2 déchetteries gérées par SIVOM

Ouverts 7 jours sur 7
de 9h15 à 12h30 et de 14h à 17h30
(Fermés jours fériés)

 Ambarès-et-Lagrange	Av Jules Ferry
 Ambès	22 Rue Jean Mermoz
 Bassens	Rue Franklin
 Blanquefort	Av du 11 Novembre
 Bordeaux Deschamps	Quai Deschamps
 Bordeaux Surcouf	Rue Surcouf (ZI Daney)

 Bordeaux Carles Vernet	60 Rue Carles Vernet
 Bruges	Rue André Sarreau (sortie6)
 Eysines	Rue Jean Mermoz
 Floirac	Zac des quais Av Marcel Paul
 Gradignan	Allée de Mégevie
 Mérignac	90 Av des Marronniers

 Pessac Bourgailh	Chemin de la Princesse
 Pessac Gutenberg	Av de Gutenberg
 Pompignac	19 Av du Périgord
 St-Médard-en-Jalles	Av de Touban
 Le Taillan-Médoc	Route de Saint Aubin
 Villenave-d'Ornon	Chemin de Galgon

Les déchets ne provenant pas des ménages : les déchets assimilés

Les déchets assimilés aux ordures ménagères (redevance spéciale)

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations,
- les entreprises commerciales,
- les entreprises artisanales,
- les entreprises industrielles,
- les entreprises de service,
- les associations,

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. La collecte de ces déchets doit être financée par la Redevance Spéciale conformément aux dispositions de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bordeaux Métropole a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Métropole.

Le ramassage de ces déchets, résiduels et recyclables, s'effectue en bacs individuels collectés en porte-à-porte avec les déchets des ménages ou, dans le cas de certaines communes, en bacs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité collectés individuellement.

Les déchets provenant des services communaux et communautaires

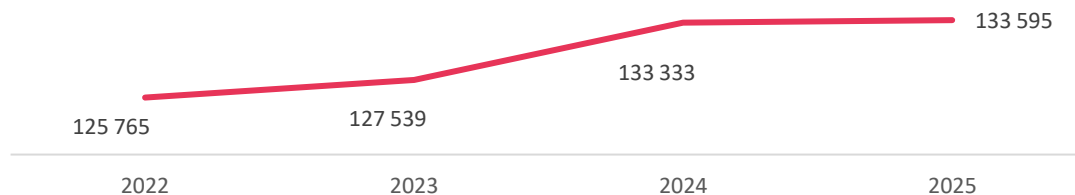
Ce sont les déchets collectés par les services municipaux, dont notamment les déchets des particuliers collectés dans le cadre de services à domicile. Ces déchets sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou, pour le SIVOM, sur le centre de transfert de Pompignac. Il s'agit de végétaux, tout-venant et déchets de balayage.

Cas particuliers

Très occasionnellement, des déchets professionnels sont apportés directement sur les unités de traitement (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique D.I.R.A, etc.).

Pour réduire les déchets envoyés en stockage (enfouissement en décharge), le Pôle PGD a décidé l'arrêt ou le surtri des bennes de tout venant décharge (TVD) dans les déchetteries. Cette action permet de favoriser un meilleur tri afin de permettre la valorisation de ces déchets.

Tonnages entrants UVE Cenon



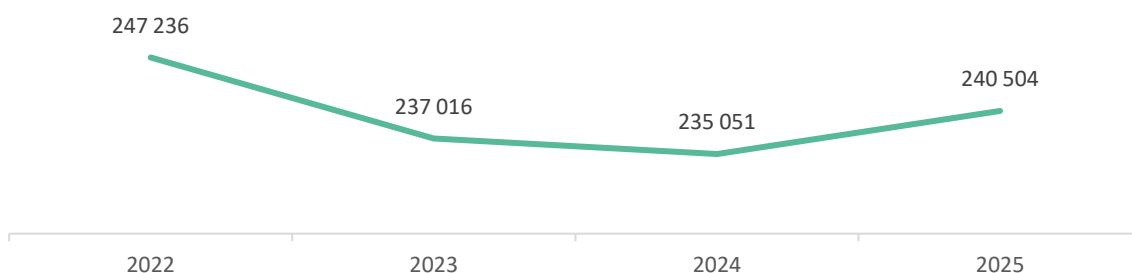
ÉTAPE DU PROCESS	EQUIPEMENTS	
RÉCEPTION	Capacité de la fosse : Nombre de quai : Tonnage autorisé :	2 000 m ³ 4 138 000 t
COMBUSTION	Nombre de fours : Capacité / four : Type de fours :	2 9,2 t/h Four à rouleaux
CHAUDIÈRE	Vapeur surchauffée : Puissance : Capacité :	17 bars / 255°C 18 MW 23 t vapeur / h
TRAITEMENT DES FUMÉES	Traitement : Réactifs : DENOX :	Sec = Électrofiltres + filtres à manches Bicarbonate + charbon actif + recirculation PSR SCR avec urée
TRAITEMENT DES EAUX	Rejet liquide :	Zéro
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	Echangeur thermique (RCU) : Groupe turboalternateur : Contrat vente électrique :	22 MW (échangeur principal) + 3 MW (échangeur cheminée) 4,2 MW Marché libre depuis septembre 2022
SOUS-PRODUIT	Mâchefers : REFIOM sous chaudières et électrofiltres (cendres) : REFIOM sous FAM (produits sodiques de récupération PSR) :	IME externalisée Stabilisation en ISDD Valorisation des sels

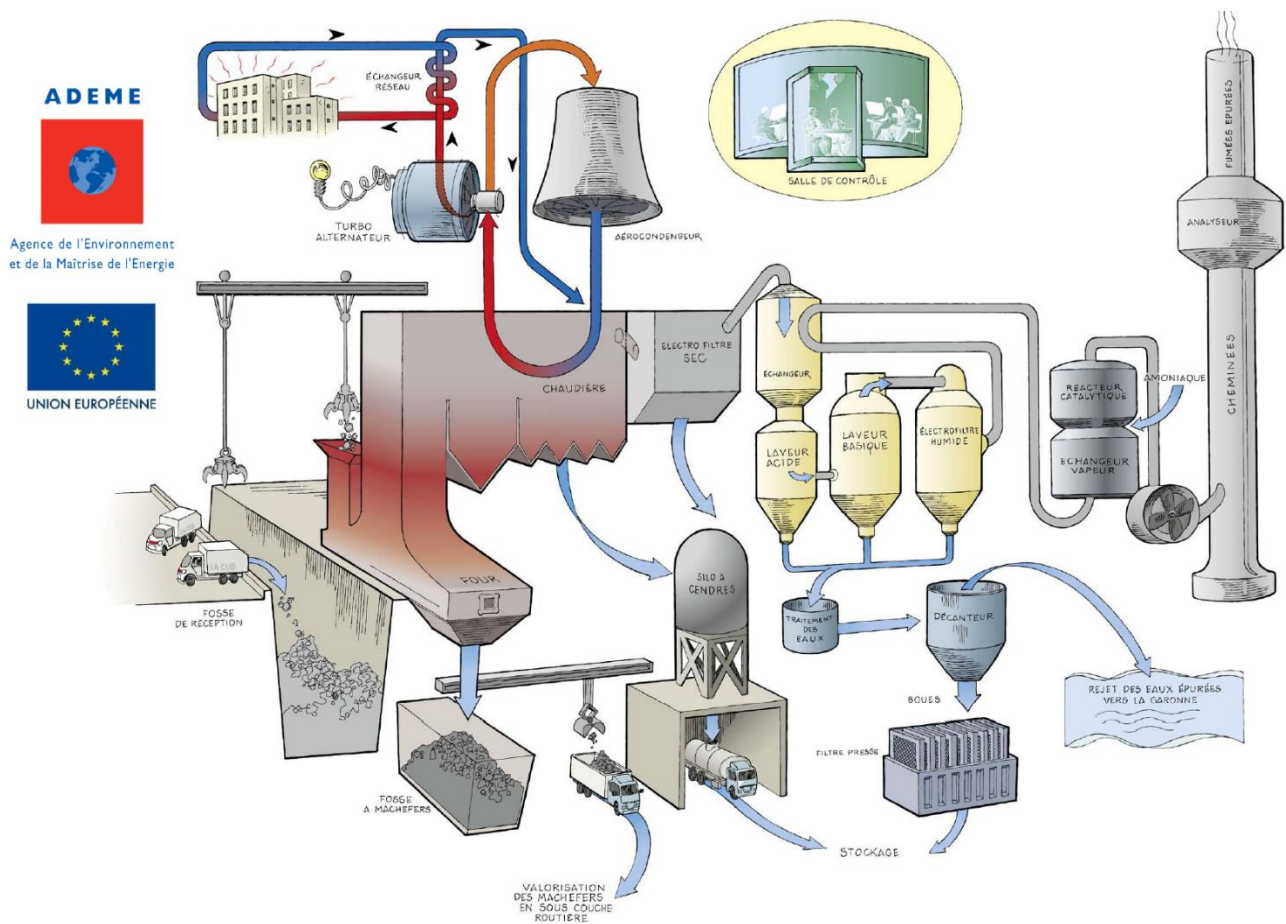
➤ L'unité de valorisation énergétique de Bègles

L'unité de valorisation énergétique située sur la commune de Bègles, rue Louis Blériot, est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée et mise en service en janvier 1998.

Elle produit de l'électricité, alimente en chaleur un réseau de chauffage urbain et en vapeur un réseau de chaleur industriel.

Tonnages entrants UVE Blègles





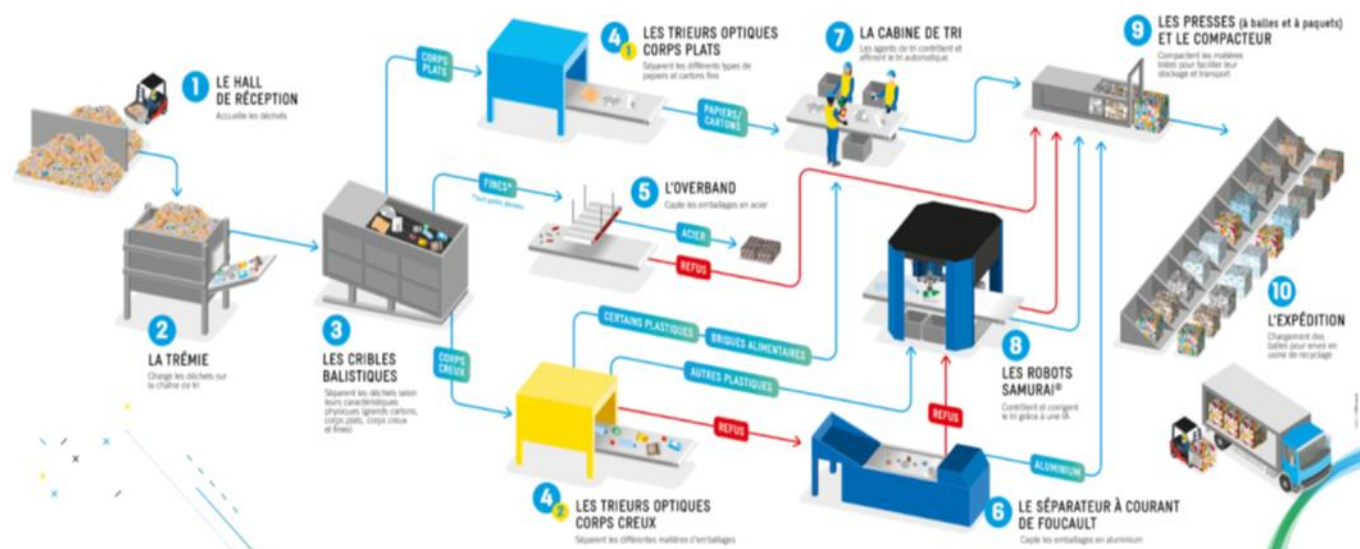
ÉTAPE DU PROCESS	EQUIPEMENTS	
RÉCEPTION	Capacité de la fosse :	8 400m3
	Nombre de quai :	11
	Tonnage autorisé :	273 000 tonnes
COMBUSTION	Nombre de fours :	3
	Capacité /four :	11t/h
	Type de fours :	Grille horizontale
CHAUDIÈRE	Vapeur surchauffée :	45 bars – 360°C
	Puissance :	27,4 MW
	Capacité :	35,2 t vapeur /h
TRAITEMENT DES FUMÉES	Traitement :	Sec + traitement humide + électrofiltres humides
	Réactifs :	Chaux, soude
	DENOX :	SCR avec ammoniac
TRAITEMENT DES EAUX	Rejet liquide :	Zéro
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	Echangeur thermique (RCU) :	14 MW
	Fourniture vapeur (RCI) :	2 MW
	Groupe turboalternateur :	22 MW
	Contrat vente électrique :	Marché libre
	Vente vapeur :	STEP Clos de Hilde
SOUS-PRODUIT	Mâchefers :	IME externalisée
	REFIOM sous chaudières et électrofiltres (cendres) :	Stabilisation en ISDD

➤ Le centre de tri de Bègles

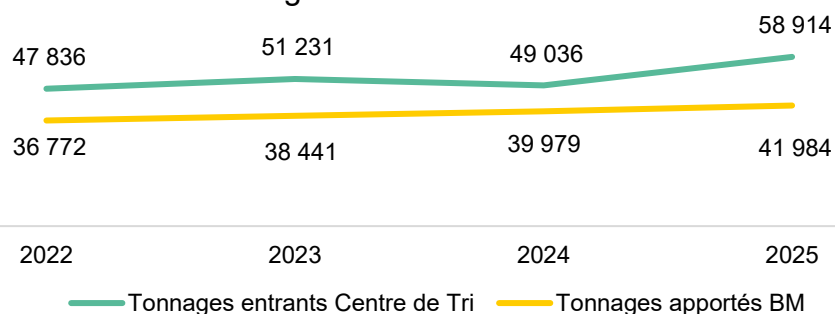
Le centre de tri de Bègles trie les emballages ménagers et les papiers de la collecte sélective. Il est situé sur la commune de Bègles, rue Louis Blériot. C'est une installation classée pour la protection de l'environnement

mise en service dans sa version initiale en 1998 et dans sa version agrandie actuelle en décembre 2022.

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 20 août 2021 fixe la capacité maximale annuelle à 65 000 tonnes.



Tonnages entrants Centre de Tri



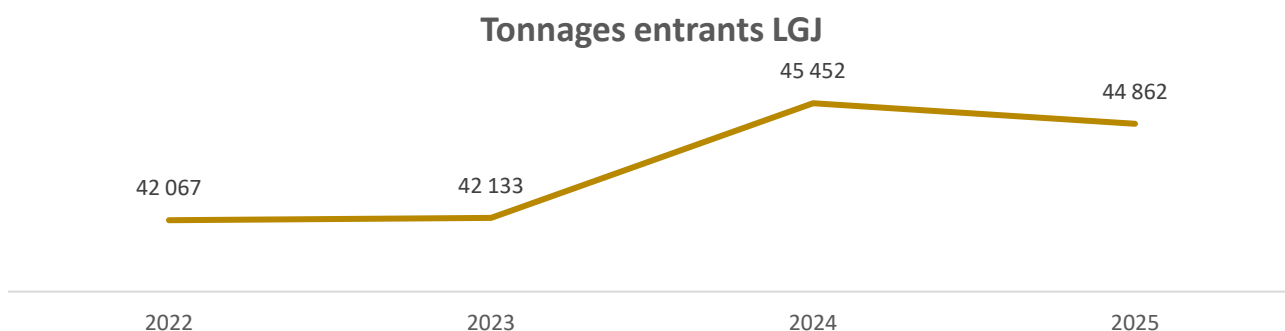
ÉTAPE DU PROCESS	EQUIPEMENTS
RÉCEPTION	Surface du hall de déchargement : 5 624 m2 Nombre de quais : 5 Capacité de stockage amont autorisé : 9 000 m3 Tonnage annuel autorisé : 65 000 tonnes
ALIMENTATION	1 trémie d'alimentation multi matériaux
EQUIPEMENTS DE SÉPARATION	1 décartonneur, 3 cribles balistiques 1 crible à étoile, 14 machines de tri optique 2 overbands, 2 courants de Foucault, 3 robots 2 presses à paquets, 2 presses à balles 2 compacteurs pour les refus 1 aspiration centralisée pour les poussières
CABINE DE TRI	1 table de tri petit carton / 1 table de tri gros carton 2 tables de tri JRM / 1 table de tri GM 1 table de tri des films 1 table de tri flux en développement 1 table de tri de contrôle
MATIÈRES VALORISÉES	Papiers et cartons (Gros de Magasin et JRM) Emballages Cartons et cartonnettes, cartons complexés (ELA, Tetra Pak) PEHD/PP, PET clair, flux en développement (PS, PP, PET foncé) rigide et souple Acier et Aluminium

LA GRANDE JAUGUE

- La société dédiée La Grande Jaugue (groupe Cassous) en charge de l'exploitation de deux plateformes de compostage des végétaux situées sur la commune de St Médard en Jalles, dans le but d'assurer le service de compostage des végétaux issus des ménages du territoire métropolitain (sauf territoire du SIVOM), jusqu'au 30 juin 2028.

Exploitation pour 2025 :

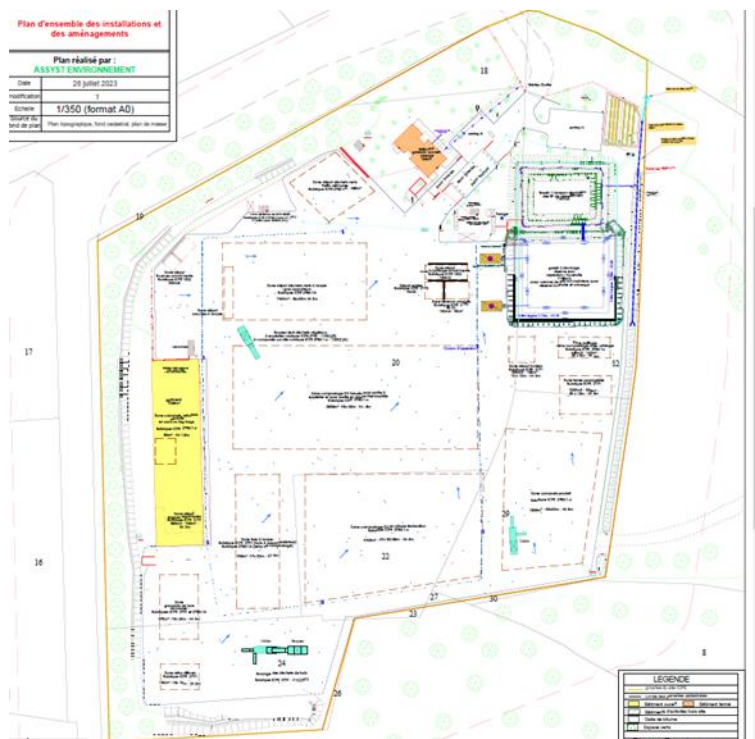
- le tonnage réceptionné en 2025 reste au niveau de celui de 2024, avec une légère baisse de - 1,3% ; les apports de Bordeaux Métropole, qui représentent 94,2% du tonnage total réceptionné, ont suivi la même tendance ;
- la baisse des quantités vendues par rapport à 2024.



➤ La plateforme de compostage de Touban à Saint Médard en Jalles

La plateforme de compostage de Touban est située sur la commune de Saint Médard en Jalles, avenue de Pagnot. C'est une Installation classée pour la protection de l'environnement autorisée et mise en service en 1996.

Elle valorise les végétaux collectés en centre de recyclage et par les collectivités sous forme de compost.



OUVRAGES		DETAILS
SURFACES		Surface totale mise à disposition : 44 300 m ² Dont plateforme étanche : 30 000 m ² Tonnage autorisé par jour : 120 tonnes/jour
STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES		Deux bassins de stockage des eaux pluviales de 1 150 m ³ et 1 180 m ³
BATIMENTS		Accueil/administratif (180 m ²) et technique (1 330 m ²)
USAGE		Accueil et broyage de tous les végétaux ; traitement (thermophile et maturation) d'une partie sur le site

➤ **La plateforme de compostage de la Grande Jaugue sur la route du Temple à Saint Médard en Jalles**

La plateforme de compostage de La Grande Jaugue est située sur la commune de Saint Médard en Jalles, route du Temple (RD 107). C'est une Installation classée pour la protection de l'environnement autorisée en 2011.

Elle valorise les végétaux collectés en centre de recyclage et par les collectivités sous forme de compost.



OUVRAGES	DETAILS
SURFACES	Surface totale mise à disposition : 52 000 m ² Dont plateforme étanche : 27 000 m ² Tonnage autorisé par jour : 205 tonnes/jour
STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES	Quatre bassins de stockage des eaux pluviales de 300 m ³ , 1 200 m ³ , 500 m ³ et 1 850 m ³
BATIMENTS	Accueil/administratif (268 m ²) et technique (486 m ²)
USAGE	Traitement (thermophile et maturation)

Les marchés publics de traitement

Nature des prestations	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Réception et traitement des déchets verts (Renouvellement en 2027)	Lot n°1 : zone nord et rive droite : BRANGEON RECYCLAGE Lot n°2 : Zone sud / Villenave d'Ornon, Gradignan, Pessac Gutenberg : Suez RV Sud	La Grande Jaugue Saint Jean d'Ilac
Réception, transport et valorisation du bois (Renouvelé le 31/01/2024)	Lot n°1 : Véolia propreté Aquitaine / mission : gestion des filières (transport et valorisation du bois et ses dérivés) Co-traitant : ECO TRANSFORMATION / mission : réception, tri et broyage du bois et ses dérivés Lot n°2 : Véolia propreté Aquitaine Lot n°3 : Suez RV SUD OUEST Lot n°4 : Véolia propreté Aquitaine / mission : gestion des filières (transport et valorisation du bois et ses dérivés) Co-traitant : ECO TRANSFORMATION / mission : réception, tri et broyage du bois et ses dérivés Lot n°5 : Véolia propreté Aquitaine / mission : gestion des filières (transport et valorisation du bois et ses dérivés) Co-traitant : SX ENVIRONNEMENT / mission : réception, tri et broyage du bois et ses dérivés	Lots n°1, 2, 4 et 5 : Exutoire du bois : EGGER – Rion des Landes (40) Valorisation matière TABLEROS LOSAN – Soria (Espagne) Valorisation matière KRONOSPAN – Burgos (Espagne) Valorisation matière FINSA – Teruel (Espagne) Valorisation matière Lot n°3 : Exutoire du bois : Saint Lon les Mines, Burgos. Exutoire des refus de bois : VALBOM
Enlèvement, transport, conditionnement et valorisation des cartons (Renouvelé le 01/01/2025)	Lot n°1 : centre de recyclage rive gauche : Suez RV SUD OUEST Lot n°2 : centre de recyclage _ rive droite : Brangeon RECYCLAGE	Clérac Sainte Eulalie
Réception et traitement des sables de balayages issus de Bordeaux Métropole (Renouvellement en 2026)	ECOBENNE	Groupe Ecoreval à Marcheprime
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques des ménages (non pris en compte dans la REP DDS) (Renouvelé en 2025)	SIAP SARP	Bassens
Valorisation des gravats (Renouvelé en 2025)	Lot n° 1 à 4 : XEROS	Quai de Brazza Bordeaux Saint-Jean d'Ilac / Mérignac
Réception et traitement de la part enfouissable des déchets de type tout venant issus du tri (Renouvelé en 2025)	Mandataire : Véolia propreté Aquitaine Co-traitant : SOVAL	Lapouyade
Tri et valorisation des tout venants de déchèterie et des pôles territoriaux de BM	Lot n°1 : (zone ouest) : BRANGEON RECYCLAGE Co-traitant : ECOPOLE BELLEVUE Lot n°2 : (zone est): BRANGEON RECYCLAGE	Mérignac site Ecopole Bellevue

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la Société Véolia Propreté, dans le cadre d'un marché public.

Les conventions

Nature des prestations	Titulaire
Valorisation des textiles (sur espace public)	LE RELAIS sur tout le territoire AMEDEE communes Le Bouscar, St Médard en jalles et St Aubin du médoc. AMOS secteur OUEST ACTIFRIP secteur SUD et Rive droite
Valorisation des ferrailles provenant des centre de recyclage de Bordeaux Métropole et sites annexes	Lots n°1 à 4 : CR Ambès, Ambarès, Bassens et Bordeaux Bastide : AFM RECYCLAGE Lot n°5 : CR de Bordeaux Surcouf, Bruges et Blanquefort : DECONS AQUITAINE SASU
Reprise des Cartons des déchetteries de Bordeaux Métropole	PAPREC

Les éco-organismes

CITEO

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un contrat a été conclu entre Bordeaux Métropole et l'éco-organisme CITEO sur la base d'un barème permettant de percevoir des subventions en fonction des tonnages collectés.
Ce contrat a été renouvelé, suivant un nouveau barème, au 1^{er} janvier 2025.

En 2024, 48 611 tonnes recyclées ont été soutenues par CITEO.

Les repreneurs des emballages ménagers triés et collectés, pour lesquels Bordeaux Métropole perçoit les soutiens financiers de CITEO, sont les suivants :

Matériaux	Type de contrat	Titulaire du contrat
Papiers / cartons non complexés	Option Fédération	SUEZ VEOLIA
Gros de magasin / Journaux Magazines	Option Fédération	VEOLIA
Papiers / cartons complexés (ELA)	Option Fédération	VEOLIA
Acier	Option Fédération	VEOLIA
Aluminium	Option Fédération	VEOLIA
Plastiques	Option Fédération	VEOLIA
Verre	Option Filière	O-I Manufacturing

L'Option Filière signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi par CITEO qui garantit le même prix de reprise sur tout le territoire national.

L'Option Fédération signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi librement par Bordeaux Métropole en fonction de prix de reprise et des exutoires proposés.

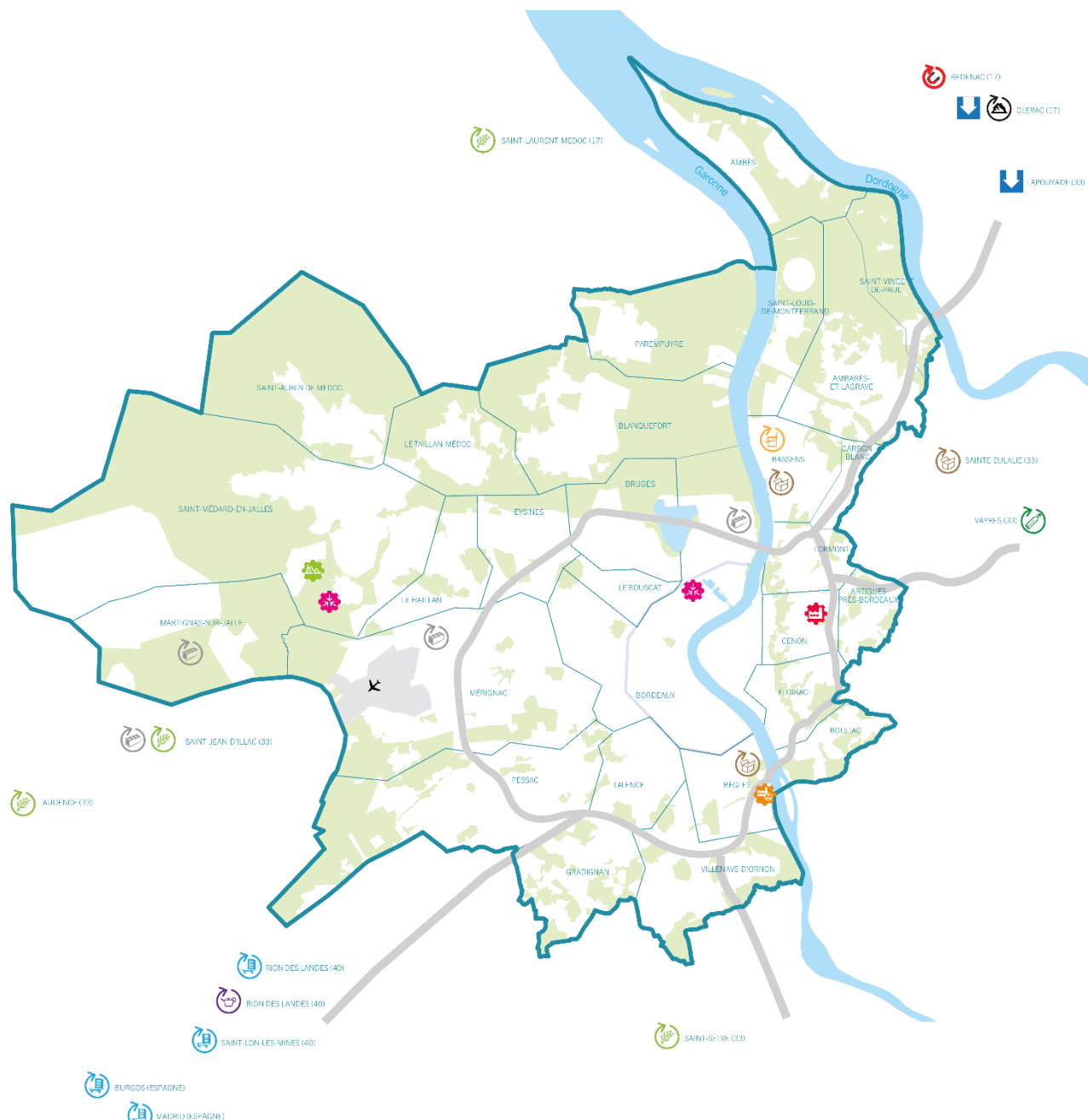
Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux de CITEO dont, notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.

Les autres Eco-Organismes

En 2025, la stratégie de contractualisation et de déploiement des REP par le PPGD, amorcée en 2024 s'est poursuivie avec 10 délibérations et signatures de conventions REP. D'autres conventions hors REP comme le livre vert ont également été signées.

Matériaux	Titulaire de la convention
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E) Catégorie 3 Lampes	OCAD3E (coordonnateur) Ecologic (repreneur) Ecosystem
Valorisation des piles	SCRELEC
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	CITEO
Déchets dangereux spécifiques (DDS)	Société Eco-DDS
Produits ou matériaux de construction du bâtiment PMCB	OCAB
Produits textiles d'habillement, chaussures et linge de maison TLC (en CR)	Refashion
Jouets (JJ)	Refashion
Articles de sport et loisirs (ASL)	Ecologic
Pneumatiques	Aliapur, FRP et TYVAL
Huiles lubrifiantes ou industrielles	Cyclevia
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) Catégorie 3 : les matériels de bricolage, dont l'outillage à main Catégorie 4 : les produits et matériels entretien et l'aménagement du jardin	Ecomaison

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT



Les unités de transfert



Centres de transfert :
(Plateformes de rupture de charge des déchets ménagers et assimilés)

Les délégations de service public



Bordeaux Métropole Valorisation
> Centre de tri
> Unité de valorisation énergétique



Unité de valorisation énergétique



Plateformes de valorisation des déchets végétaux

Les marchés publics



Verre



Papiers / Cartons



Gravats



Bois



Déchets verts



Déchets Diffus Spécifiques



Huiles



Sables de balayage



Mâchefer



I.S.D.N.D.
(Installation de stockage de
déchets non dangereux)

LES OBJECTIFS RÈGLEMENTAIRES

REPÈRES

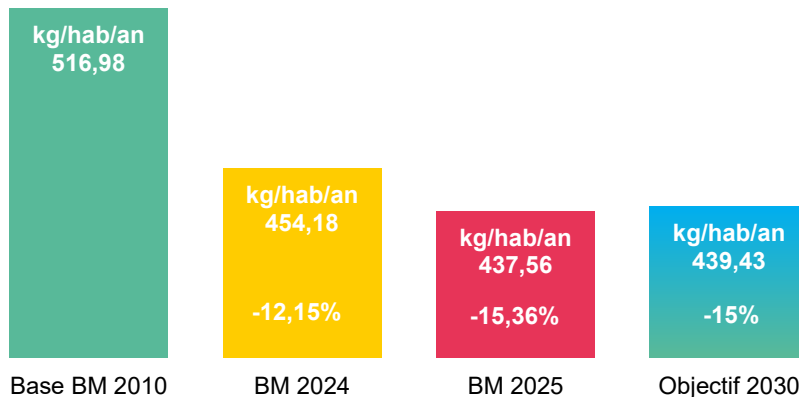
Bordeaux Métropole et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10/02/2020 (dite loi AGECE).

Périmètre du Plan Stratégique Déchets 2026, voté le 25 mars 2022

Objectif n°1 : Réduire les D.M.A.

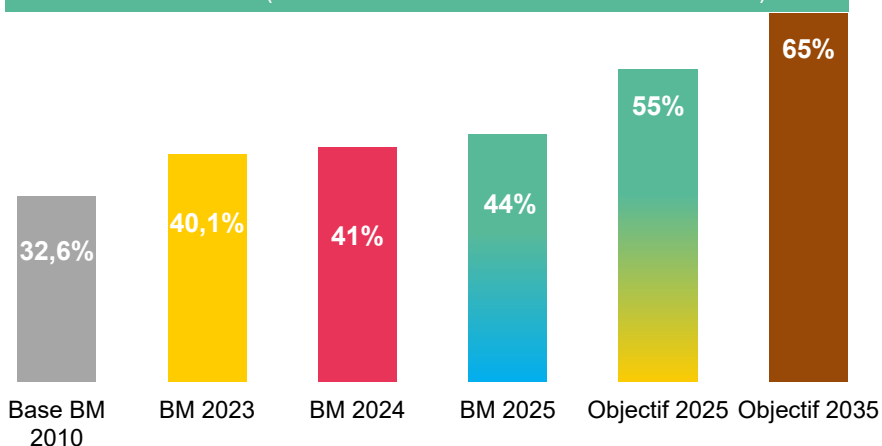
Tous flux (hors déchets communaux et communautaires)

Réduire de 15% d'ici 2030 les déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010



Objectif n°2 bis : Augmenter la valorisation des D.M.A. Tous flux (hors déchets communaux et communautaires)

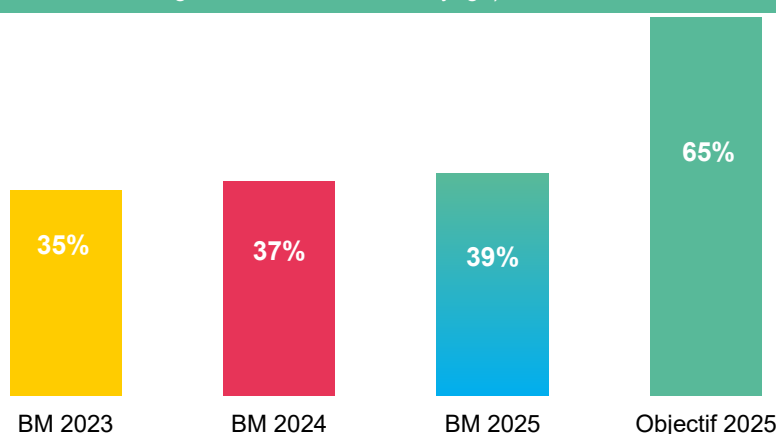
Augmenter la quantité des DMA recyclés matières et organiques, afin d'atteindre 55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035



Objectif n°2 : Augmenter la valorisation

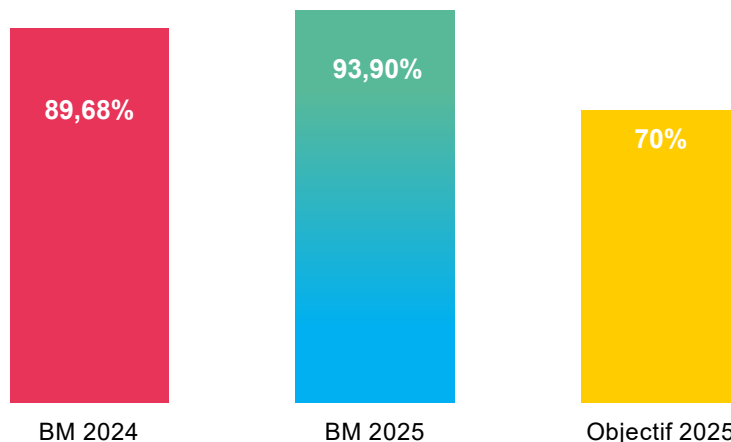
(hors D3E, DMS, gravats et sables de balayage)

Augmenter la valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes (65% en 2025)



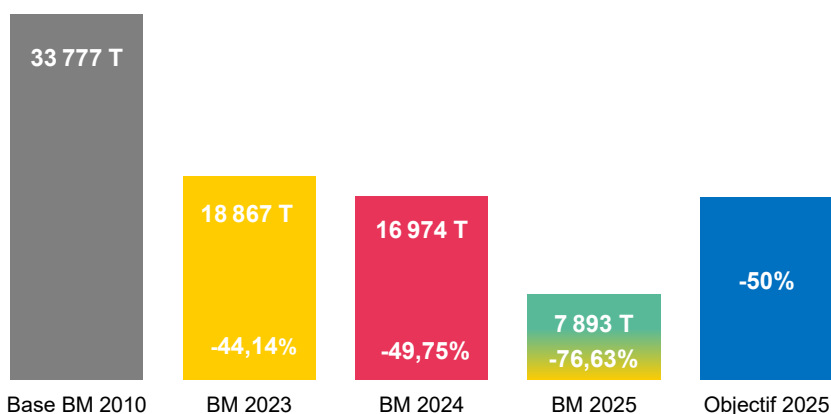
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant pas être valorisés matières à 2025

Objectif n°3 : Assurer la valorisation énergétique



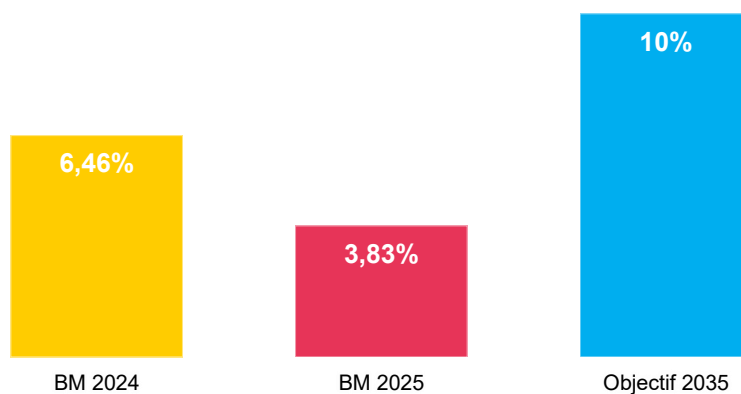
Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes admises en centre de stockage par rapport à 2010 (50% en 2025)

Objectif n°4 : Diminuer le stockage



Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admises en centre de stockage à 10% d'ici 2035

Objectif n°5 : Plafonner le stockage des DMA



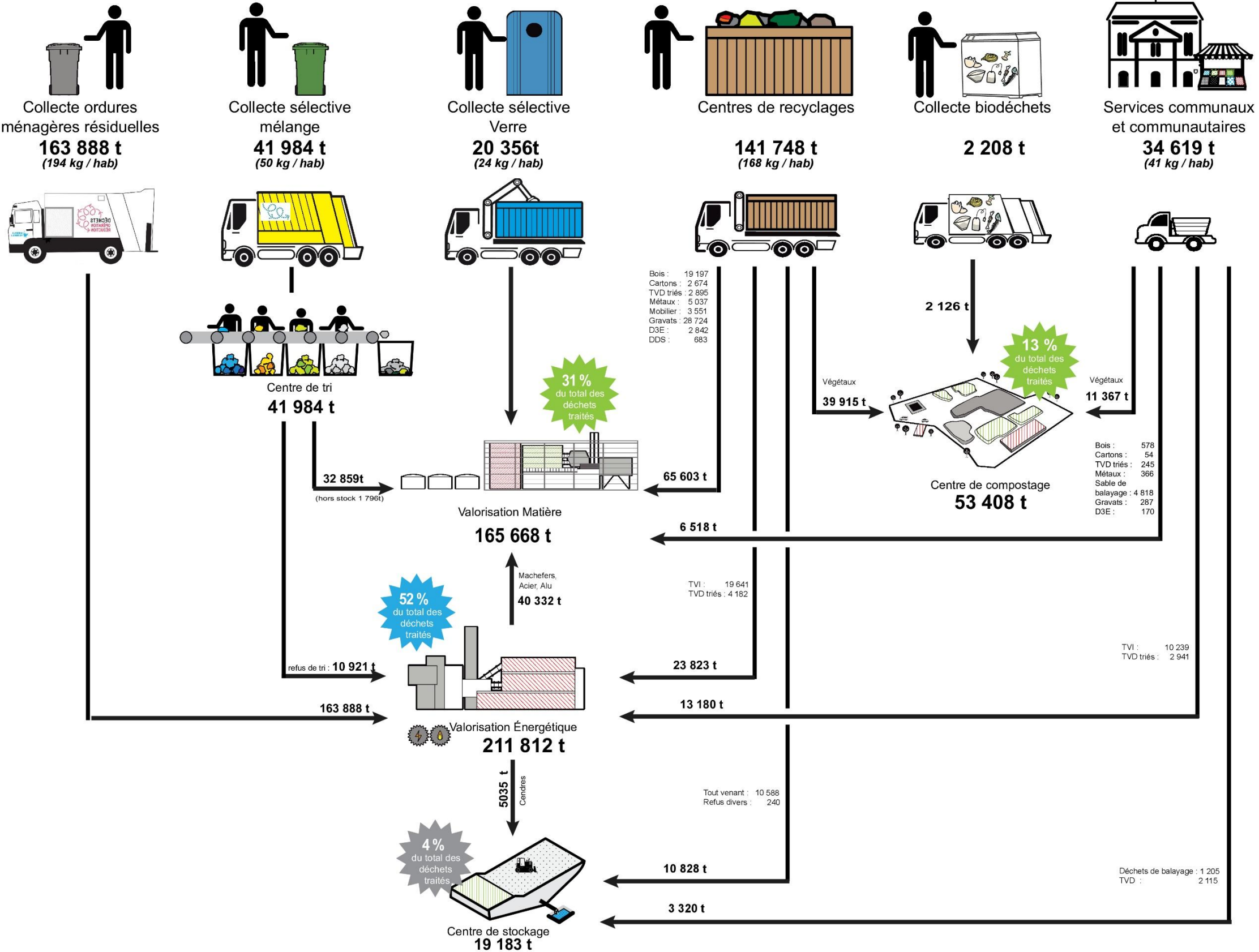
CHIFFRES CLÉS

Déchets collectés et traités - Année 2025

404 802 tonnes
(480 kg / hab)

Déchets des ménages et assimilés
370 183 tonnes
(438 kg / hab)

Déchets des collectivités
34 619 tonnes



Coût aidé HT
84 524 707 €

- 247 € / tonne ou 48 € / hab.
- 217 € / tonne ou 11 € / hab.
- 77 € / tonne ou 2 € / hab.
- 157 € / tonne ou 26 € / hab.
- 2 734 € / tonne ou 7 € / hab.
- 133 € / tonne ou 5 € / hab.

Bénéfices environnementaux du recyclage

- Le recyclage de 20 356 tonnes de verre et des 32 859 tonnes de mélange (papier / cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques) ont permis d'économiser :
- 893 870 m³ d'eau soit la consommation en eau de 16 252 hab.
- 259 056 MWh d'énergie soit la consommation de 25 151 hab.
- 21 753 tonnes d'équivalent CO₂ soit l'équivalent des émissions de 2 948 hab.
- 58 861 tonnes de matières premières naturelles.

population INSEE 2025 : 843 738 habitants

INDICATEURS TECHNIQUES DE L'ACTIVITÉ

BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE

-15,93 kg/hab
-3,21 % /2024

Chiffres clés : Tous flux

404 802,24 tonnes/an

(-7 388,11 T soit -1,79%/2024)

479,77 kg/an/habitant*

(-15,93 kg/habitant soit -3,21%/2024)

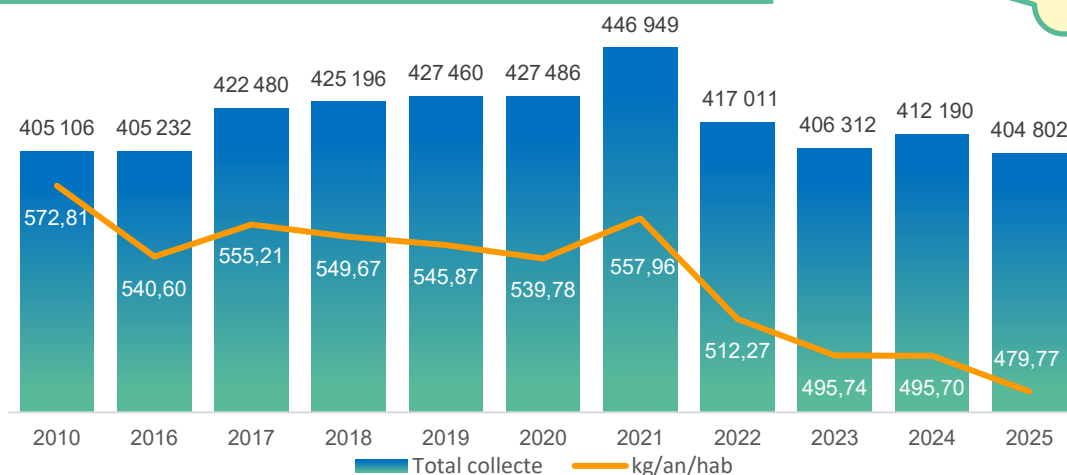


*Sur la base de 843 738 habitants (chiffre INSEE 2025), soit +1,47 %/2024

Évolution de la collecte

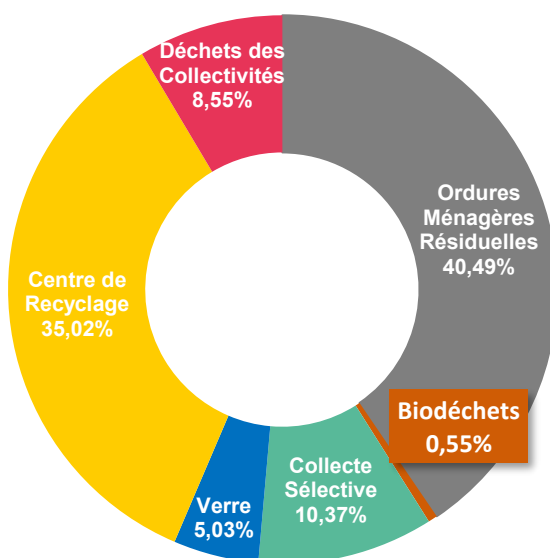
Évolution des tonnages sur la base de 2010

**-16,24% en
kg/hab
depuis 2010**



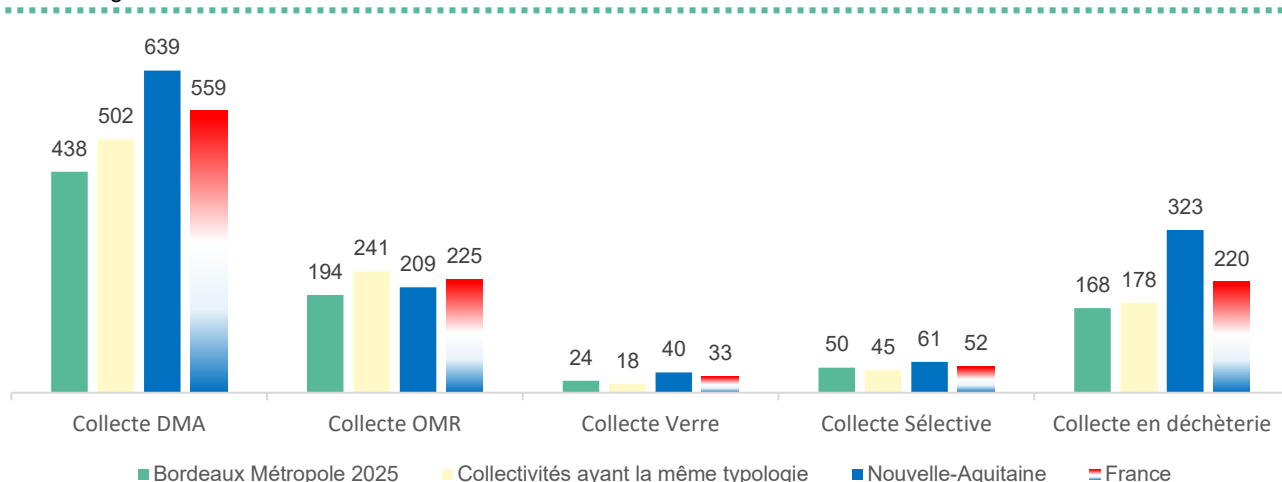
Une baisse importante des tonnages malgré l'augmentation de la population, les kg/an/hab sont aussi en baisse, soit 480 kg/an/habitant.

Répartition par flux de la collecte



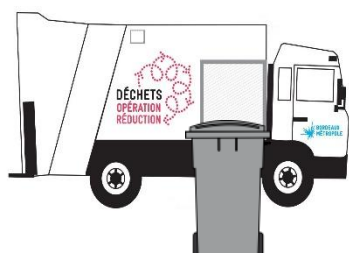
Référentiels (2023 ADEME)

Collecte en kg/hab/an



LES ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES RÉSIDUELLES

Chiffres clés



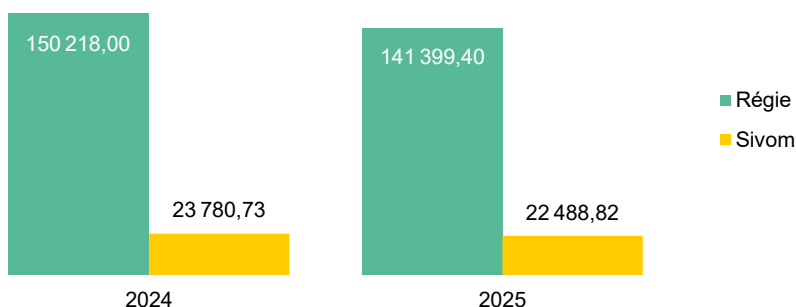
163 888,22 tonnes/an

(-10 110,52 soit -11,98%/2024)

194,24 kg/an/habitant

(-15,01 kg/habitant soit -7,17%/2024)

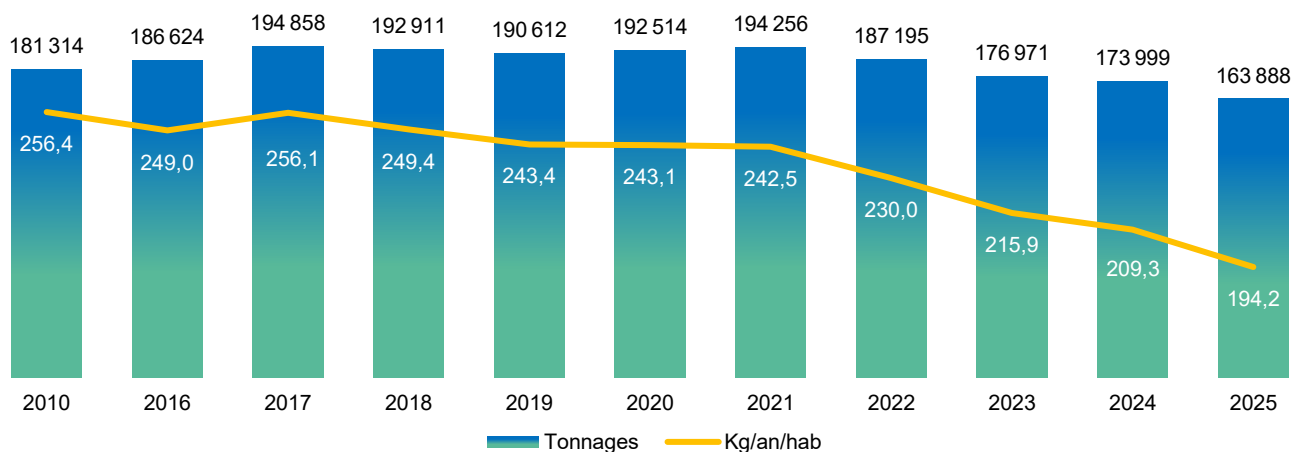
Évolution des tonnages 2024/2025



**-11,98% /2024
-7,17% kg/hab**

Les résultats de Bordeaux Métropole par habitant sont encore cette année en dessous de la moyenne nationale 2023 (225 kg/hab).

Évolution des tonnages sur la base de 2010



**-24,24% kg/hab
depuis 2010**

Depuis 2010, la production de déchets par habitant a baissé de 62,13 kg.

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Chiffres clés : Tous flux



62 339,44 tonnes/an

(+2 067,24T soit +3,43%/2024)



73,88 kg/an/habitant

(+1,40 kg/habitant soit +1,93%/2024)

Les emballages ménagers légers

Chiffres clés



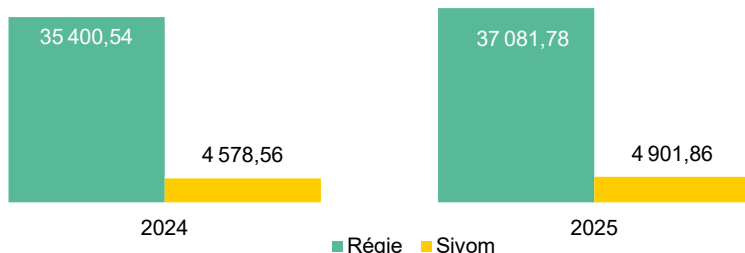
41 983,64 tonnes/an

(+2 004,54 T soit +5,01%/2024)

49,76 kg/an/habitant

(+1,68 kg/habitant soit +3,50%/2024)

Évolution des tonnages 2024/2025



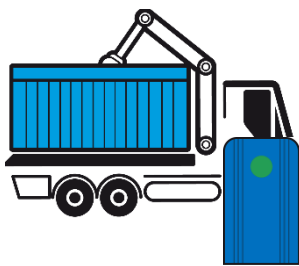
+5,01% /2024
+3,50% kg/hab

La mise en place des extensions de consignes de tri en 2023, permet de confirmer, cette année encore, l'augmentation des tonnages de collecte sélective.

Taux de refus Collecte Sélective



Chiffres clés



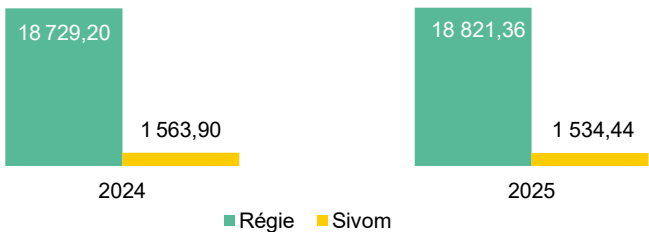
20 355,80 tonnes/an

(+62,70 T soit +0,31%/2024)

24,13 kg/an/habitant

(-0,28 kg/habitant soit -1,14%/2024)

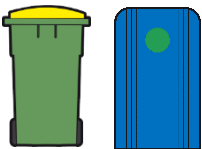
Évolution des tonnages 2024/2025



+0,31% /2024
-1,14% kg/hab

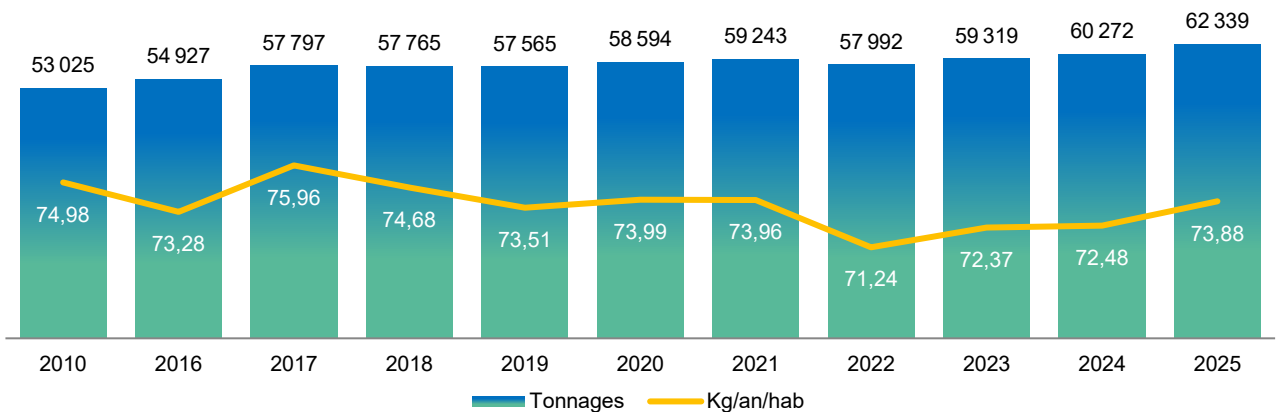
L'année 2025 confirme la tendance à la baisse par habitant constatée depuis 2022.

Évolution de la collecte sélective et verre



-1,46% kg/hab
depuis 2010

Évolution des tonnages sur la base de 2010



LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

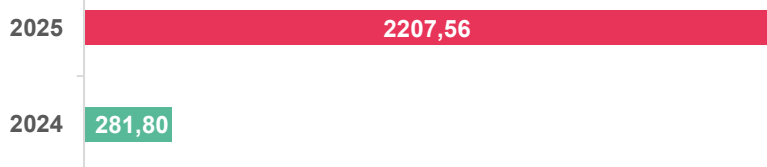
Chiffres clés



2 207,56 tonnes

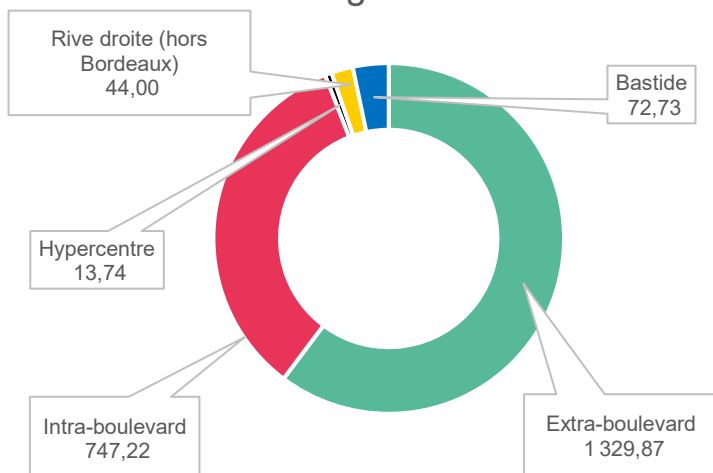
6,20 kg/an/habitant
(sur 356 200 habitants desservis
et sensibilisés)

Évolution des tonnages 2024/2025



En 2025 : 2 207,56 tonnes ont été collectées

Tonnages 2025



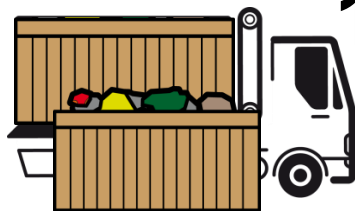
Borne d'Apport volontaire pour les Déchets Alimentaires

En 2023, une étude d'implantation des 1 600 emplacements pour des bornes à déchets alimentaires a été réalisée pour permettre de déployer cette solution de tri à la source sur le secteur intra rocade.

En 2025, **817 bornes** ont été installées, soit au total 1 224 bornes.

LA COLLECTE EN DECHETTERIES

Chiffres clés



141 748,26 tonnes/an

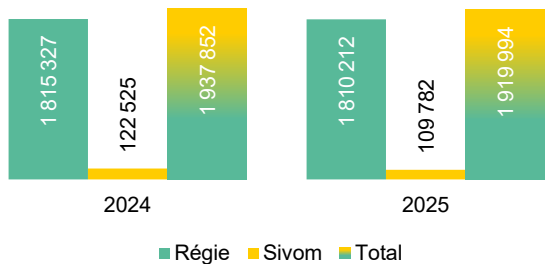
(-1 366,85 T soit -0,96%/2024)

168,00 kg/an/habitant

(-4,11 kg/habitant soit -2,39%/2024)

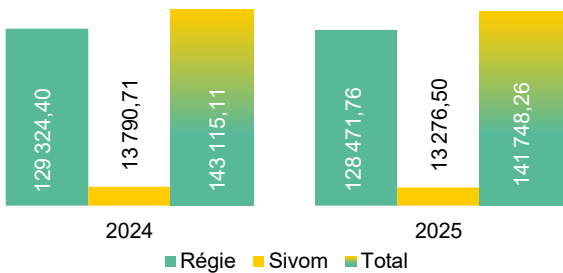
-0,92% par rapport à 2024

Évolution de la fréquentation 2024/2025



-0,96% /2024
-4,11% kg/hab

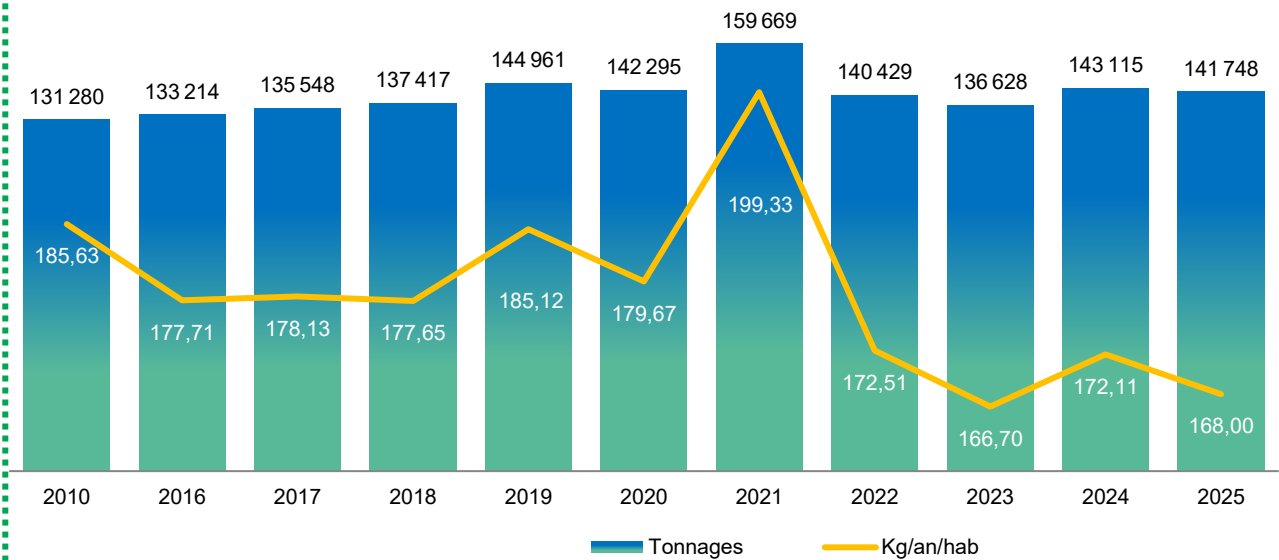
Évolution des tonnages 2024/2025



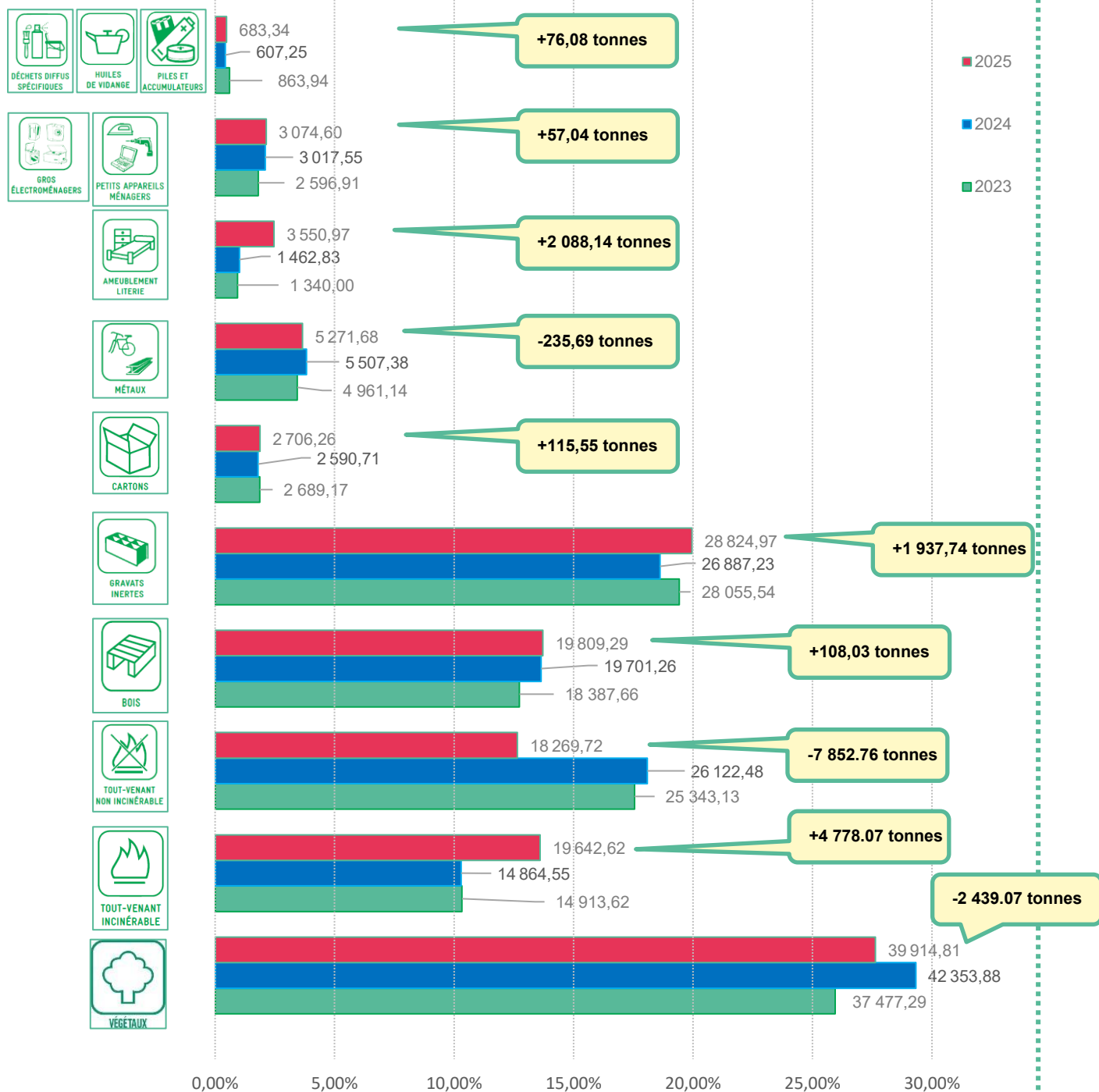
Nous constatons une baisse cette année, en déchetteries, essentiellement des apports de végétaux, et du tout venant .

Évolution des tonnages sur la base de 2010

-9,50% kg/hab depuis 2010

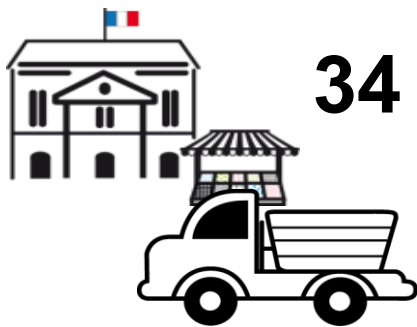


Évolution par types de déchets apportés en déchetteries



LA COLLECTE DES DÉCHETS DIVERS

Chiffres



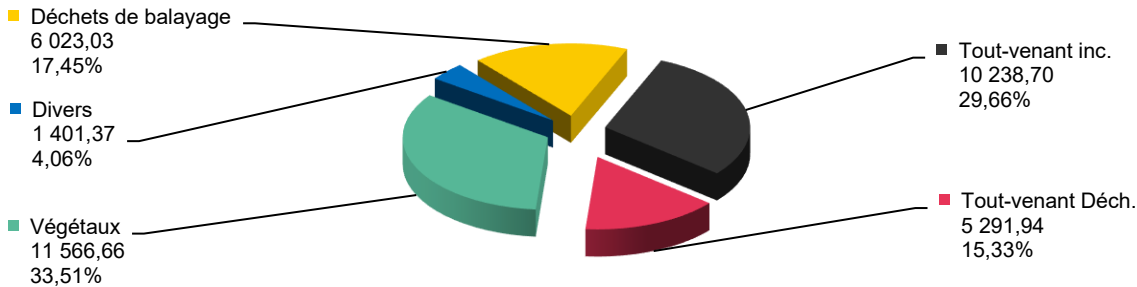
34 618,76 tonnes/an

(+96,25 T soit +0,28%/2024)

+3,74%/2023

Déchets provenant des services communaux et communautaires

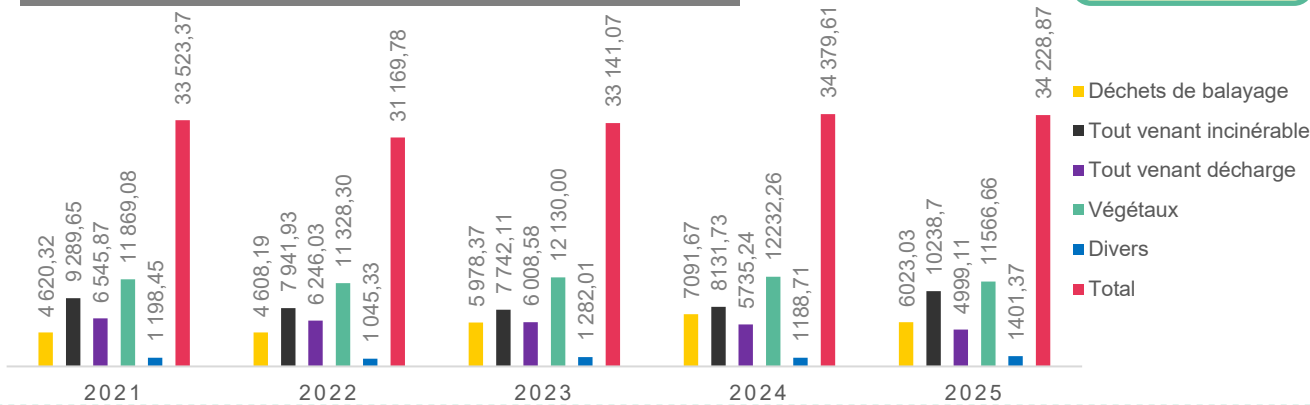
Répartition par types de déchets 2024



(*) les divers comprennent : le bois, les métaux, les gravats et les D3E.

Évolution des tonnages sur 5 ans

+2,10%
Depuis 2021



Cas particuliers

Évolution des tonnages

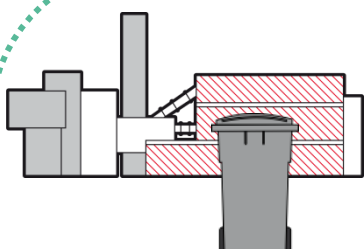


Les déchets collectés pour notre compte par d'autres administrations (DIRA, etc.) et ceux provenant d'opérations ponctuelles, sont apportés directement sur les unités de traitement.

BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

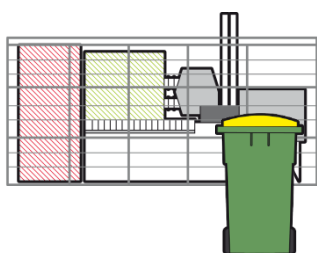
-15,47 kg/hab
-3,12%/2024

Chiffres clés : Tous flux



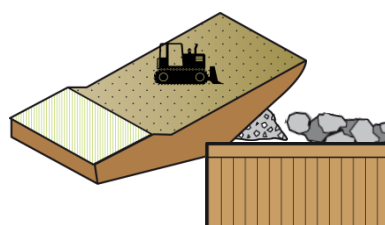
404 704,61 tonnes/an

(+7 007,25T soit +1,73%/2024)



479,66 kg/an/habitant*

(-15,47kg/habitant soit -3,12%/2024)

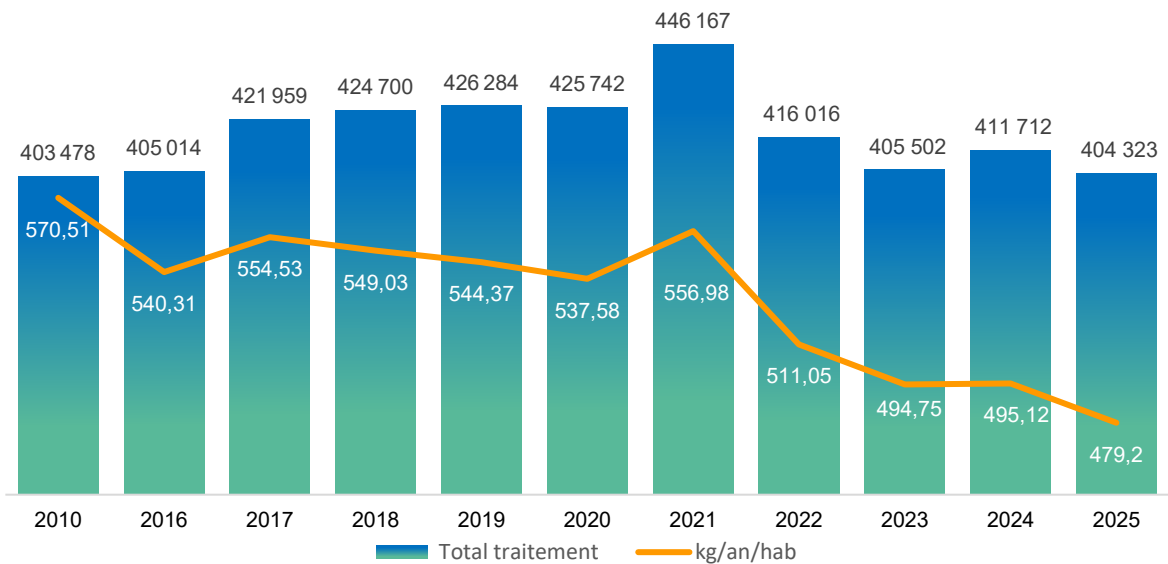


* Sur la base de 843 738 habitants (chiffre INSEE 2025)

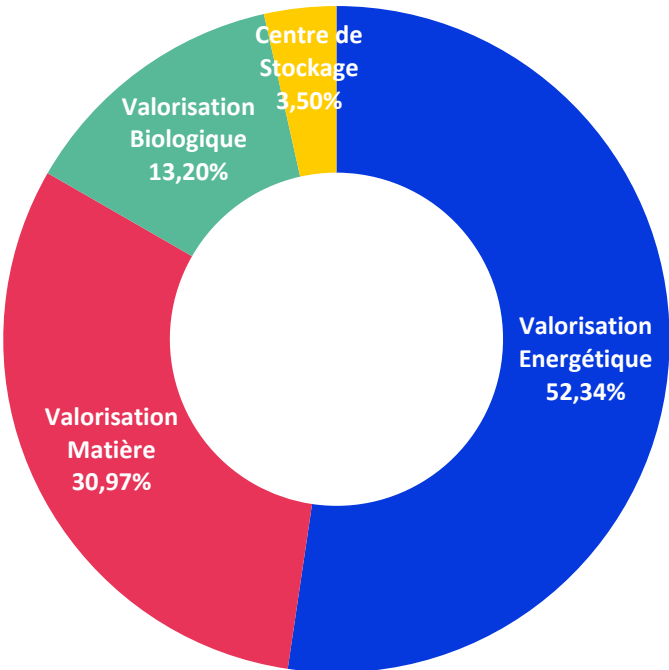
Evolution du traitement

-16,01%
depuis
2010

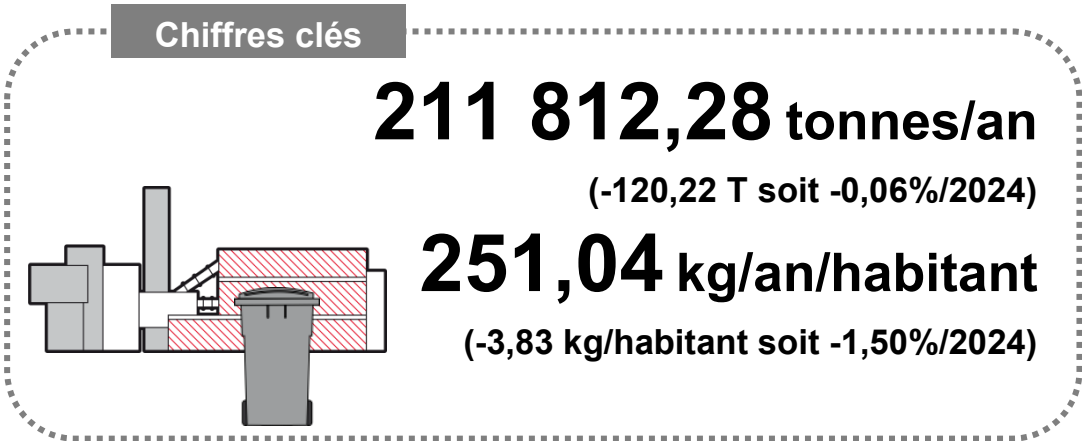
Évolution des tonnages sur la base de 2010



Répartition par flux du traitement



LA VALORISATION ÉNERGETIQUE



+2,39%

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles

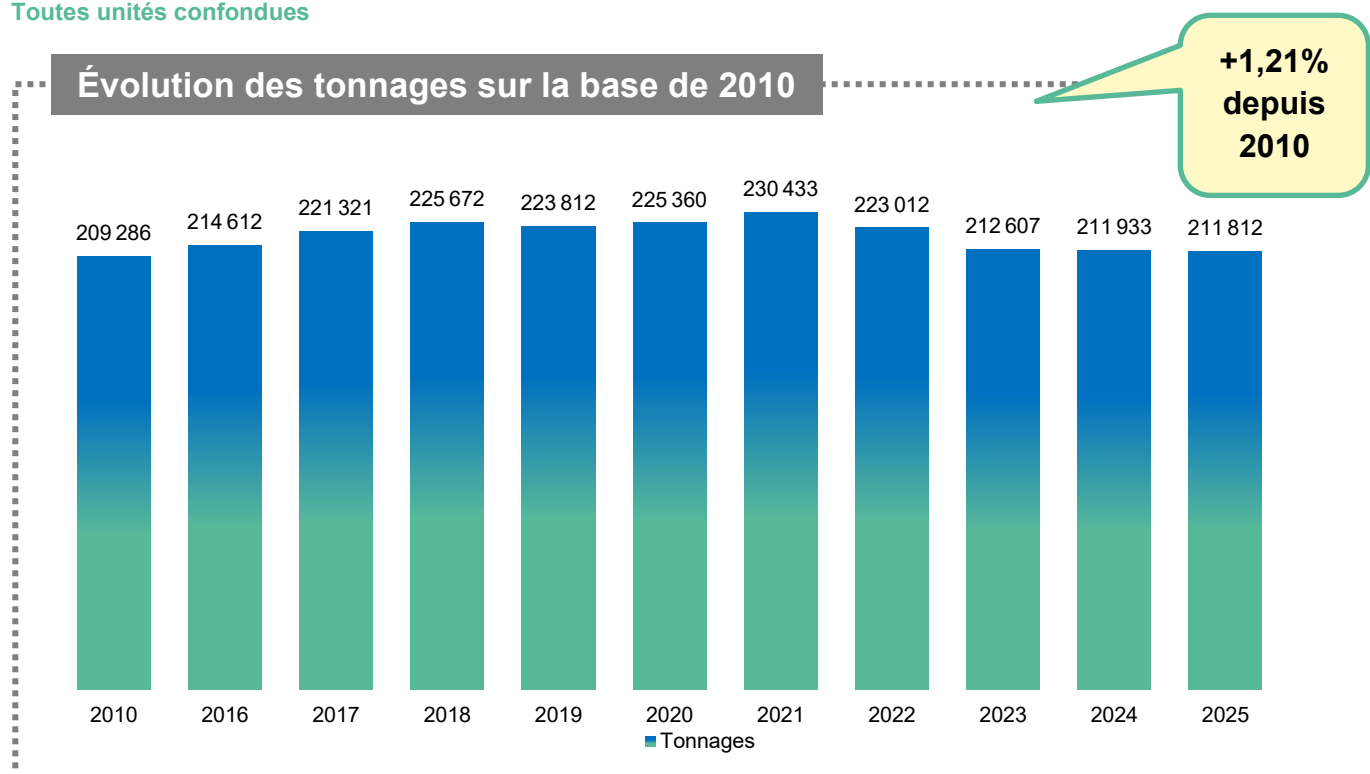
Tonnages	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution
Ordures ménagères résiduelles BM	91 113,95	84 317,96	-6,86%
Ordures ménagères résiduelles SIVOM	643,78	545,72	
Tout-venant incinérable CR	14 864,55	19 640,78	32,13%
Refus centre de tri	9 704,22	10 920,84	12,54%
Déchets non ménagers dont TVD triés incinérés	13 364,99	17 362,28	29,91%
TOTAL	129 691,49	132 787,58	2,39%

-3,91%

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Cenon

Tonnages	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution
Régie	59 104,06	57 081,60	-3,42%
SIVOM	23 136,95	21 943,10	-5,16%
TOTAL	82 241,01	79 024,70	-3,91%

Les UVE ont produit 124 731 MWh d'électricité et 251 385 MWh d'énergie thermique.



Une baisse de -0,06% par rapport à 2024 est constatée sur toutes les unités confondues.

LA VALORISATION MATIÈRE

Chiffres clés



125 336,32 tonnes/an

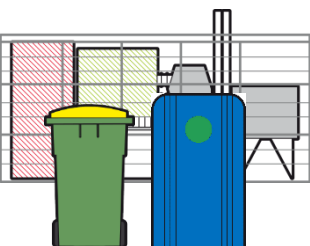
(+4 859,01T soit +4,03%/2024)

148,55 kg/an/habitant

(+3.66 kg/habitant soit +2,53%/2024)

1 - Les produits issus des collectes sélectives

Chiffres clés



53 214,51 tonnes/an

(+4 603,99 tonnes /2024)

Les emballages ménagers collectés sélectivement font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri de Bègles exploité par VALBOM, selon les prescriptions techniques minimales de CITEO.

Les chiffres publiés ci-après correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

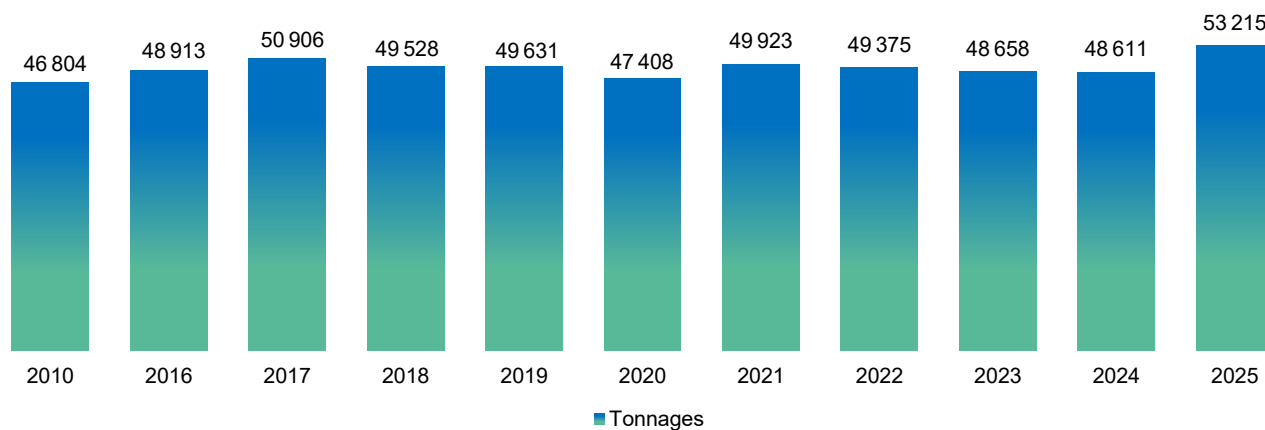
Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing à Vayres.

Tonnages	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Ecart Tonnages	Evolution
Emballages ménagers recyclables soutenus par CITEO				
Cartons	11 186,11	15 584,53	4 398,42	39,32%
Briques alimentaires	437,92	642,35	204,43	46,68%
Flacons plastiques	3 218,24	3 226,08	7,84	0,24%
Emballages acier	1 199,24	1 322,68	123,44	10,29%
Emballages aluminium	315,82	414,38	98,56	31,21%
Flux développement	1 882,03	2 300,78	418,75	22,25%
Verre	20 293,10	20 355,80	62,70	0,31%
TOTAL	38 532,46	43 846,60	5 314,14	13,79%

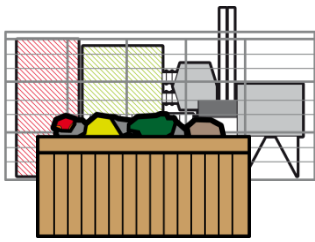
Tonnages	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Ecart Tonnages	Evolution
Papiers recyclables soutenus par CITEO				
Journaux / magazines / bureau	4 169,04	4 092,09	-76,95	-1,85%
Gros de magasin	5 909,02	5 275,82	-633,20	-10,72%
TOTAL	10 078,06	9 367,91	-710,15	-7,05%

Évolution des tonnages sur la base de 2010

**+13,70%
depuis
2010**



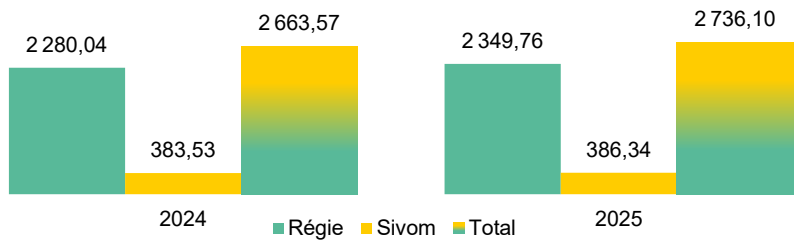
Chiffres clés



72 121,81 tonnes/an
(+255,02T/2024)

Les cartons

Évolution des tonnages 2024/2025

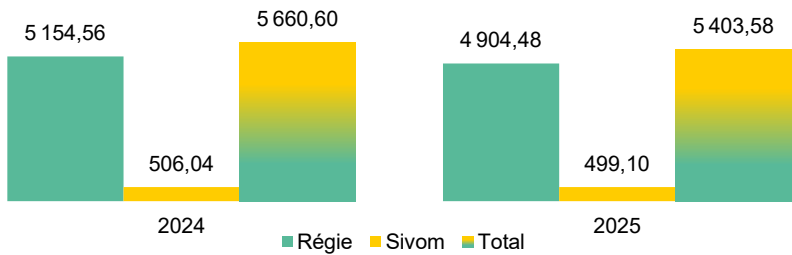


+2,72%

Les cartons collectés sont repris en papeterie pour y être valorisés.

Les métaux

Évolution des tonnages 2024/2025

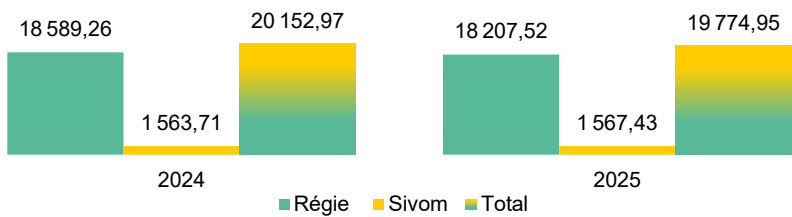


-4,54%

Les métaux collectés sont repris par des ferrailleurs qui les valorisent.

Le bois

Évolution des tonnages 2024/2025



-1,88%

Le bois collecté est valorisé en panneaux de particules.

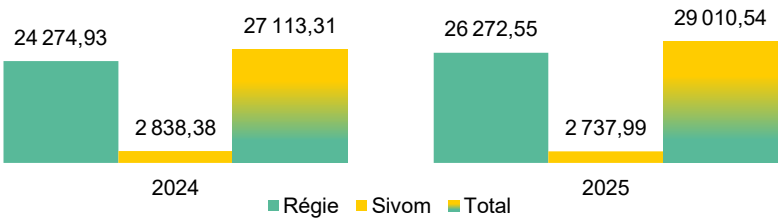
Les mobiliers

	Tonnages REP	2024	2025	Evolution
Régie	Tous les centres de recyclages sont équipés d'une benne de récupération des déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	1 462,83	3 550,97	142,75%

La présence de bennes sur les centres de recyclage a permis la collecte et la valorisation matière par l'éco-organisme Eco maison.

Les gravats

Évolution des tonnages 2024/2025

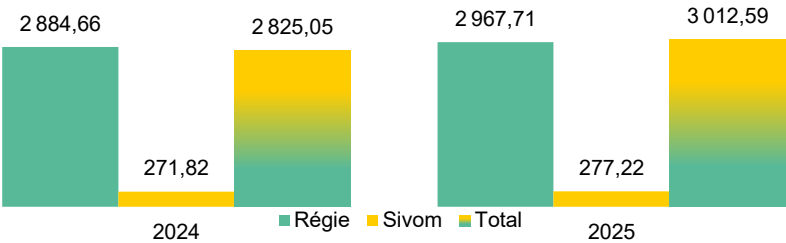


+7,00%

Les gravats collectés sont valorisés en sous-couche routière.

Les déchets d'équipement électrique et électronique

Évolution des tonnages 2024/2025

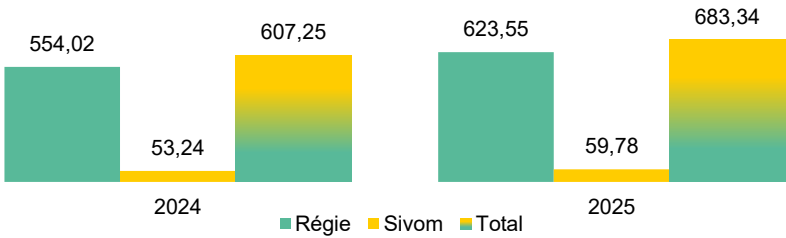


+6,64%

Les D3E sont démantelés et valorisés en fonction de la matière.

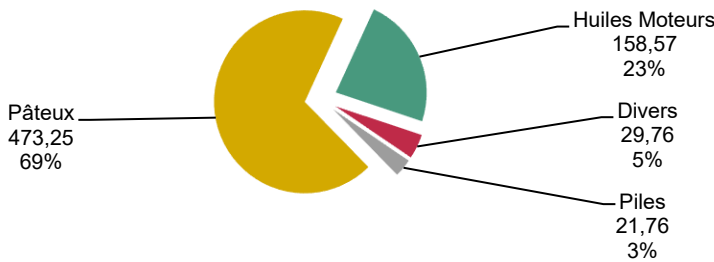
Les déchets diffus spécifiques des ménages

Évolution des tonnages 2024/2025



+12,53%

Répartition des tonnages des DDSM



Cette catégorie regroupe les produits phytosanitaires, les acides et autres solvants et les aérosols dont 392 T sont reprises et valorisées par l'éco-organisme ECO DDS.

Le tout venant trié

	2024	2025	Evolution
Régie	5707,89	3131,3	-45,14%

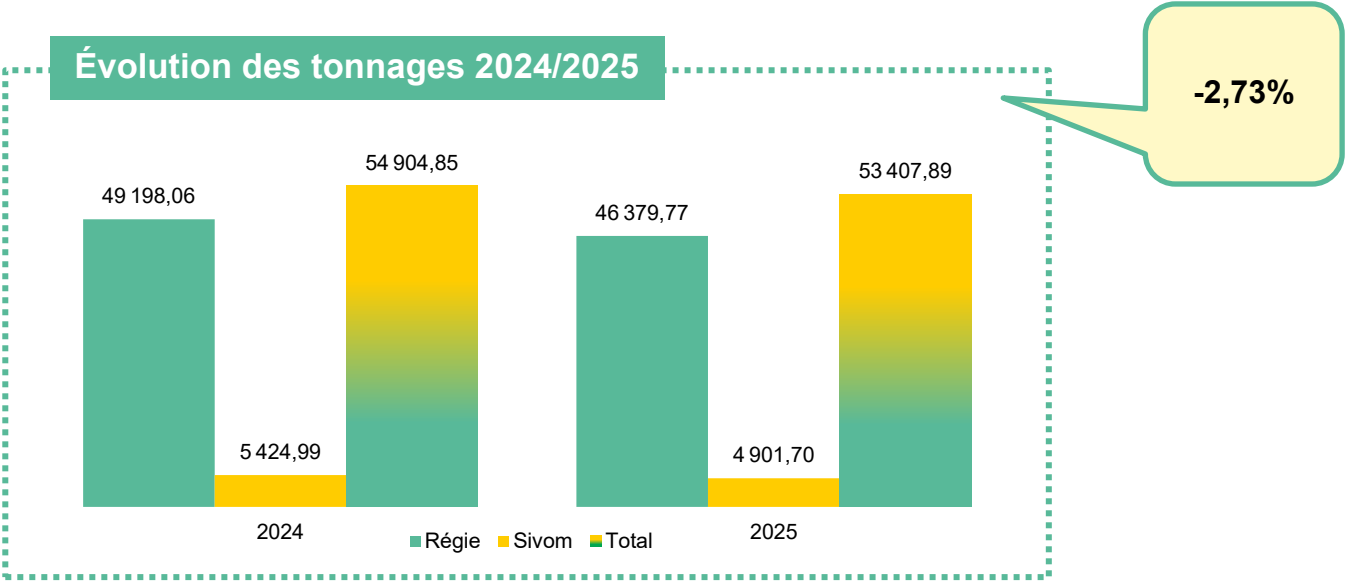
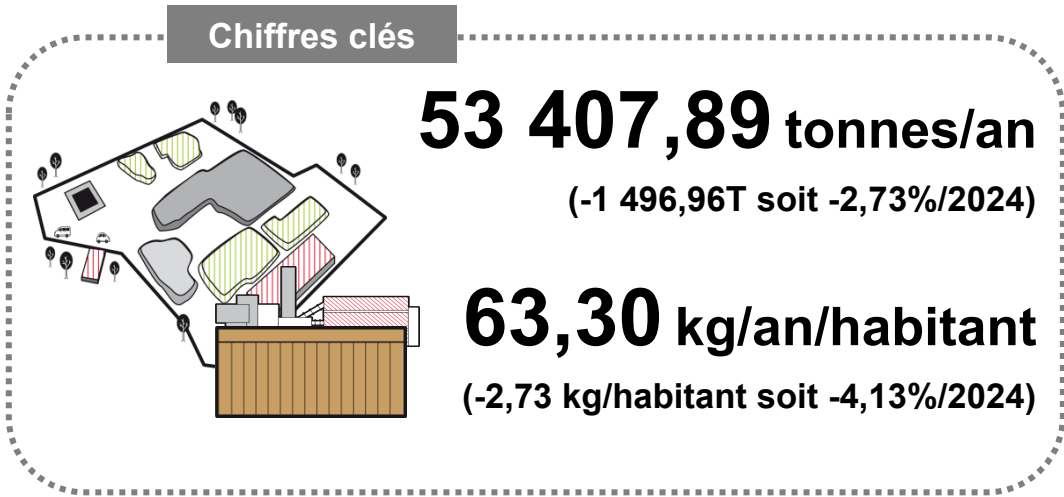
Le marché de valorisation des tout-venants a permis de trier et traiter ces déchets plutôt que de les enfouir.

3 - Les sables de balayage

	2024	2025	Evolution
Régie	5673,33	4818,44	-15,07%

Après criblage (pour retirer les indésirables), et en ajout de terre végétale, les sables pourront être utilisés pour la réalisation de talus.

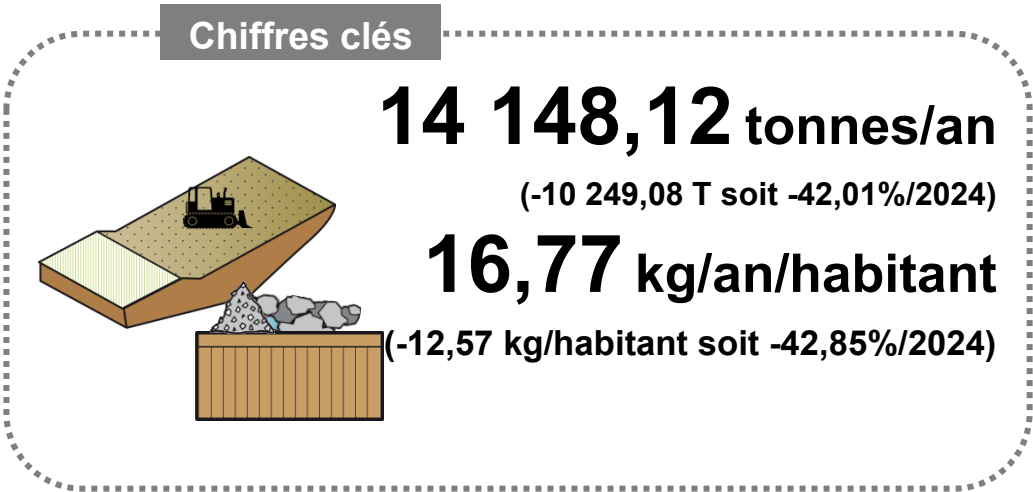
LA VALORISATION BIOLOGIQUE



Les tonnages de valorisation biologique comprennent ceux de la collecte des biodéchets (2126,42T) triés et traités par un prestataire en charge de la collecte.
Les végétaux collectés en régie sont valorisés en compost en partie sur le site de « La Grande Jaugue », délégataire du service public de compostage.

Il est à noter que l'évolution des tonnages de végétaux fluctue d'une année sur l'autre aussi en fonction des conditions climatiques, même si de nombreuses actions de sensibilisation et services sont proposés aux habitants pour réduire la production de végétaux.

L'ÉLIMINATION EN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)



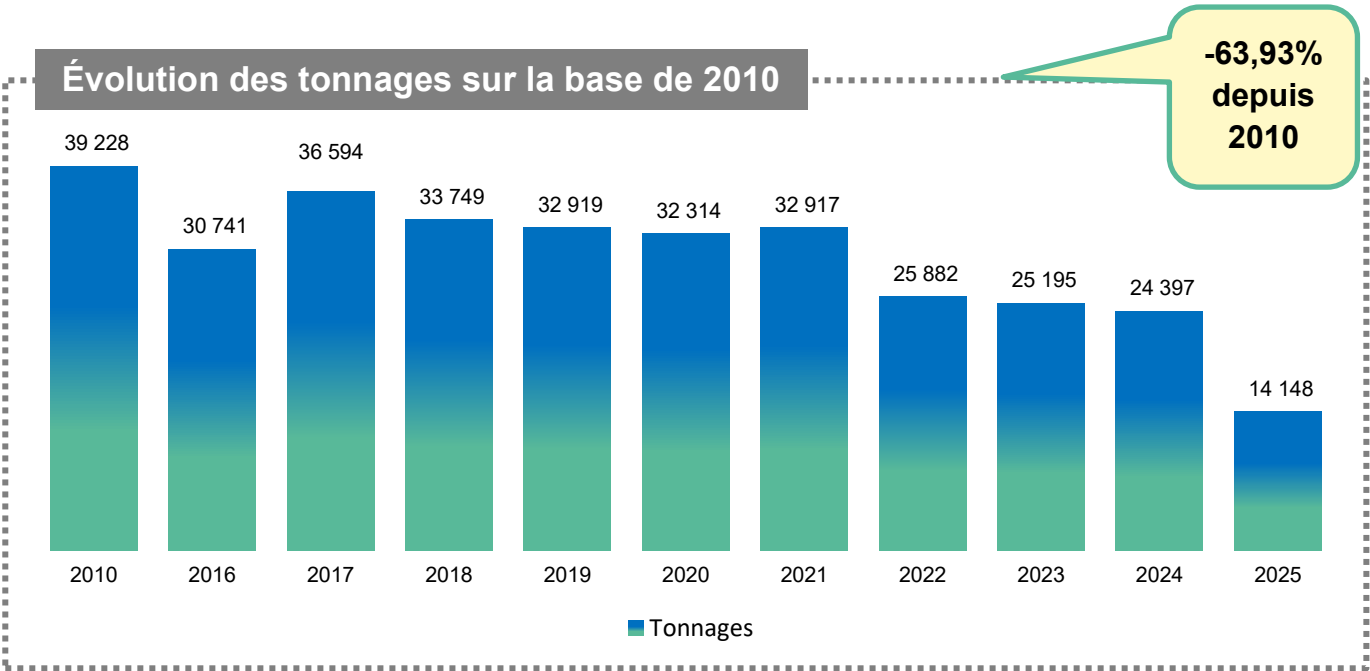
Les tonnages des produits non valorisables se répartissent ainsi :

	2024	2025	Evolution
Tout Venant Régie	18 691,01	8 429,73	-54,90%
Tout Venant Sivom	5 360,02	5 478,61	2,21%
Tout Venant TOTAL	24 051,03	13 908,34	-42,17%
Refus de valorisation	346,17	239,78	-40,39%
Refus TOTAL	346,17	239,78	-40,39%
TOTAL Général	24 397,20	14 148,12	-42,01%

-42,01%

En 2025, les UVE n'ont pas eu recours à l'enfouissement des déchets ménagers non incinérés.

- Au total, les déchets mis en ISDND représentent moins de 3,50 % de la totalité des déchets traités, résultat nettement inférieur à la moyenne régionale (18% : source ADEME 2023) et résultat des efforts engagés depuis plusieurs années en matière de prévention, de tri et de valorisation.



LES INDICATEURS FINANCIERS

LE COMPTE ADMINISTRATIF

LES DÉPENSES DU SERVICE

Chiffres clés

Dépenses réelles d'investissement

37 076 794,32 € (+21,92%/2024)

Dépenses réelles de fonctionnement

114 073 643,23 € (+3.33%/2024)

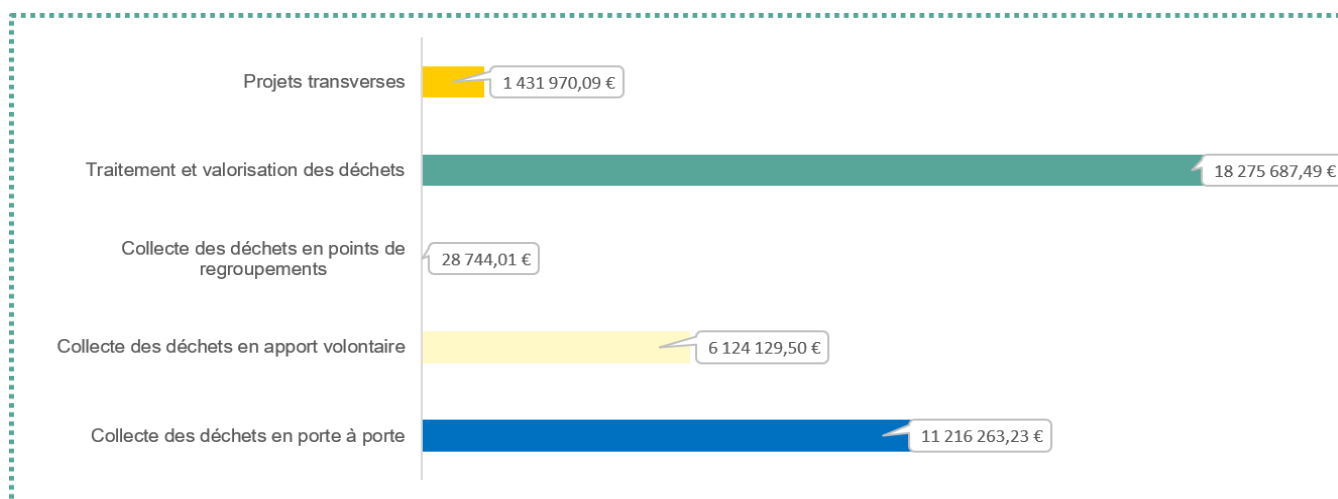
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles (en €)	2024	2025	Evolution	Ecart
COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE				
Aménagement et construction d'équipements	2 358 446,96	148 975,40	-93,68%	-2 209 471,56
Acquisition de matériel roulant	11 472 248,03	9 184 657,95	-19,94%	-2 287 590,08
Acquisition bacs individuels de collecte	1 711 547,17	1 866 682,08	9,06%	155 134,91
Acquisition matériel divers	357 246,01	15 947,80	-95,54%	-341 298,21
Sous total	15 899 488,17	11 216 263,23	-29,46%	-4 683 224,94
COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE				
Aménagement et construction d'équipements (Centres de Recyclages, bornes enterrées, etc.)	1 381 745,83	2 321 547,48	68,02%	939 801,65
Acquisition de matériel roulant	4 000 779,70	1 399 252,13	-65,03%	-2 601 527,57
Acquisition de bornes enterrées et aériennes	337 822,96	298 792,88	-11,55%	-39 030,08
Acquisition de bornes à déchets alimentaires	684 827,20	1 237 399,71	80,69%	552 572,51
Acquisition de bennes amovibles pour les centres de recyclage	429 752,64	816 066,57	89,89%	386 313,93
Acquisition matériel divers	200 164,06	51 070,73	-74,49%	-149 093,33
Sous total	7 035 092,39	6 124 129,50	-12,95%	-910 962,89
COLLECTE DES DECHETS EN POINTS DE REGROUPEMENT				
Locaux de pré collecte mutualisés	113 490,97	28 744,01	-74,67%	-84 746,96
Sous total	113 490,97	28 744,01	-74,67%	-84 746,96
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS				
Aménagement et construction d'équipements (Centres de transfert)	296 655,50	143 525,02	-51,62%	-153 130,48
Contrat de concession - Financement des travaux usines et centre de tri	6 043 367,66	18 132 162,47	200,03%	12 088 794,81
Sous total	6 340 023,16	18 275 687,49	188,26%	11 935 664,33
PROJETS TRANSVERSES				
Aménagement de sites	367 413,36	442 894,21	20,54%	75 480,85
Informatisation direction	374 464,31	201 398,88	-46,22%	-173 065,43
Acquisition terrain	280 604,58	787 677,00	180,71%	507 072,42
Sous total	1 022 482,25	1 431 970,09	40,05%	409 487,84
TOTAL	30 410 576,94	37 076 794,32	21,92%	6 666 217,38

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2024	2025	Evolution	Ecart
Amortissements des subventions	66 486,00	67 131,00	0,97%	645,00
Autres	59 811,91	2 593 865,72	4237%	2 534 053,81
TOTAL	126 297,91	2 660 996,72	2007%	2 534 698,81

(*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Évolution des dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement évolue fortement en 2025 avec +6,7 M€ soit une augmentation de +22 % par rapport à 2024.

Les principaux postes en hausse concernent :

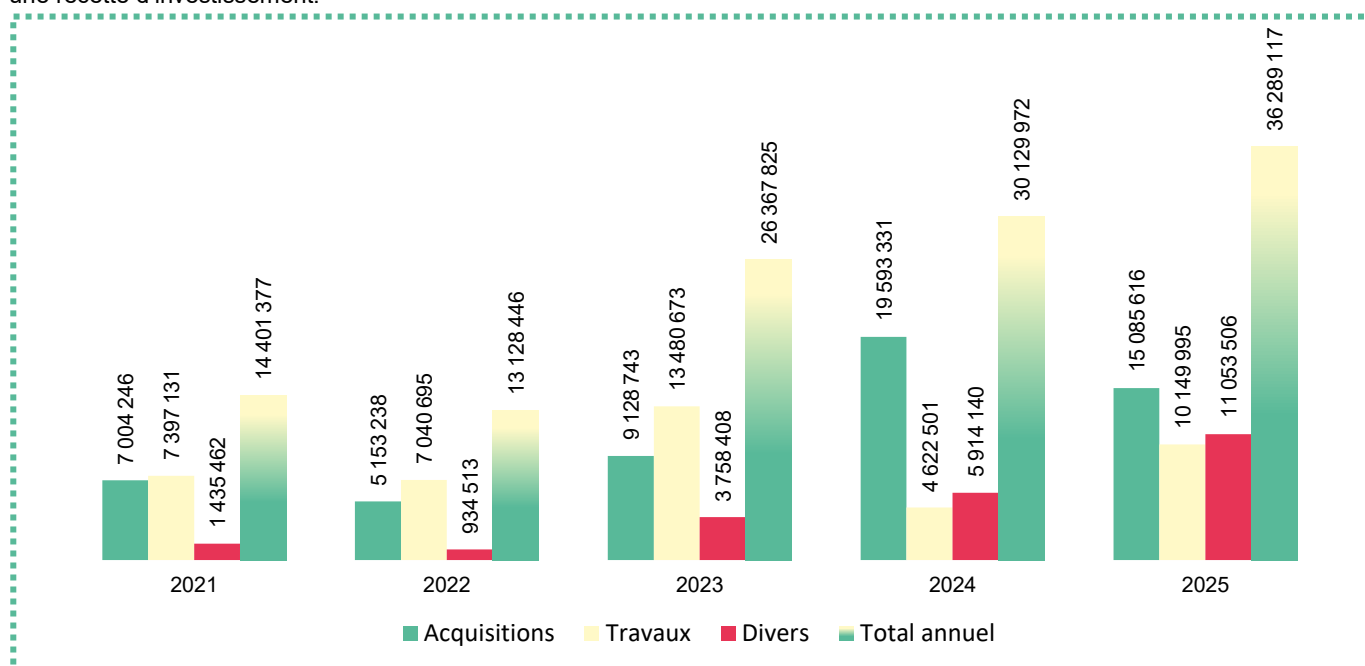
- +7 M€ pour des réaffectations comptables pour le suivi patrimonial des unités de valorisation énergétiques ;
- +5,1 M€ pour le remboursement du capital de l'emprunt pour les travaux des unités de valorisation énergétiques et du centre de tri ;
- +0,9 M€ notamment pour le lancement des travaux du centre de ressources de Caudéran pour 1,4 M€ compensés par la stabilisation des décalages de paiement pour les travaux dans les centres de recyclages (-0,4 M€) ;

- +0,55 M€ pour l'acquisition de bornes à déchets alimentaires et de composteurs collectifs dans le cadre du déploiement de la collecte des biodéchets ;
- +0,5 M€ pour l'achat de deux terrains pour la construction d'un centre de ressources à Caudéran et pour la construction d'un centre de transfert au Haillan.

A contrario d'autres postes de dépenses sont en baisse :

- 4,9 M€ pour le financement de matériel roulant du fait de commande en baisse et de retards de paiement amoindris ;
- 2,2 M€ du fait de l'achèvement des travaux de construction du bâtiment d'exploitation de Latule ;
- 0,17 M€ lié à la baisse des équipements informatiques à installer dans les nouvelles bennes à ordures ménagères.

L'écart important constaté sur les opérations d'ordre provient d'une régularisation comptable dont le montant est compensé par une recette d'investissement.



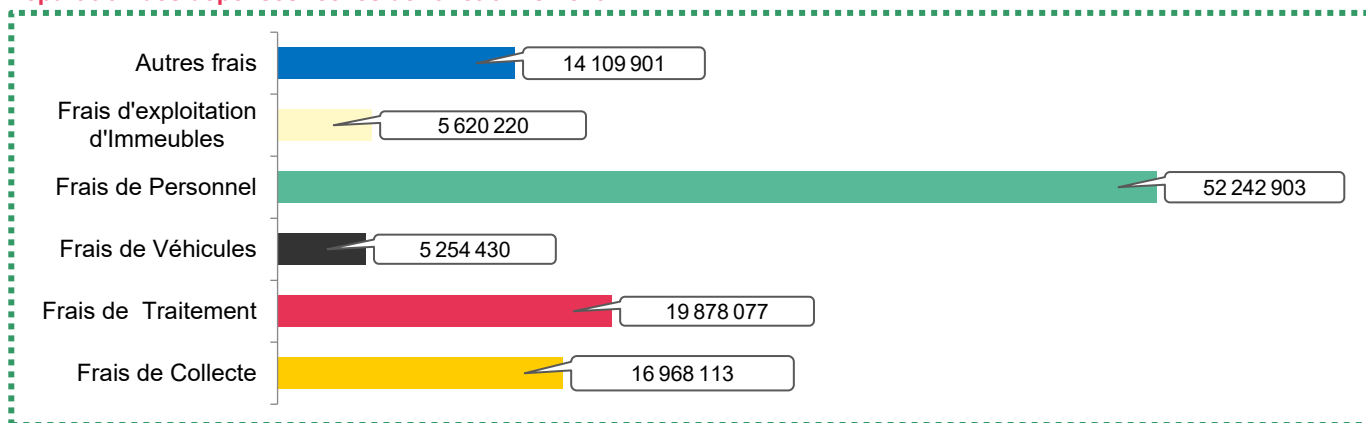
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles (en €)	2024	2025	Evolution	Ecart
Frais de collecte				
Maintenance des bacs	1 790 692,63	2 026 332,43	13,16%	235 639,80
Transport par prestataire	2 849 756,90	2 375 595,83	-16,64%	-474 161,07
Participation SIVOM Rive droite	10 798 764,91	10 581 112,00	-2,02%	-217 652,91
Collecte des déchets	1 799 861,21	1 985 073,17	10,29%	185 211,96
Sous total	17 239 075,65	16 968 113,43	-1,57%	-270 962,22
Frais de traitement				
Incinération des déchets ménagers	6 353 519,56	6 501 275,90	2,33%	147 756,34
Tri des déchets recyclables	784 239,19	824 019,21	5,07%	39 780,02
Collecte des biodéchets	191 913,28	1 796 895,69	836,31%	1 604 982,41
Compostage des végétaux	3 282 357,75	3 164 522,88	-3,59%	-117 834,87
Valorisation des cartons	440 599,25	420 579,12	-4,54%	-20 020,13
Valorisation du bois	633 557,52	529 847,21	-16,37%	-103 710,31
Déchets diffus spécifiques des ménages	117 155,69	97 983,77	-16,36%	-19 171,92
Gravats	237 891,65	417 513,21	75,51%	179 621,56
Traitement du TVD	3 957 559,76	2 114 807,71	-46,56%	-1 842 752,05
TGAP (incinération)	3 133 011,16	3 323 876,73	6,09%	190 865,57
TGAP (mise en décharge)	1 192 892,82	686 755,12	-42,43%	-506 137,70
Sous total	20 324 697,63	19 878 076,55	-2,20%	-446 621,08
Frais de véhicules				
Carburant	3 215 560,07	2 867 458,70	-10,83%	-348 101,37
Pièces et réparations	2 143 705,86	1 853 802,04	-13,52%	-289 903,82
Assurances et taxes	721 497,23	533 169,00	-26,10%	-188 328,23
Sous total	6 080 763,16	5 254 429,74	-13,59%	-826 333,42
Frais de personnel				
Personnel du PPGD	47 320 807,21	49 409 133,95	4,41%	2 088 326,74
Quote-part personnel ateliers	2 702 971,74	2 362 732,00	-12,59%	-340 239,74
Assurances et divers	432 222,65	471 036,55	8,98%	38 813,90
Sous total	50 456 001,60	52 242 902,50	3,54%	1 786 900,90
Frais d'exploitation et de gestion des immeubles				
Travaux d'entretien et de maintenance	1 152 672,82	1 316 085,83	14,18%	163 413,01
Frais de Gardiennage	2 840 971,49	3 007 608,68	5,87%	166 637,19
Frais de location	398 357,36	355 261,24	-10,82%	-43 096,12
Consommation d'eau et d'électricité gaz	306 649,49	87 013,48	-71,62%	-219 636,01
Assurances et taxes	693 816,08	701 912,85	1,17%	8 096,77
Analyses et divers	248 765,27	152 338,36	-38,76%	-96 426,91
Sous total	5 641 232,51	5 620 220,44	-0,37%	-21 012,07
Autres frais				
Fournitures diverses	1 323 880,39	1 208 905,43	-8,68%	-114 974,96
Communication	629 556,26	475 824,16	-24,42%	-153 732,10
Participations cotisations diverses subventions	259 253,57	567 579,61	118,93%	308 326,04
Frais administration générale (hors frais d'ateliers)	5 970 187,11	7 201 506,81	20,62%	1 231 319,70
Frais divers (honoraires, analyses, etc.)	918 743,96	1 189 426,69	29,46%	270 682,73
Sensibilisations et animations auprès des usagers	607 618,70	2 074 569,76	241,43%	1 466 951,06
Charges exceptionnelles	58 560,73	117 211,13	100,15%	58 650,40
Intérêts de la dette	886 807,84	1 274 876,98	43,76%	388 069,14
Sous total	10 654 608,56	14 109 900,57	32,43%	3 455 292,01
TOTAL	110 396 379,11	114 073 643,23	3,33%	3 677 264,12

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2024	2025	Evolution	Ecart
Amortissements	9 737 042,60	13 095 014,21	34,49%	3 357 971,61
Autres	247 677,00	397 680,60	60,56%	150 003,60
Total	9 984 719,60	13 492 694,81	35,13%	3 507 975,21

(*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

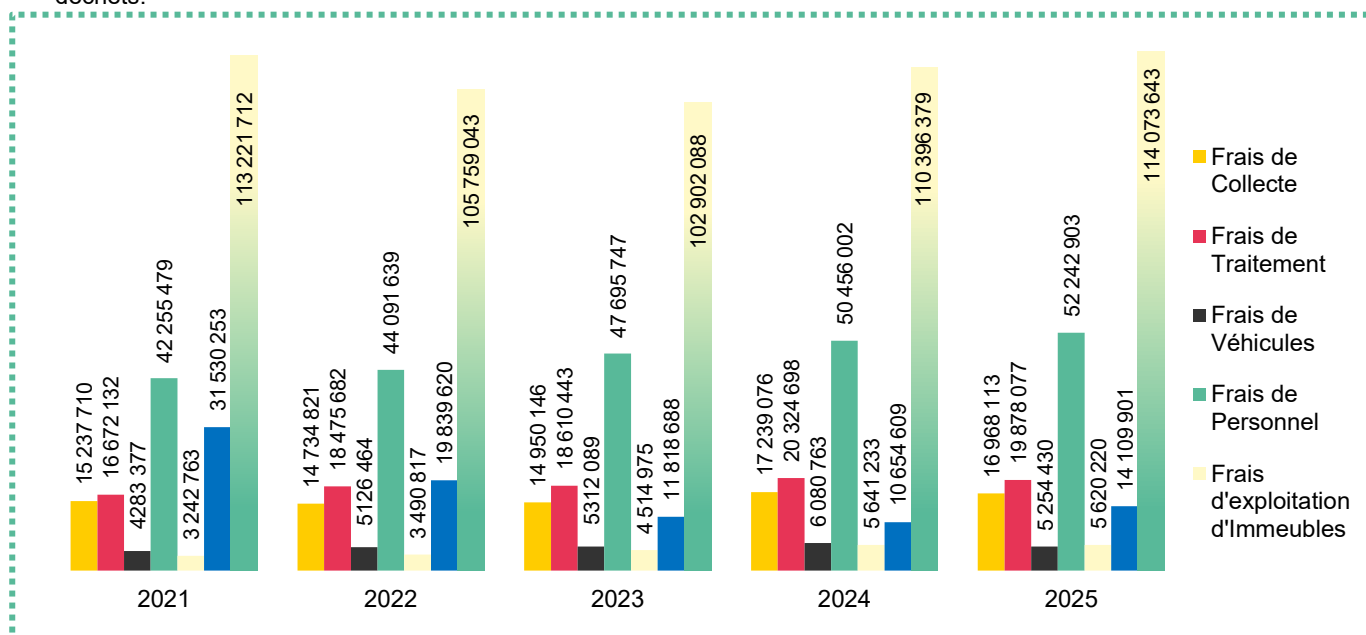
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,7 M€ soit 3,3 % par rapport à 2024.

Ces augmentations se constatent plus particulièrement sur :

- Les frais de personnels pour +2,08 M€ du fait notamment de la revalorisation de l'indice pour les catégories C et de la hausse de prise en charge par la collectivité de la CNRACL.
- +1,47 M€ pour la sensibilisation et les animations auprès des usagers ; d'une part dans le cadre du déploiement des bornes à déchets alimentaires et du compostage collectif en gestion semi-professionnalisée et d'autre part pour l'animation auprès des usagers en lien avec tous les flux de déchets.
- +1,6 M€ pour la collecte et le traitement des biodéchets, le déploiement étant quasiment à son terme.
- +1,2 M€ de frais d'administration générale reversés au budget principal.
- +0,38 M€ sur les intérêts de l'emprunt pour les travaux des unités de valorisation énergétiques et du centre de tri.
- +0,3 M€ notamment en lien avec le lancement des projets de solidarité internationale sur la thématique déchets.

Ces hausses sont à nuancer par plusieurs économies :

- -2 M€ sur le traitement et le transport du tout-venant décharge (TVD) des centres de recyclage après une opération spécifique sur ce flux. Le tri en centre de recyclage a été amélioré afin de diriger les déchets vers les flux appropriés pour éviter le sur-tri du TVD par un prestataire.
- -0,8 M€ sur les frais de véhicules. Une diminution significative des coûts de carburant (-0,35 M€) qui s'explique par le fait conjugué d'une diminution de la consommation en volume (-7,0%) et de la baisse constatée des prix du gazole à la pompe (1,6186€ / litre en 2025 contre 1,6944€ / litre en 2024). La maintenance des véhicules connaît également une baisse de -0,29 M€, résultat d'une clef de répartition dont les paramètres sont en baisse.
- -0,5 M€ sur la taxe sur les activités polluantes (TGAP) pour la mise en décharge. Cette baisse résulte également de l'opération sur le TVD car une partie des tonnages détournés par cette opération étaient mis en décharge.



Chiffres clés

Recettes d'investissement

78 725 756,04 € (+20,58%/2024)

Recettes de fonctionnement

148 535 646,66 € (+0,34%/2024)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Évolution des recettes réelles d'investissement

Les chiffres d'une année par rapport à la précédente ne sont fournis qu'à titre indicatif.

En effet, la comparaison est difficile, le résultat fluctuant en fonction du montant des reports excédentaires de l'année précédente, cette année en hausse de 49% par rapport à 2024.

Les produits exceptionnels constatés sont le pendant des dépenses d'investissement pour des réaffectations comptables pour le suivi patrimonial des unités de valorisation énergétiques.

Recettes réelles (en €)	2024	2025	Evolution	Ecart
Financement				
FCTVA	1 206 523,82	2 853 331,33	136,49%	1 646 807,51
Dépôts et cautionnement reçus	864,00	0,00	-100,00%	-864,00
Bonus écologique véhicules	9 000,00	0,00	-100,00%	-9 000,00
Produits exceptionnels	0,00	7 078 656,00		7 078 656,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	34 000 000,00	24 000 000,00	-29,41%	-10 000 000,00
Sous total	35 216 387,82	33 931 987,33	-3,65%	-1 284 400,49
Report du résultat du budget investissement N-1	30 071 151,23	44 793 768,71	48,96%	14 722 617,48
Sous total	30 071 151,23	44 793 768,71	48,96%	14 722 617,48
TOTAL	65 287 539,05	78 725 756,04	20,58%	13 438 216,99

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2024	2025	Evolution	Ecart
Amortissements	9 737 042,60	13 095 014,21	34,49%	3 357 971,61
Autres	306 061,91	2 735 566,72	793,80%	2 429 504,81
TOTAL	10 043 104,51	15 830 580,93	57,63%	5 787 476,42

(*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

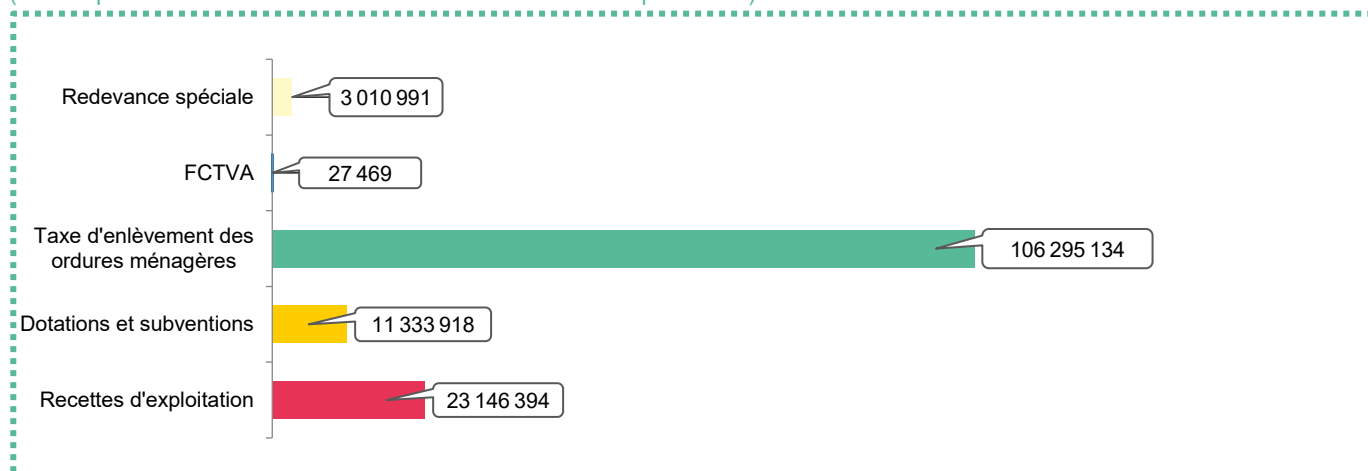
Recettes réelles (en €)	2024	2025	Evolution	Ecart
Recettes d'exploitation				
Enlèvements déchets (opérations ponctuelles)	723,57	2 943,23	306,77%	2 219,66
Vente de matières	1 261 287,64	744 555,53	-40,97%	-516 732,11
Recettes versées par délégataire	13 378 205,64	13 977 741,83	4,48%	599 536,19
Remboursements et pénalités divers	141 363,55	1 524 424,00	978,37%	1 383 060,45
Reprise de matériel	246 250,00	387 770,00	57,47%	141 520,00
Produits exceptionnels	15 689 168,06	6 508 959,57	-58,51%	-9 180 208,49
Sous total	30 716 998,46	23 146 394,16	-24,65%	-7 570 604,30
Dotations et subventions				
Soutien Citeo	8 918 235,78	9 144 903,38	2,54%	226 667,60
Soutien Citeo papier	128 538,91	560 932,99	336,39%	432 394,08
Soutien OCAD3E	173 399,02	249 982,97	44,17%	76 583,95
Soutien ECODDS	20 621,64	11 943,40	-42,08%	-8 678,24
Soutien EcoMaison	473 177,43	986 235,60	108,43%	513 058,17
Soutien PMCB		373 000,00		373 000,00
Autres soutiens		6 920,00		6 920,00
Sous total	9 713 972,78	11 333 918,34	16,68%	1 619 945,56
Financement du service				
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	102 944 344,00	106 295 134,00	3,25%	3 350 790,00
Redevance spéciale	4 813 256,51	3 010 991,30	-37,44%	-1 802 265,21
FCTVA	12 162,44	27 469,27	125,85%	15 306,83
Versement du budget principal	0,00	0,00		0,00
Sous total 1	107 769 762,95	109 333 594,57	1,45%	1 563 831,62
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent	834 191,11	4 721 739,59	466,03%	3 887 548,48
Sous total 2	108 603 954,06	114 055 334,16	5,02%	5 451 380,10
TOTAL GENERAL	149 034 925,30	148 535 646,66	-0,34%	-499 278,64

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2023	2024	Evolution	Ecart
	67 913,00	323 110,60	375,77%	255 197,60

(*) Opérations comptables qui ne donnent pas lieu à des flux financiers

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

(Hors reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent)



Évolution des recettes réelles de fonctionnement

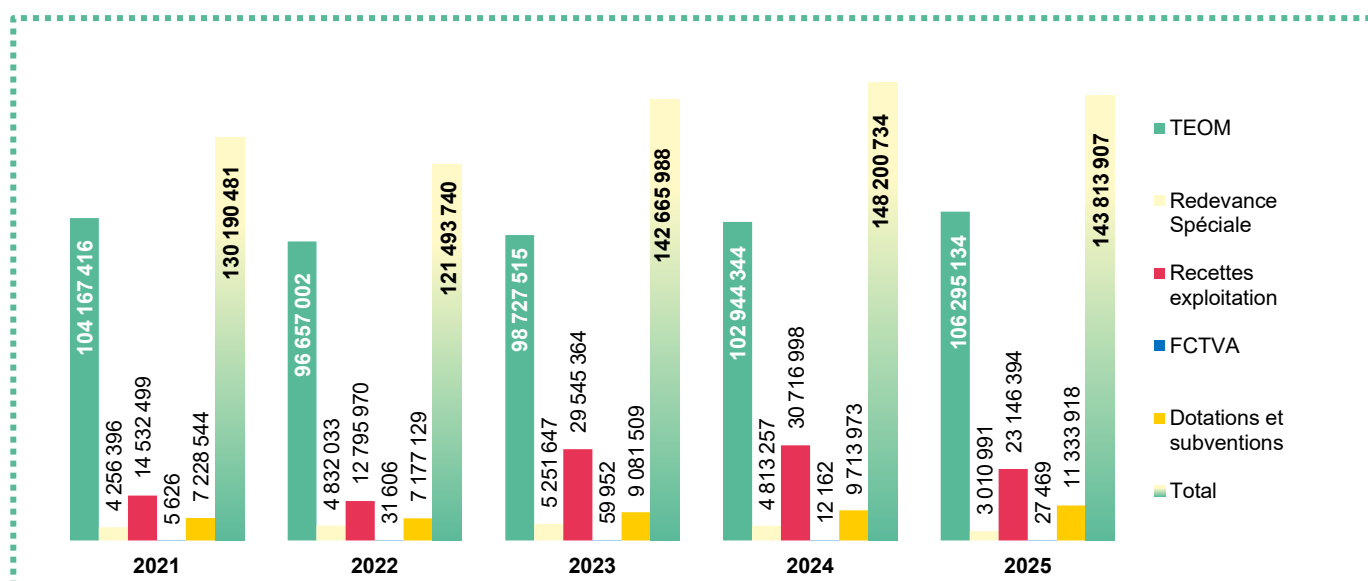
L'année 2025 connaît une légère baisse de recette de 0,5M€ soit -0,34%.

Les principales augmentations portent sur la TEOM et les soutiens :

- La TEOM pour 3,35 M€ en lien avec les augmentations des bases locatives et fiscales.
- Les soutiens liés aux éco-organismes via la responsabilité élargie du producteur (REP) dont le

montant augmente de 1,6 M€. De nouveaux éco-organismes ont été créés et les barèmes de CITEO ont évolué.

A noter, une baisse de la redevance spéciale de -1,8 M€ du fait du changement de fréquence de collecte vers du 1+1 sur la quasi-intégralité du territoire.



CONCLUSION

L'équilibre du Budget annexe Déchets Ménagers a été réalisé sans aucune participation du Budget Principal grâce à des dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes générées.

Les dépenses d'investissement (hors UVE et centre de tri) ont été financées sans recours à l'emprunt.

ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, une analyse des coûts de revient du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, selon la démarche Compta-coût, est présentée ici

Conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Compta-Coût est une méthode d'enregistrement des charges et des produits propre à la gestion des déchets. Ce cadre de référence, basé sur les principes de la comptabilité analytique, est un outil de suivi et de comparaison entre collectivités. Il permet d'identifier et d'agir sur les axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets.

Bien que s'appuyant sur les données comptables de Bordeaux Métropole, un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois nécessaire pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration des charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables et la non considération de la TVA dans la matrice des coûts.

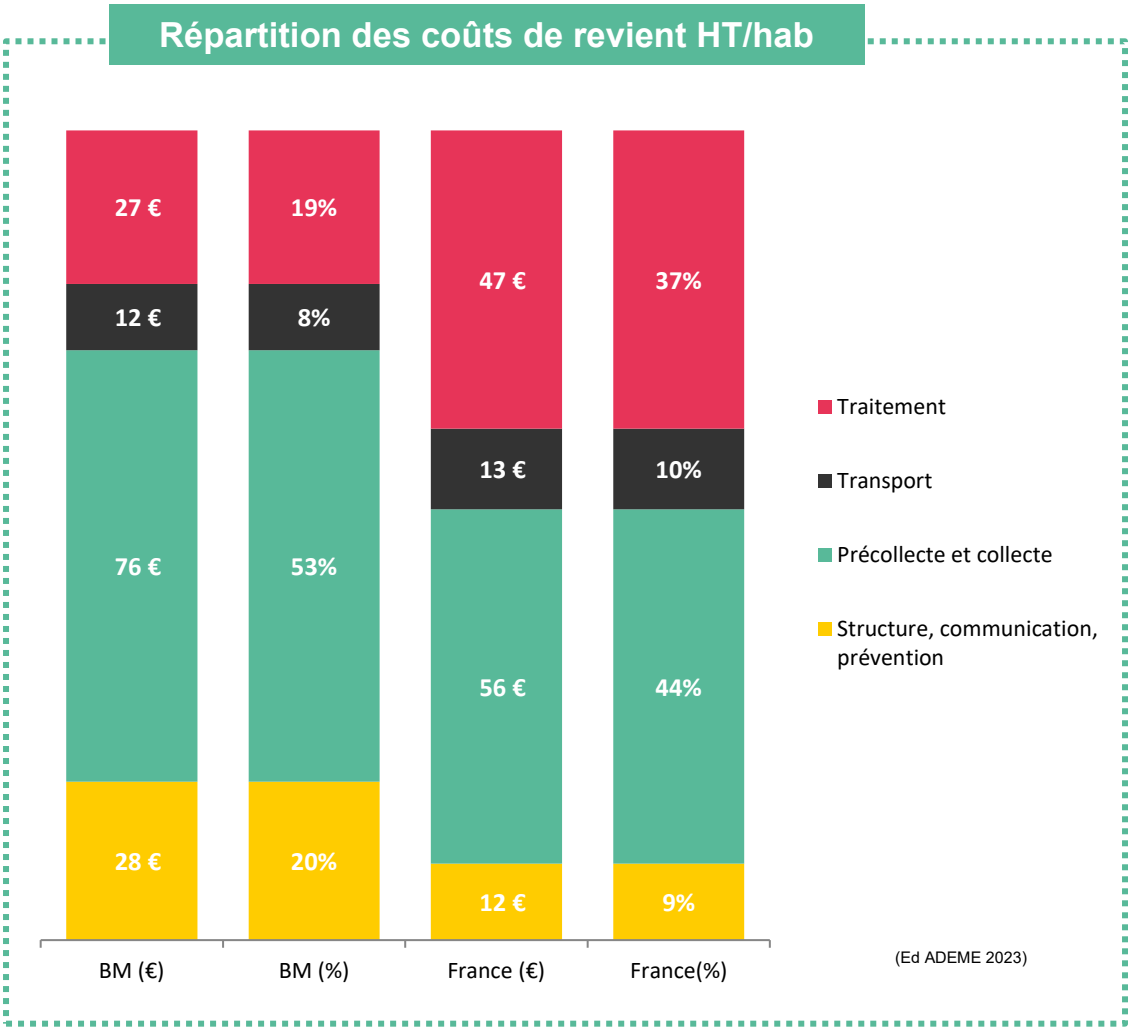
Au final, le coût sera exprimé hors taxe et différent du résultat du compte administratif.

RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT

La répartition des coûts du service de Bordeaux Métropole diffère du référentiel national (Source: ADEME - Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Ed. 2023).

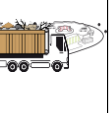
Bordeaux Métropole se démarque par une proportion des charges de traitement nettement plus faible, résultat de la gestion des trois délégations de service public.

A contrario, les charges des postes de pré-collecte/collecte, structure, communication et prévention impactent plus fortement les coûts du service qu'au niveau national, effet lié au niveau de service à l'utilisateur sur le territoire.



LES COÛTS DE REVIENT PAR FLUX (EN €HT, €HT/TONNE, €HT/HABITANT)

Coûts de revient par flux (en €HT)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Gestion des biodéchets	Tous flux
Charges Fonctionnelles	8 337 417,45 €	668 807,49 €	3 950 555,66 €	4 142 044,53 €	926 558,40 €	92 257,08 €	1 537 734,81 €	19 655 375,42 €
Prévention	1 103 983,12 €	23 166,15 €	- €	522 971,48 €	18 861,13 €	- €	2 230 982,62 €	3 899 964,50 €
Collecte et pré-collecte	33 572 822,25 €	1 770 640,76 €	17 221 718,31 €	9 459 167,03 €	1 150 202,93 €	- €	998 612,70 €	64 173 163,98 €
Transfert/Transport	2 459 652,88 €	- €	606 414,82 €	5 561 927,24 €	1 176 561,92 €	- €	62 169,61 €	9 866 726,47 €
Traitement des déchets	9 611 978,52 €	- €	1 153 975,55 €	7 842 606,63 €	2 499 795,25 €	482 456,79 €	1 241 113,59 €	22 831 926,33 €
Charges Techniques	46 748 436,78 €	1 793 806,91 €	18 982 108,67 €	23 386 672,38 €	4 845 421,24 €	482 456,79 €	4 532 878,52 €	100 771 781,28 €
Coût complet HT	55 085 854,23 €	2 462 614,40 €	22 932 664,33 €	27 528 716,91 €	5 771 979,64 €	574 713,87 €	6 070 613,33 €	120 427 156,71 €
Coût aidé HT	40 542 129,13 €	1 564 319,63 €	9 090 403,31 €	22 273 047,39 €	4 608 702,01 €	411 424,19 €	6 034 681,22 €	84 524 706,88 €

Coûts de revient par flux (en €HT/Tonne)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Gestion des biodéchets	Tous flux
Charges Fonctionnelles	50,88 €	32,86 €	94,10 €	29,22 €	26,75 €	-	696,58 €	48,56 €
Prévention	6,74 €	1,14 €	- €	3,69 €	0,54 €	-	1 010,61 €	9,63 €
Collecte et pré-collecte	204,87 €	86,98 €	410,20 €	66,73 €	33,21 €	-	452,36 €	158,53 €
Transfert/Transport	15,01 €	- €	14,44 €	39,24 €	33,97 €	-	28,16 €	24,37 €
Traitement des déchets	58,65 €	- €	27,49 €	55,33 €	72,18 €	-	562,21 €	56,40 €
Charges Techniques	285,27 €	88,12 €	452,14 €	164,99 €	139,90 €	-	2 053,34 €	248,94 €
Coût complet HT	336,15 €	120,98 €	546,23 €	194,21 €	166,66 €	-	2 749,92 €	297,50 €
Coût aidé HT	247,40 €	76,85 €	216,62 €	157,13 €	133,07 €	-	2 733,64 €	208,80 €

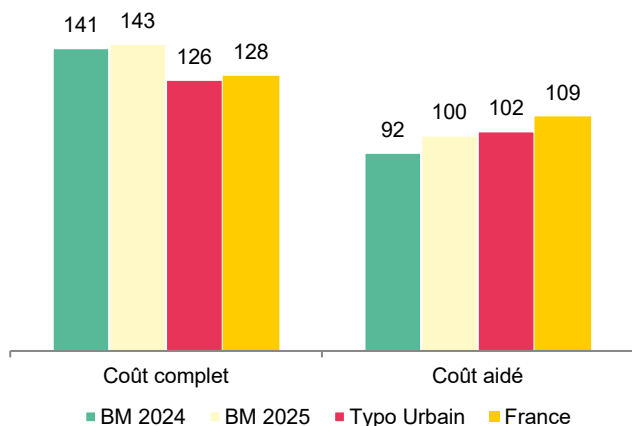
Coûts de revient par flux (en €HT/habitant)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Gestion des biodéchets	Tous flux
Charges Fonctionnelles	9,88 €	0,79 €	4,68 €	4,91 €	1,10 €	0,11 €	1,82 €	23,30 €
Prévention	1,31 €	0,03 €	- €	0,62 €	0,02 €	- €	2,64 €	4,62 €
Collecte et pré-collecte	39,79 €	2,10 €	20,41 €	11,21 €	1,36 €	- €	1,18 €	76,06 €
Transfert/Transport	2,92 €	- €	0,72 €	6,59 €	1,39 €	- €	0,07 €	11,69 €
Traitement des déchets	11,39 €	- €	1,37 €	9,30 €	2,96 €	0,57 €	1,47 €	27,06 €
Charges Techniques	55,41 €	2,13 €	22,50 €	27,72 €	5,74 €	0,57 €	5,37 €	119,43 €
Coût complet HT	65,29 €	2,92 €	27,18 €	32,63 €	6,84 €	0,68 €	7,19 €	142,73 €
Coût aidé HT	48,05 €	1,85 €	10,77 €	26,40 €	5,46 €	0,49 €	7,15 €	100,18 €

COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX

Les coûts complets HT représentent l'ensemble des charges directes et indirectes.

Les coûts aidés HT correspondent à l'ensemble des charges déduction faite des produits, soutiens et aides diverses hors recettes de TEOM et de redevance spéciale.

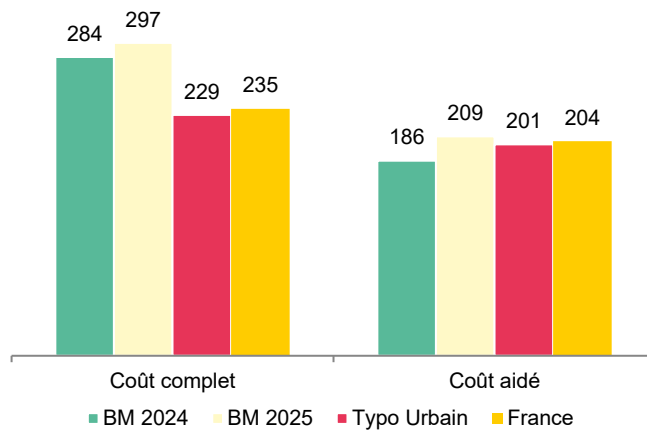
Coûts par habitant (Tous flux)



L'année 2025 a été marquée par le déploiement en année pleine de la collecte et du traitement des biodéchets, impactant fortement les charges du service.

Pour autant, les coûts complet HT à la tonne et par habitant ont été maîtrisés, notamment grâce à la baisse

Coûts à la tonne (Tous flux)



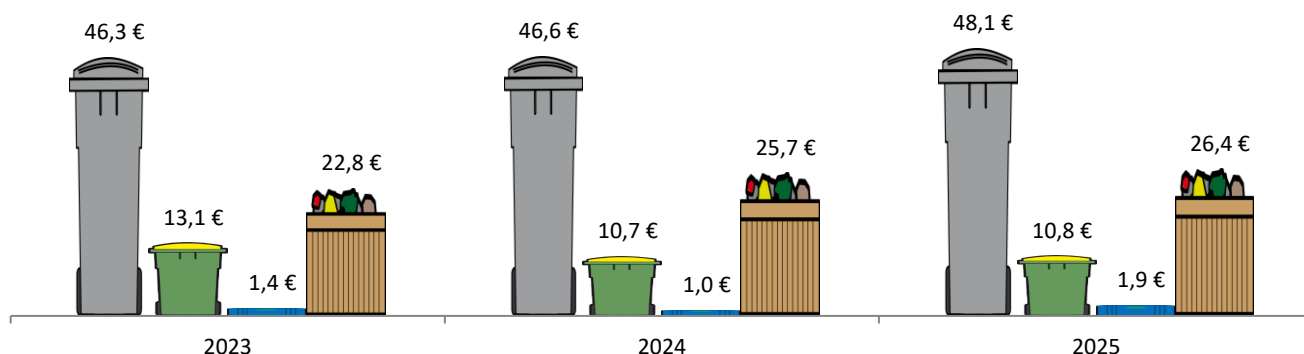
significative des volumes de tout venant traités et transportés en enfouissement.

L'écart entre les coûts complets et les coûts aidés diminue marquant une baisse de recettes, principalement liée aux recettes des produits exceptionnels et de la vente de matières.

COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX

Les coûts par habitant

Évolution des coûts aidés par habitant des principaux flux (en €)

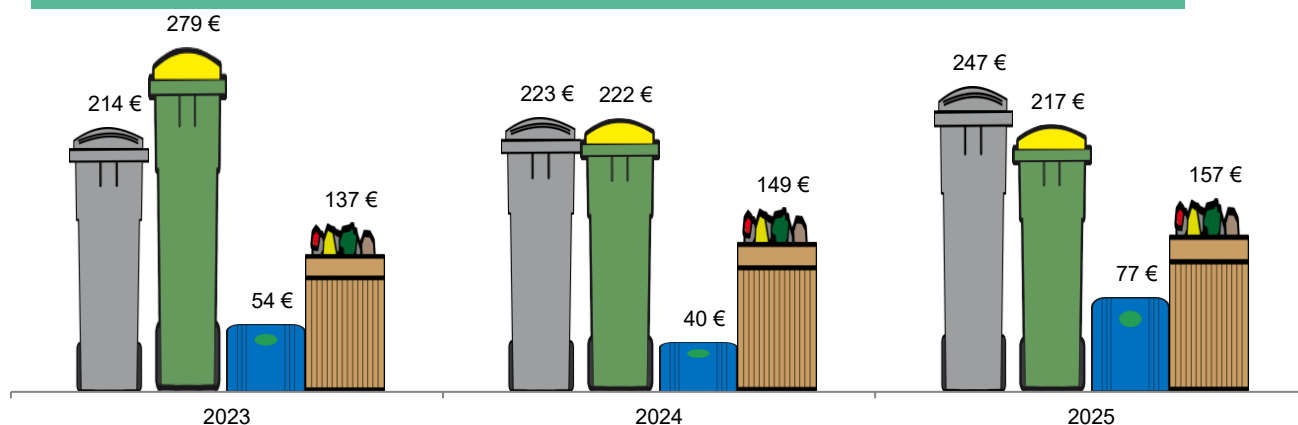


Au vu de l'évolution des coûts aidés HT par habitant, nous pouvons constater une légère inflexion à la hausse sur l'ensemble des flux majoritaires.

Ce phénomène s'explique principalement par la baisse significative des produits, notamment industriels.

Les coûts à la tonne

Evolution des coûts aidés à la tonne des principaux flux (en €)



Le coût à la tonne HT de la collecte sélective (hors verre) est à la baisse (-5€/T) notamment du fait de l'augmentation des volumes collectés à "iso-moyen" et des recettes.

Le coût à la tonne du verre a été fortement impacté(+37€/T) par la hausse des charges de maintenance et la baisse de la vente de matière.

Concernant, les OMR et les déchetteries, les coûts à la tonne sont en augmentation respectivement de +24€T et +8€T. Cela s'explique principalement par la baisse conséquente des volumes, logiquement supérieures à l'optimisation des moyens côté OMr.

CONCLUSION

L'année 2025 est marquée par une baisse des tonnages, le déploiement du service public de collecte des déchets alimentaires sur le territoire ainsi que l'augmentation de dépenses exogènes et la baisse de certaines recettes industrielles.

Pour autant, Bordeaux Métropole a su maintenir un haut niveau de service tout en réduisant l'impact sur les coûts de revient du service public de gestion des déchets.

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES DÉLÉGATAIRES

LA SOCIÉTÉ VALBOM

Délégataire de service public – Concession avec travaux portant sur le service de traitement des déchets ménagers et assimilés



Crédit Photo Valbom



Crédit Photo Rodolphe ESCHER

RÉSUMÉ

Le document constitue l'analyse du délégant sur la partie financière relative à l'exercice 2025. L'avis du délégant s'appuie sur les comptes annuels, le prévisionnel initial et les documents comptables. Sur ces dernières années, l'activité a été en fort retrait par rapport aux prévisions contractuelles initiales ; les résultats nets cumulés sont négatifs. Le résultat net est historiquement le plus bas depuis 2020 (-7 M€). Comparativement à l'exercice 2024, bien que l'activité se soit reprise sur 2025 en termes de volume, les prix de revente électrique ont chuté de 52% ne permettant pas de propulser le chiffre d'affaires. Les charges d'amortissement et de

financement viennent grever lourdement le résultat d'activité, ce qui est dû au retard des travaux de premier établissement et à la hausse des indices. L'analyse des flux de trésorerie indique la même tendance, le financement est assuré principalement par le groupe (financement long terme) et les comptes courant d'associé. Le bilan social corrobore également ce constat avec un point d'alerte : les capitaux propres (-5,9 M€) sont devenus inférieurs à la moitié du capital social (2 M€) du fait des résultats nets négatifs cumulés (16,7 M€) à fin 2025.

SYNTHÈSE

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêtés des comptes 2025	27 février réception du CRA* délégataire et de la maquette financière pour analyse 20 avril premières questions envoyées à Valbom 29 avril retour de BM sur CRA V1 01 juin envoi à Valbom pour validation de l'analyse financière – phase contradictoire	6 mai réponses de Valbom aux questions avec reclassement analytique 19 mai envoi du RAD V2 VDEF 8 juin retour du contradictoire analyse financière

* Compte rendu annuel (CRA)

Une priorité sur la réduction des quantités en amont, la valorisation matière et organique en aval

Le marché français des déchets est dominé par les géants des services à l'environnement (Véolia et Suez) suivis de près par les challengers Paprec et Derichebourg réalisant 43 Mds € de chiffre d'affaires. Avec l'accélération de la transition écologique, la filière des déchets connaît une transformation rapide et monte en gamme. Cette tendance se manifeste à travers l'essor d'une collecte plus sélective, un tri plus efficace et une valorisation de plus en plus importante sous forme d'énergie ou de matière recyclée. Au niveau national, les opérateurs du traitement ne bénéficient plus de la hausse des volumes de déchets à traiter, de nouveaux contrats de performance émergent, intégrant une baisse des volumes. (Source : Xerfi 2025)

Les volumes de déchets ménagers (kg par habitant et par an) ont baissé de 15,36% tous flux confondus entre 2010 et 2025 (pour Bordeaux Métropole) pour un objectif fixé à -15% en 2030 (par la loi de transition énergétique d'août 2015 et la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire de février 2020 dite loi AGEC). En 2025, les déchets collectés par Bordeaux Métropole sont majoritairement valorisés énergétiquement, c'est-à-dire par incinération (52%). Les parts de valorisation matière (31%) et de valorisation organique (13%) sont également conséquentes.

Selon les orientations du Plan Déchets 2021/2026 qui porte sa priorité sur la réduction en amont des quantités, « les actions de prévention et de modernisation du service mises en œuvre dans le cadre du Plan Stratégique Déchets vont permettre de réduire les quantités envoyées en centres de traitement (entraînant une maîtrise des coûts associés) et d'orienter une part plus importante en valorisation matière et organique. »

Fiche d'identité

Contrat sur le traitement des déchets ménagers réunissant les deux unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon ainsi que le centre de tri de Bègles

FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE			
Titulaire	Société dédiée Valbom – groupe Véolia		
Statut	SASU au capital de 2 M€ détenu par Soval à 100%		
Président Directeur Général	M. Christophe Aran (ex Mme Sophie Delage 31/12/2025) M. Thibaut Dejardin (ex M. Christophe Aran 31/12/2025)		
Objet	Exploiter et maintenir les installations de centre de tri et de valorisation énergétique + travaux d'extension du centre de tri et d'amélioration des Unités de valorisation énergétique		
Périmètre Géographique et fonctionnel	Unités de valorisation énergétique de Bègles et de Cenon (UVE) , le centre de tri de Bègles. Traitement des collectes d'Ordures ménagères résiduelles (OMR), des Collectes sélectives (CS), des Déchets d'activité économique non dangereux (DAEND) sur la Métropole, les 7 communes du SIVOM rive droite (sur 10) et en provenance d'apporteurs Tiers.		
Durée d'exploitation	Du 20/02/2020 au 31/12/2027 pour le site de Bègles et du 01/01/2021 au 31/12/2027 pour le site de Cenon		
Données financières réalisées : en K€	2020 à 2025	Moyenne/an	2025
produits d'exploitation	281 509	46 918	64 352
charges d'exploitation	269 569	44 928	56 612
Excédent brut d'exploitation	11 939	1 990	7 740
Résultat Courant avant impôt	-26 855	-4 476	-11 402
Résultat Net	-16 765	-2 794	-6 786
Données de gestion réalisées : en Tonnes	2020 à 2025	Moyenne/an	2025
Apports sur centre de tri	301 895	50 316	58 914
Apports sur UVE	2 083 310	347 218	374 101
valorisation du tri (expédiés)	295 109	49 185	57 655
Points de vigilance	Une activité en fort retrait par rapport aux prévisions du fait d'aléas techniques et de moindres volumes que prévus. Des retards sur la mise en service des biens impactant l'équilibre économique du contrat en termes de rentabilité. Des résultats structurellement négatifs du fait : de mises en service tardives ayant repoussé l'activation des immobilisations (amortissements plus accrus sur une courte période) et de l'amortissement des subventions ; et prise en charge (prévue contractuellement) par Valbom du financement du surcoût des travaux. Un bilan dont les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.		

LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE

Compostage collectif de végétaux



Crédit Photo La Grande Jaugue

SYNTHÈSE

Procédure	Instruction	Contradictoire
Arrêté des comptes 2025	27 février 2026 : réception du Compte-Rendu Technique et Financier (CRETEF) et de la majorité des documents demandés - Avril 2026 : réception d'éléments supplémentaires sur demande	- Avril/Mai 2026 : échanges sur les comptes et le CRETEF - Mai 2026 : envoi du rapport annuel du délégant au délégataire

Fiche d'identité

FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE						
Titulaire		La Grande Jaugue, société dédiée à l'exploitation.				
Statut		SAS au capital de 1 000 000 €, détenue à 99,5% par la SAS FGJ (Financière Grande Jaugue), à 0,2% par Cassous, 0,1% par Sogefi Travaux et 0,2% par deux personnes physiques. FGJ est elle-même détenue par le groupe Cassous à 36.36%, M. Henri Cassous à 33.96%, la société Pauloutille à 15% et Mme Valérie Cassous à 0.04%				
Société Exploitante		Société La Grande Jaugue.				
Président		Laurent Lepingle.				
Directeur Général		Jean-Paul Langla.				
Objet		Le traitement des déchets verts de la Métropole (à l'exception de 7 communes ¹ gérées par le Sivom) et la vente du compost produit en qualité biologique.				
Périmètre Géographique		Apports provenant des centres de recyclage et des communes de BM (hors apports tiers). Traitements réalisés sur les plateformes de Saint-Médard-en-Jalles.				
Durée		20 ans, du 1er juillet 2008 au 30 juin 2028.				
Données financières en k€			Réalisé			
	Prévisionnel 2025		Moyenne annuelle	Réel 2025	Cumul 2008-2025	Moyenne annuelle
Chiffre d'Affaires (CA)	4 884		3 612	4 277	58 722	3 356
Résultat Courant avant impôt	270		128	-438	-2 198	-126
Résultat Net (RN)	283		151	-249	-88	-5
Données de gestion en Tonnes			Réalisé			
	Prévisionnel 2025		Moyenne annuelle	Réel 2025	Cumul 2008-2025	Moyenne annuelle
Apports déchets verts						
BM	62 000		49 018	42 243	697 706	39 869
Compost pur vendu						

¹ Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac et Lormont.

ANNEXES

- **Tableau des effectifs du Pôle Prévention et Gestion des Déchets (P.P.G.D)**
- **Tableau de répartition des tonnages par déchetterie**
- **Lexique**
- **Les adresses utiles**

TABLEAU DES EFFECTIFS DU P.P.G.D. AU 31/12/2025

DIRECTION	Catégorie	Effectif voté	Effectif pourvu 2024	Effectif pourvu 2025	Variation 2025/2024
ADG PREVENTION ET GESTION DES DECHETS		1	1	1	0
Adjoint.e au directeur.rice général.e	A	1	1	1	0
DIRECTION RESSOURCES		33	21	26	5
Directeur.rice ressources	A	1	1	1	0
Chargé.e de mission accompagnement au changement	A	1	0	1	1
Responsable de la mission d'appui à la mise en œuvre du volet social du plan stratégique déchets	A	1	0	0	0
Cellule Suivi Securite ADG PGD		3		2	2
Responsable de cellule / coordonnateur sécurité	A	1		1	1
Animateur.trice sécurité	B	2		1	1
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES		11	6	9	3
Responsable de service	A	1	1	1	0
CENTRE GESTION RH		7	4	7	3
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Assistant.e de gestion RH déconcentrée	C	6	3	6	3
CENTRE FORMATION		3	1	1	0
Responsable de centre	B	1	0	0	0
Formateur.rice / référent.e matériels	C	2	1	1	0
SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER		16	14	13	-1
Responsable de service	A	1	1	1	0
Adjoint.e stastitique	C	1	1	1	0
Assistant.e.s administratif.ve.s	C	2	2	1	-1
Assistant.e de direction	C	1	1	1	0
Contrôleur.euse de gestion	A	1	1	1	0
Acheteur.euse	A	1	1	1	0
CENTRE ACHATS		4	3	4	1
Responsable de service	A	1	1	1	0
Instructeur.rice.s marchés publics	B	2	1	2	1
Assistant.e marchés publics et achats	C	1	1	1	0
CENTRE BUDGET ET FINANCES		5	4	3	-1
Responsable de service	B	1	0	0	0
Assistant.e comptable	C	4	4	3	-1
DIRECTION STRATEGIE ET MAITRISE D'OUVRAGE		48	43	44	1
Directeur.rice	A	1	1	1	0
Chargé.e de mission pilotage et suivi des contrats de délégation de service public	A	2	2	2	0
MISSION PLAN STRATEGIQUE DECHET 2026		4	4	3	-1
Responsable de mission	A	1	1	1	0
Chargé.e de mission centre de recyclage et réemploi	A	1	1	1	0
Chargé.e de mission collecte et biodéchets	A	1	1	0	-1
Chargé.e de mission extension des consignes de tri (ECT) et habitat vertical	A	1	1	1	0
SERVICE PILOTAGE		28	25	25	0
Responsable de service	A	1	1	1	0
CENTRE PREFIGURATION BIODECHETS		16	14	14	0
Responsable de centre	A	1	1	1	0
Unité déploiement compostage collectif		4	4	3	-1
Ambassadeurs.drices du compostage collectif	C	4	4	3	-1
Unité déploiement habitat individuel		11	9	10	1
Responsable d'unité	B	1	1	1	0
Assistant.e.s technique.s habitat individuel	C	3	2	2	0
Logisticien.ne habitat individuel	C	1	1	1	0
Ambassadeur.drices du bio déchets	C	6	5	6	1
CENTRE MAITRISE D'OUVRAGE ET PATRIMOINE		4	4	4	0
Responsable de centre	A	1	1	1	0
Chargé.e d'opérations	B	2	2	2	0
Projeteur.trice / Surveillant.e de travaux	C	1	1	1	0
CENTRE GESTION DES DONNEES INFORMATISEES DE COLLECTE		4	4	4	0
Responsable de centre	A	1	1	1	0
Chargé.e d'études Méthode Qualité et Outils métiers	A	1	1	1	0
Chargé.e d'études	B	1	1	1	0
Dessinateur.rice	C	1	1	1	0
CENTRE ANIMATION DE LA POLITIQUE DECHETS		3	2	2	0
Responsable de centre	A	1	0	0	0
Chargé.e de mission innovation et développement des filières	A	1	1	1	0
Chargé.e de mission coopération territoriale et contractualisation	A	1	1	1	0
SERVICE PREVENTION		13	11	13	2
Responsable de service	A	1	1	1	0
Assistant.e pilotage et communication	C	1	1	1	0
CENTRE ANIMATION DES PARTENARIATS		3	3	3	0
Chargé.e.s d'animation prévention	B	3	3	3	0
CENTRE ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS		8	6	8	2
Responsable de centre	A	1	1	1	0
Coordinateur.trice animation prévention déchets	B	1	0	1	1
Ambassadeur.drice prévention	C	6	5	6	1

DIRECTION EXPLOITATION		929	881	867	-14
Directeur.rice	A	1	1	1	0
Chargé.e de coordination	A	1	1	1	0
CENTRE MATERIEL ET SITES		58	54	52	-2
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Responsables d'unités	C	5	5	5	0
Adjoint.e.s aux responsbles d'unités	C	6	6	5	-1
Agent.e.s d'exécution	C	46	42	41	-1
SERVICE VALORISATION		160	155	156	1
Responsable de service également responsable du site Eysines	A	1	0	1	1
CENTRE PILOTAGE ET TRANSPORT		44	42	42	0
Responsable de centre	B	1	1	0	-1
Contremaîtres transport	C	2	2	2	0
Assistant.e indicateurs d'activités	C	1	1	1	0
Conducteur Poids Lourd	C	40	38	39	1
CENTRE EXPLOITATION		98	98	97	-1
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Contremaître fonctionnel.le	C	1	1	1	0
Contremaître des centres de recyclage	C	4	4	4	0
Agents.es d'exploitation des centres de recyclage	C	92	92	91	-1
CENTRE SUPPORT VALORISATION (EX CENTRE TRAVAUX)		17	15	16	1
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Agent.e.s d'assistance administrative	C	2	2	1	-1
Unité maintenance et travaux		11	9	11	2
Contremaître d'exploitation support valorisation	C	1	1	1	0
Conducteur Poids Lourd	C	2	2	2	0
Agent.e de maintenance polyvalent.e	C	4	2	4	2
Responsable d'équipe / métallier.ère soudeur.euse	C	1	1	1	0
Métalliers.ères soudeurs.euses	C	3	3	3	0
Unité appui administratif		3	3	3	0
Surveillant.e.s de travaux	C	3	3	3	0
SERVICES DE COLLECTE EYSINES / LATULE & BEGLES		709	670	657	-13
Responsable de service	A	2	2	2	0
Chargé.e de suivi de l'informatisation de la collecte	B	2	2	2	0
Agent.e d'assistance administrative	C	1	0	1	1
ZONES DE COLLECTE		594	566	551	-15
Responsables de zones	B	5	5	5	0
Contremaître - adjoint.e au responsable zone	B	5	5	5	0
Assistant.e.s administratif.ve.s	C	9	8	8	0
Contremaître collecte	C	18	18	18	0
Conducteur de BOM	C	136	132	127	-5
Agent.e.s de collecte	C	421	398	388	-10
CENTRE SUPPORT COLLECTE		31	27	28	1
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Unité proximité		16	15	14	-1
Responsable d'unité	B	1	1	1	0
Agent.e d'assistance administrative	C	1	1	1	0
Responsables de section suivi qualité et interventions déchets	C	2	2	2	0
Agents suivi qualité et interventions déchets	C	9	8	7	-1
Chargé.e de la section habitat collectif	C	2	2	2	0
Agent.e assistance technique habitat collectif	C	1	1	1	0
Unité surveillance		7	7	6	-1
Responsable d'unité	B	1	1	1	0
Agent.e.s de suivi opérationnel des prestations marchés	C	4	4	3	-1
Agent.e de maintenance des bacs	C	2	2	2	0
Unité relations usagers		7	4	7	3
Responsable d'unité	B	1	1	1	0
Agent.e.s de relations usagers	C	6	3	6	3
CENTRE APPORT VOLONTAIRE		40	38	39	1
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Contremaîtres d'exploitation CAV	C	5	4	5	1
Agent.e.s d'entretien CAV	C	6	6	6	0
Agent.e.s maintenance du parc de bornes	C	3	2	3	1
Agent.e.s grutier.ère.s	C	25	25	24	-1
CENTRE REDEVANCE SPECIALE		6	6	6	0
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Agent.e.s d'assistance administrative	C	5	5	5	0
CENTRE DE TRANSFERT ET USINES		33	29	28	-1
Responsable de centre	B	1	1	1	0
Contremaîtres exploitation	C	5	4	3	-1
Conducteur.rice.s super lourd	C	16	13	14	1
Agent.e d'exploitation	C	10	10	9	-1
Electromécanicien	C	1	1	1	0
TOTAL GENERAL		1011	946	938	-8

TABLEAU DE RÉPARTITION DES TONNAGES
PAR DÉCHETTERIE

Tonnages collectés - Résultats détaillés - Année 2025																								
Déchetteries	Nombre visiteurs	TVD	TVI	Bois	Carons	Mobilier Abri - Fen - Jouets	Métaux	Déchets verts	GEM Hors Frod	GEM Frod	Ecrans	PAM	Piles	Combustibles s	Huile Moteur	Pneus	Acides Toxiques	Bases	Solvants	Aérosol	Phytosanitaire	Divers Médicaments Radiographie	TOTAL (tonnes)	
ALBARES	118 987	1 138,02	938,26	978,18	112,74	264,600	301,460	2 650,960	1 666,74	81 619	43 667	11 530	78 996	0,419	15 210	25 030		0,011		0,213	0,050	0,073	8 247,780	
ALBES	19 266	300,20	239,48	305,09	32,40	0,000	92,180	635,500	366,64	16 409	12 936	3 518	15 924	0,434	5 760								2 023,471	
BASSEIN	72 663	1 203,58	863,90	911,32	118,88	152,020	276,540	1 708,250	1 325,76	46 827	32 309	13 470	49 483	1,537	0,015	8 280	24 809		0,536	0,226	0,171	0,053	6 737,870	
BLANQUEFORT	114 468	648,14	1 133,48	717,68	115,65	729,850	237,540	2 294,350	1 181,19	51 440	30 382	7 959	54 598	0,502	0,050	10 890	26 088	0,006	0,492	0,317	0,182	0,166	7 242,509	
BORDEAUX BASTIDE	134 078	2 136,63	2 271,68	1 830,63	217,82	370,160	279,060	999,280	3 205,36	78 845	48 410	12 725	89 652	1,977	0,021	12 150	54 639	0,029	0,002	0,267	0,554	0,277	11 610,533	
BORDEAUX SURCOUF	80 191	1 601,80	970,05	1 184,34	197,32	118,100	236,840	806,360	1 310,78	33 797	28 388	4 564	22 708	0,930								6 536,077		
CARLES VERNET	4 232	2,52	34,38	0,00	7,65	39,340	0,000	0,000	0,00	2 279	1 157	0,841	3 874									92,03		
BRUGES	145 148	1 083,64	1 748,32	1 573,47	205,83	240,550	350,870	2 904,530	2 013,43	101 913	52 096	18 975	89 038	1,869	0,060	12 690	49 011	0,043	0,666	0,650	0,435	0,399	0,154	10 449,937
GRADIGNAN	109 468	837,62	1 190,38	1 118,22	175,72	305,700	357,560	2 890,280	1 757,85	30 263	27 066	10 715	70 735	2,003	0,183	11 340	39 633	0,013	0,790	0,657	0,389	0,143	0,113	8 745,264
LE TAILLAN	135 888	549,95	1 474,03	1 177,35	155,60	196,070	314,750	3 818,440	2 135,66	34 024	41 190	11 960	72 101	2,137	0,091	10 350	30 857	0,024	0,134	0,317	0,164	0,073	0,073	10 025,280
MERIGNAC	137 683	797,50	1 967,11	1 667,26	218,51	221,760	419,000	2 381,280	1 728,55	86 959	45 200	20 576	110 451	3,009	0,204	12,240	46 839	0,279	0,156	2,022	0,929	0,388	0,367	9 732,390
MERMOZ	136 203	1 669,96	1 192,16	1 135,90	139,85	142,510	325,000	2 411,640	1 304,02	56 549	34 065	12 168	73 149	2,559	0,016	3 960	19 623	0,029	0,013	0,770	0,229	0,335	0,187	7 944,992
PRESSAC BOURGAILH	133 524	387,68	1 692,02	1 335,95	164,02	294,140	424,560	3 231,170	2 307,19	81 629	45 504	15 909	98 050	0,479	0,380	9 810	53 131	0,289	0,227	2,591	1,042	0,872	0,258	10 346,880
PRESSAC GUTENBERG	10 753	872,83	621,07	1 005,98	69,62	75,630	330,200	1 685,060	1 289,80	50 144	29 396	8 953	62 699	1,285	0,311	12 060	32 363	0,210	0,143	1,842	0,548	0,702	0,178	6 112,786
SAINT-MEDARD	135 138	427,84	874,94	1 062,40	134,51	198,060	333,140	3 561,540	1 463,74	61 080	42 621	15 733	81 637	1,04	0,311	12 060	30 875		0,203	0,166	0,106		14 317,456	
VILLENAVE	172 638	1 503,20	2 429,36	2 238,09	233,60	304,480	493,160	3 687,130	3 090,27	107 848	65 632	23 685	89 153	1,779	0,049	18 650	30 875						0,000	
Total Rège (tonnes)	1 810 212	14 763,11	19 642,62	18 241,86	2 319,92	3 550,97	4 772,38	35 072,79	26 086,98	961 623	579 919	193 283	1 062 554	21 759	1 380	43 370	432 988	0,874	0,686	10 997	5 633	4 033	1 831	128 471,766
2 797,38																								
Déchetteries Sirom (*)	Nombre visiteurs	TVD	TVI	Bois	Carons	Mobilier Abri - Fen - Jouets	Déchets verts	Gravats	GEM Frod	GEM Hors Frod	Ecrans	PAM	Piles	Batteries	Huile Moteur	Pneus	Acides	Bases	Solvants	Aérosol	Phytosanitaire	Divers Médicaments Radiographie	TOTAL (tonnes)	
Flonac TVD	75 820	1 369,76		810,367	218,090		261 542	1 596 127	1 364 802	44 721	25 373	13 217	60 973		4 470	16 783	0,230	0,037	0,236	0,329	0,238	1 059	5 788 331	
Pompignan TVD	33 963	2 138,85		757,663	160,231		237 561	2 643 891	1 373 109	47 234	31 248	11 710	42 141		10 728	23 483	0,202	0,182	0,461	0,216	0,340	0,789	7 483 144	
Total Sirom	109 782	3 508,61	0,000	1 567 432	388 341	0,000	499 103	4 242 018	2 737 991	91 955	56 621	24 927	103 114	0,000	15 198	40 265	0,432	0,219	0,697	0,545	0,578	1 848	13 276 499	
277,217																								
Total Déchetteries	1 919 994	18 269 721	19 642 620	19 809 292	2 706 265	3 550 970	5 271 683	39 914 808	28 824 971	1 033 578	636 540	218 210	1 166 563	21 759	1 380	58 568	473 253	1 306	0 905	11 694	6 178	4 613	3 679	141 748 261

LEXIQUE

1. Les appellations mentionnées correspondent à des définitions bien précises :

- ❖ **Ordures ménagères** : contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'ordures ménagères résiduelles, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.
- ❖ **Ordures ménagères et assimilées** : ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectés avec les ordures ménagères.
- ❖ **Déchets ménagers et assimilés** : ensemble des déchets collectés hors déchets communaux et communautaires.
- ❖ **Déchets des services municipaux et communautaires** : déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités.
- ❖ **Déchets des professionnels** : déchets issus d'activités professionnelles collectés séparément.
- ❖ **Déchets municipaux** : déchets ménagers et assimilés et déchets des services municipaux et communautaires.
- ❖ **Centre de transfert** : Plateformes de rupture de charge des déchets ménagers et assimilés
- ❖ **D.P.G.D** : Direction Prévention et Gestion des Déchets

2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1^{er} janvier 2023 (source INSEE), soit 819 604 habitants.

LES ADRESSES UTILES

Siège social de Bordeaux Métropole

Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 84 84
Fax : 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

Pole Prévention et Gestion des Déchets

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 91
Email : dgdp@bordeaux-metropole.fr

Unité Collecte Réclamation (bacs gris et verts)

Tél. 05 56 11 83 88

Centre Administratif Redevance Spéciale

Tél. 05 57 35 69 06
Email : dechets-redevancespeciale@bordeaux-metropole.fr

Information sur le tri et la prévention

N° gratuit : 0800 22 21 20

Les 18 centres de recyclage

Ambarès et Lagrave avenue Jules Ferry
Tél. 05 56 77 71 32

Ambès 22 rue Jean Mermoz
Tél. 05 56 77 05 54

Bassens rue Franklin
Tél. 05 56 38 32 46

Blanquefort avenue du 11 novembre
Tél. 05 56 95 61 51

Bordeaux Carles Vernet 60 rue Carles Vernet
Tél. 08 00 22 21 20

Bordeaux Nord rue Surcouf
Tél. 05 56 39 08 27

Bordeaux Bastide quai Deschamps
Tél. 05 56 40 21 41

Bruges rue André Sarraud
Tél. 05 56 57 90 88

Eysines rue Jean Mermoz
Tél. 05 56 18 93 22

Floirac ZAC des quais rue Aristide Bergès
Tél. 05 57 97 03 97

Gradignan allée de Mégevie
Tél. 05 56 75 05 90

Mérignac avenue des marronniers
Tél. 05 56 34 15 06 ou 05 57 53 33 00

Pessac Bourgailh chemin de la Princesse
Tél. 05 35 38 91 10

Pessac Gutenberg rue Gutenberg
Tél. 05 57 92 60 81

Pompignac 19 avenue du Périgord
Tél. 05 57 97 03 97

Saint Médard en Jalles avenue de Touban
Tél. 05 56 05 40 06 ou 05 57 53 30 34

Le Taillan-Médoc route de Saint Aubin
Tél. 05 56 05 71 43

Villenave-d'Ornon chemin de Galgon
Tél. 05 56 87 02 51

